

1970-2015

PANORAMA DE L'AGRICULTURE

Corse

en chiffres



Directeur de la publication : Jacques Parodi, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Corse.

Cheffe du Service Régional de l'Information Statistique et Économique (SRISE) :
Cécile Delsol.

Comité de rédaction :

- Maddalena Serpentini, Chambre Régionale d'Agriculture de Corse
- Ange Bianchini, Office du Développement Agricole et Rural de Corse
- Cécile Delsol, Emmanuelle Alfonsi, Xavier Faure, René Navari, SRISE.

Nous remercions tous ceux, organisations professionnelles et autres collaborateurs, qui ont apporté leurs contributions à la réalisation de ce document.

Conception graphique : Flora Ambrosini – Kalli Graphic
Photos : ODARC – SRISE

Impression : Pixartprinting SpA - Via 1° Laggio 8, 30020 Quarto d'Altino (VE)

Parution : juin 2017
Dépôt légal : juin 2017
ISSN : en cours
Prix de vente : 15 €

Édition : DRAAF de Corse. Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE). Forum du Fangu, 8 avenue Jean Zuccarelli, 20200 BASTIA.

Chaque année, la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) de Corse, l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) et le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE) de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Corse collaborent à une publication annuelle « Les chiffres clés de l'agriculture corse ». Il est apparu pertinent d'aller plus loin en portant un regard plus profond sur l'agriculture insulaire.

C'est l'ambition de la présente publication qui dresse un état des lieux rétrospectif de l'agriculture corse en valorisant les données des cinq derniers recensements agricoles (1970, 1979, 1988, 2000 et 2010).

Au-delà des données économiques, de structure et de production, le document aborde l'organisation des filières et leur évolution au cours du temps. La dernière partie, « les thématiques transversales » est consacrée à des sujets à enjeux pour les années à venir.

Nous espérons que cette publication permettra à tout un chacun d'enrichir sa réflexion sur l'agriculture corse.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Ogni annu, a Camara Regiunale d'Agricultura di Corsica, l'Uffiziu di u Svilupp u Agriculu è Rurale di Corsica (ODARC) è u Serviziu Regiunale di l'Infurmazione Statistica è Economica di a Direzione Regiunale di l'Alimentazione, di l'Agricultura è di a Furesta (DRAAF) di Corsica approntanu in cullabbrurazione una pubblicazione anninca : « E sciffre principale di l'agricultura corsa ».

Hè parsa necessaria di andà più in là è di apprudundisce u guardu nantu à l'agricultura isulana.

Hè l'ambizione di issa pubblicazione chì face u puntu di l'evuluzione di l'agricultura corsa à partesi da e sciffre di l'ultimi cinque censi agriculi (1970, 1979, 1988, 2000 et 2010).

Al di là di e date ecunomiche, è relative à e strutture o a pruduzione, u documentu accosta l'urganizzazione di e filiere è di a so evuluzione mentre issu periodu. L'ultima parte, « e tematiche trasversale » tratta di i sugetti primurosi in quantu à e sfide à vene in i prossimi anni.

Speremu chì issa pubblicazione permetti à ognunu di arricchisce a so riflessione nantu à l'agricultura corsa.

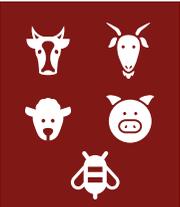
Bona lettura à tutti.

Le directeur de la DRAAF
Jacques PARODI

Le président de la CRA
Joseph Colombani

Le président de l'ODARC
François Sargentini

	La région Corse	5
	La géographie	5
	Le découpage administratif et statistique	6
	La population	7
	Le climat	9
	Les structures, le territoire et les hommes... 11	
	Les exploitations	11
	La dimension économique et la spécialisation	13
	L'occupation des sols	15
	Les exploitants agricoles	17
	L'emploi agricole	19
	L'enseignement agricole	21
	L'économie agricole	24
	L'emploi et la valeur ajoutée	24
	Le revenu agricole	25
	Les aides de la politique agricole commune (PAC)	26
	Les autres aides à l'agriculture	27
	La valeur des terres	28
	Les cultures.....	30
	La vigne	30
	Les agrumes et le kiwi	32
	Les fruits d'été	35
	L'olive	37
	Les fruits à coque	39
	Le maraîchage	42
	Les céréales	44

	Les élevages	46
	Les bovins	46
	Les caprins	48
	Les ovins	50
	Les porcins	52
	L'apiculture	54
	Les thématiques transversales	56
	Le secteur coopératif	56
	L'agriculture biologique	57
	La qualité et la promotion des produits agricoles	58
	Les enjeux climatiques	60
	Les enjeux sanitaires	62
	Les races locales	64
	Glossaire	70
	Références bibliographiques	74
	Notes.....	75



La géographie

Chiffres-clés

- 8 720 km²
- 568 m d'altitude moyenne
- 1 000 km de côtes

Caractéristiques

La Corse se situe entre 41° et 43° de latitude nord, au cœur du golfe de Gènes, à 170 km de Nice, 320 km de Marseille, 115 km de Livourne et 12 km de la Sardaigne. Elle s'étend sur 183 km du Nord au Sud et 83 km d'Ouest en Est. C'est la quatrième plus grande île de Méditerranée après la Sicile (25 700 km²), la Sardaigne (24 090 km²) et Chypre (9 250 km²).

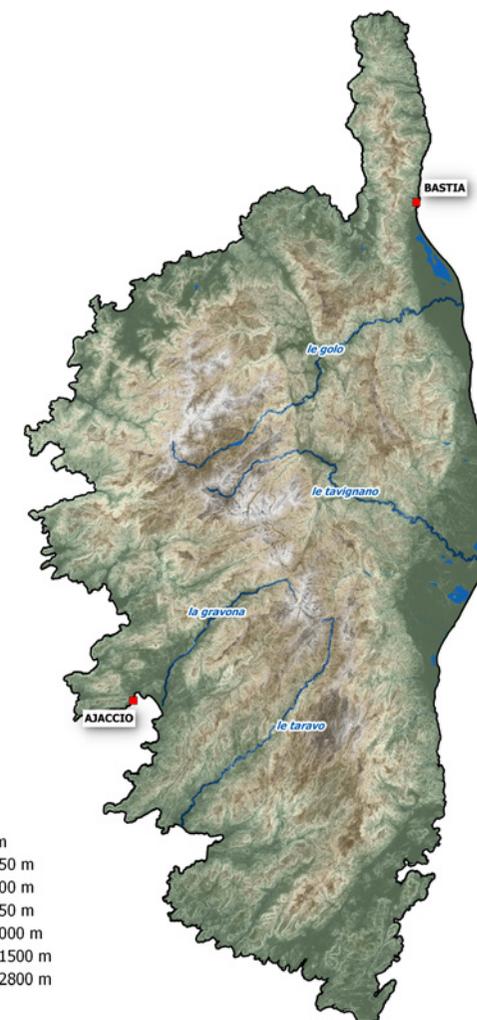
Avec une altitude moyenne de 568 m c'est aussi la plus haute île de Méditerranée : 39 % de sa surface sont situés au dessus de 600 mètres d'altitude et on dénombre plus de 100 sommets supérieurs à 2 000 m. Son point culminant est le Monte Cinto (2 706 m). Les massifs montagneux sont orientés selon une direction NO-SE correspondant approximativement au découpage administratif entre Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Malgré sa latitude, la Corse reste verdoyante en raison de la présence de nombreux cours d'eau et d'une couverture forestière abondante. De taille modeste (le fleuve le plus long, le Golo mesure 89 km), ces cours d'eau possèdent, du fait du relief général de l'île, de fortes pentes qui provoquent de brusques montées des eaux et accentuent les effets dévastateurs des crues.

On dénombre également de nombreux lacs d'origine glaciaire et des pozzines, anciens lacs glaciaires en voie de comblement par des sédiments tourbeux.

La côte orientale présente également plusieurs étangs lagunaires : l'étang de Biguglia, l'étang de Diana et l'étang d'Urbino.

La Corse : une région très montagneuse





Chiffres-clés

- La plus petite des régions de France métropolitaine
- Une collectivité territoriale à statut particulier
- 360 communes

Caractéristiques

La Corse dispose d'un statut particulier depuis la loi du 2 mars 1982 qui l'a dotée d'une Assemblée de Corse et de compétences étendues. En 1991, elle devient une « collectivité territoriale à statut particulier ».

Elle est divisée en deux départements, la Corse-du-Sud et la Haute-Corse. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) institue à compter du 1er janvier 2018 une collectivité unique, la collectivité de Corse, en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des deux départements.

La Corse-du-Sud compte 124 communes, la Haute-Corse, 236 communes. Il s'agit pour 75 % de petites communes (moins de 500 habitants), taux très supérieur au taux national (52 %).

Dans le cadre du redécoupage des cantons en 2014, leur nombre est passé de 52 (30 en Haute-Corse, 22 en Corse-du-Sud) à 26.

Le découpage utilisé pour les statistiques agricoles est soit le découpage communal, lorsqu'il ne pose pas de problème de secret statistique, soit le découpage en petites régions naturelles agrégées.

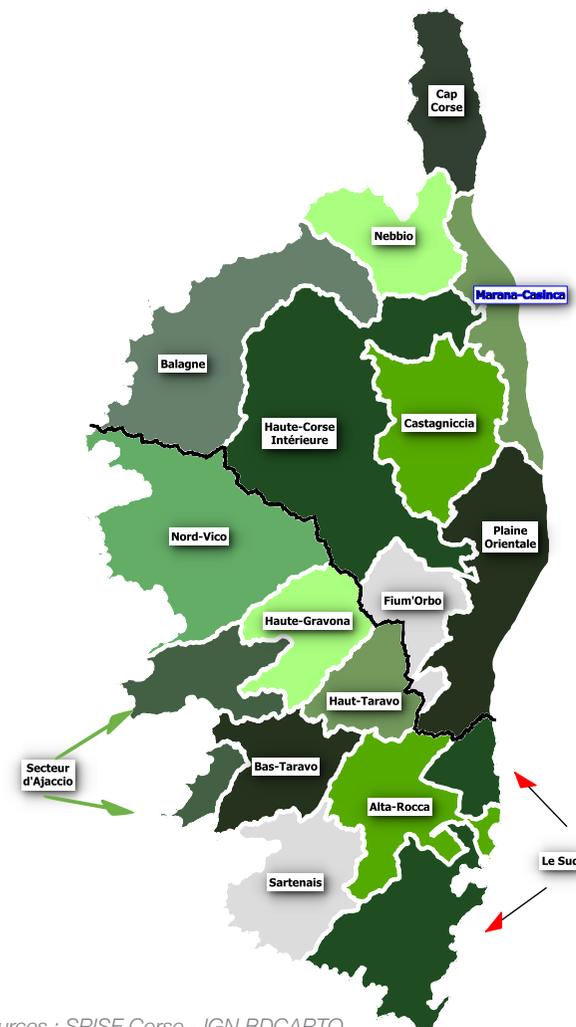
Une région naturelle est une région d'étendue souvent limitée (quelques dizaines de kilomètres) ayant des caractères physiques homogènes (géomorphologie, géologie, climat, sols, ressources en eau, etc.) associés à une occupation humaine également homogène.

Au recensement agricole de 1979, 30 petites régions naturelles avaient été définies en Corse, sur la base de critères d'homogénéité agricole et de limites naturelles.

Dans ses publications, le service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF de Corse regroupe ces petites régions naturelles en 16 territoires afin d'en simplifier l'étude.

Ce zonage respecte les limites communales.

Petites régions naturelles agrégées en Corse



Sources : SRISE Corse - IGN BDCARTO



La population

Chiffres-clés

- 326 900 habitants en 2015*
- 36 habitants au km²
- La plus faible densité de population des régions de France métropolitaine

Caractéristiques

En 2015, la population insulaire est estimée à 152 720* habitants en Corse-du-Sud et 174 180* habitants en Haute-Corse.

La part des jeunes de moins de 24 ans, à peine plus du quart de la population, y est plus faible que dans les autres régions de France. A l'inverse, la part des habitants de 60 ans ou plus est la deuxième plus importante après la région Nouvelle-Aquitaine.

Les habitants se concentrent dans les deux aires urbaines d'Ajaccio et de Bastia : en 2013, Ajaccio et sa couronne rassemblaient 32 % de la population insulaire, tandis que Bastia et sa couronne en rassemblaient 29 %. Les petites communes (moins de 500 habitants), ne représentent plus que 12 % des habitants insulaires contre 27 % en 1968.

La forte activité touristique de l'île entraîne un doublement de la population en période estivale, avec des pics de fréquentation supérieurs à 400 000 estivants.

Évolution

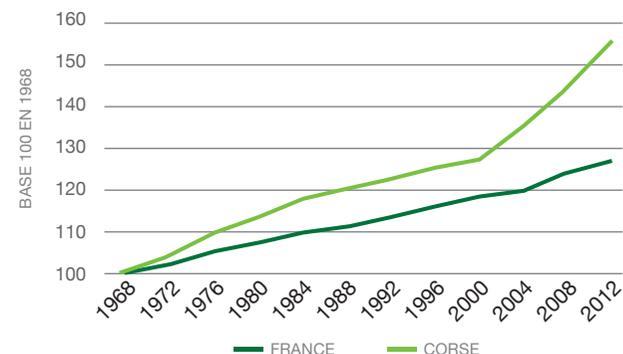
La population a progressé en moyenne de 1,3 % par an entre 2006 et 2011, taux le plus élevé de France métropolitaine (moyenne nationale de 0,5 %).

Cette progression est due pour l'essentiel au solde migratoire et non à l'excédent des naissances sur les décès. Elle s'est accélérée au cours des cinq dernières années. Ainsi le nombre d'habitants supplémentaires par an est passé de 2 500 sur les trente dernières années à plus de 4 000 sur les cinq dernières années.

Elle est surtout marquée dans les communes périphériques des deux pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia. Globalement, la progression de la population est forte sur les plaines côtières, alors que l'intérieur montagneux se dépeuple, à l'exception de Corte et sa périphérie.

* : résultats provisoires – source Insee

Une croissance de la population corse supérieure à la moyenne nationale



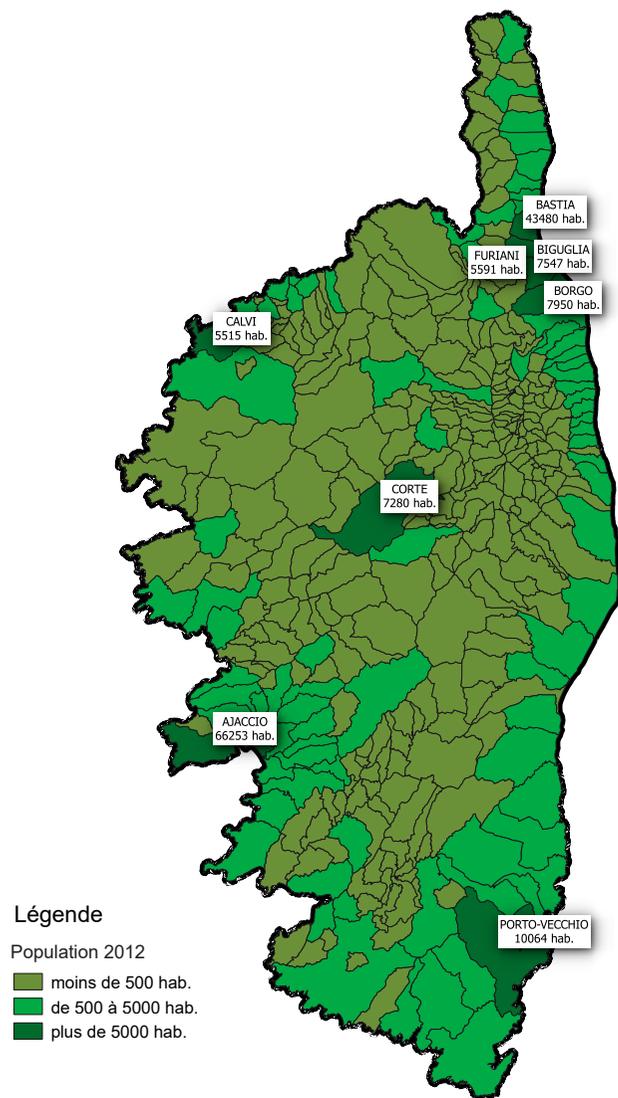
Sources : Insee, recensements de la population

Population en 2014

	Population 2014 (p) milliers d'habitants	Part de la population		Taux d'évolution annuel sur la période 2006-2011 % annuel	Densité en 2011 habitants au km ²
		De moins de 24 ans	De 60 ans ou plus		
Grand-Est	5 553,2	29,7	24,2	0,2	96
Nouvelle-Aquitaine	5 867,4	27,4	28,6	0,7	69
Auvergne-Rhône-Alpes	7 808,3	30,6	24,1	0,7	110
Bourgogne-Franche-Comté	2 817,4	28,6	27,3	0,3	59
Bretagne	3 273,3	29,5	26,6	0,8	118
Centre-Val de Loire	2 577,5	29,1	27,0	0,3	65
Corse	323,1	26,0	27,8	1,3	36
Île-de-France	12 005,1	32,7	18,9	0,5	987
Occitanie	5 724,7	28,6	27,2	1,0	77
Hauts-de-France	5 985,7	32,5	22,0	0,2	187
Normandie	3 330,1	30,2	25,5	0,3	111
Pays de la Loire	3 689,5	31,0	24,8	0,9	112
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 964,9	28,5	27,4	0,4	157
France métropolitaine	63 920,2	30,2	24,4	0,5	116

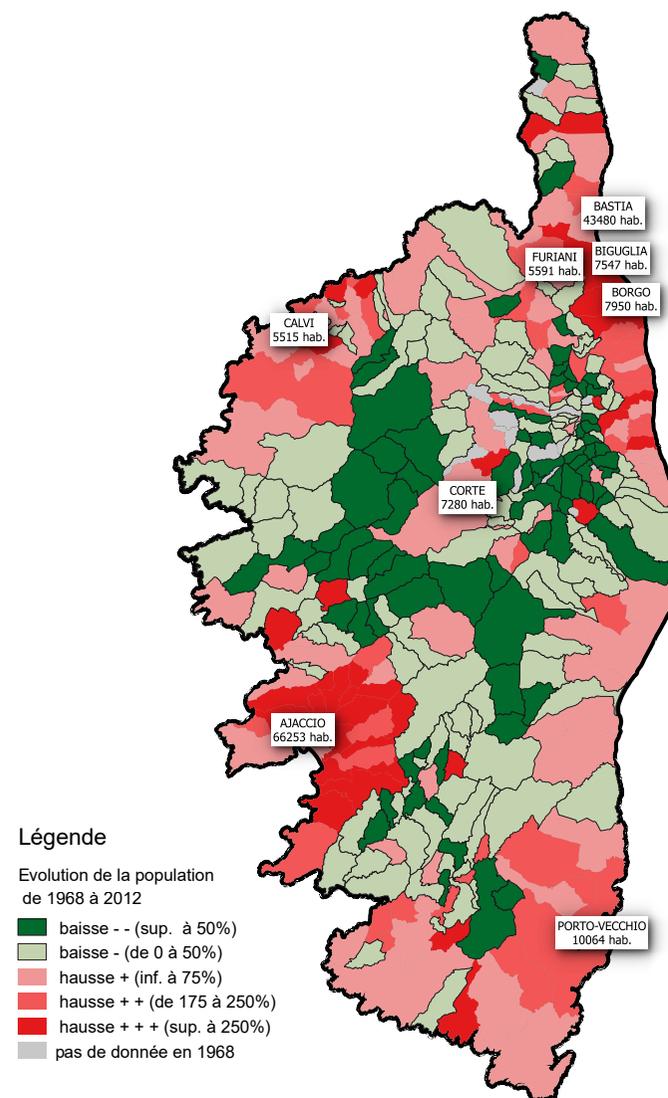
Sources : IGN, Insee - Recensement de la population

Une population concentrée sur le littoral (répartition communale)



Sources : IGN BD CARTO®, Insee

Une désertification du centre montagneux (répartition communale)



Sources : SRISE Corse - IGN BD CARTO®, Insee



Le climat

Caractéristiques

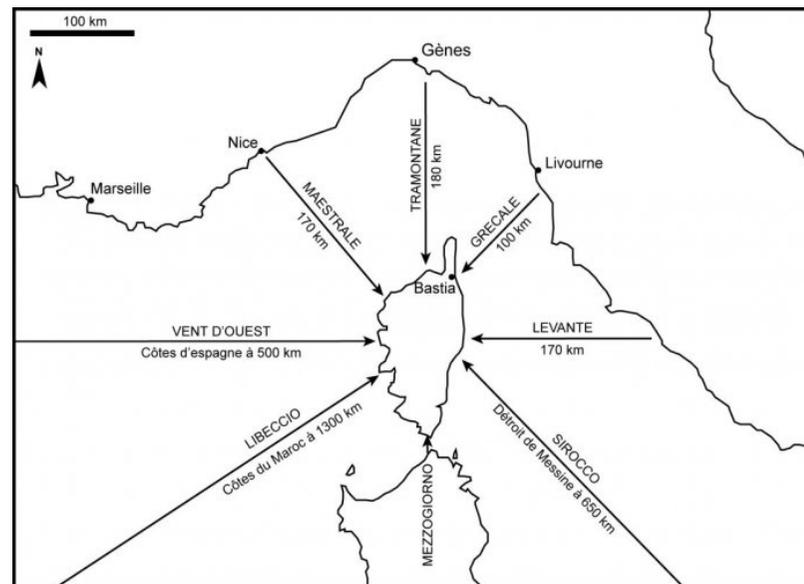
Le climat corse est de type méditerranéen avec des étés chauds et secs et des hivers doux et humides.

Les températures mensuelles moyennes sont comprises entre 9°C en hiver et 25°C en été. Les précipitations normales saisonnières varient de 7 mm en juillet à 90 mm en novembre. Ces caractéristiques générales sont cependant à moduler en fonction de l'altitude et de la distance à la mer. A l'intérieur de l'île, au delà de 800 m d'altitude, le climat devient montagnard, voire alpin au dessus de 1 500 m d'altitude. De fortes précipitations orageuses ont parfois lieu en fin d'été - début d'automne, particulièrement dans l'intérieur.

La Corse est balayée par des vents locaux parfois violents atteignant des forces moyennes de 60 à 80 km/h.

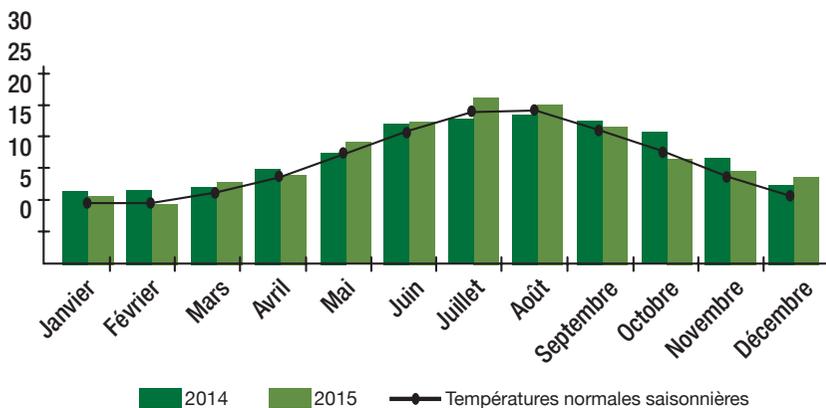
Avec 2 700 heures d'ensoleillement par an, c'est une des régions les plus ensoleillées de France.

Les vents en Corse



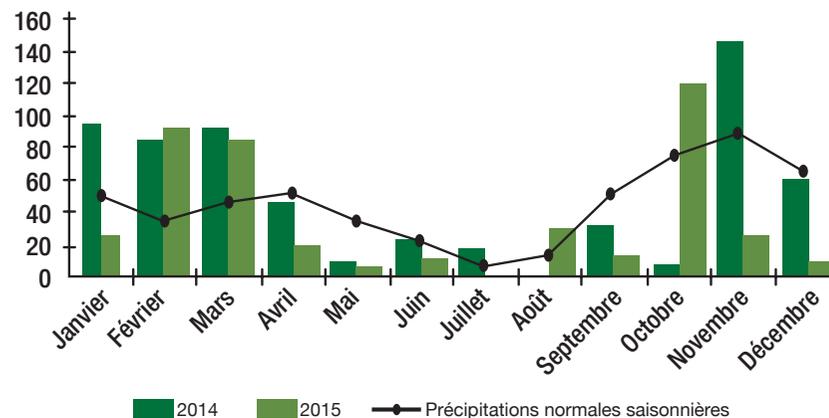
Source : ROL Corse (Réseau d'Observation du Littoral Corse)

Températures moyennes 2014-2015 (en °C)



Source : Météo France

Précipitations moyennes 2014-2015 (en mm)



Source : Météo France

Évolution des températures

Les températures en Corse ont connu une augmentation moyenne de 0,2°C par décennie sur la période 1959-2009. Ce réchauffement s'accroît depuis les années 1980, les quatre années les plus chaudes ayant été observées durant les quinze dernières années (2003, 2006, 2014, 2015).

Cette augmentation est plus marquée en été avec un réchauffement compris entre +0,3°C et +0,4°C par décennie sur la période considérée.

Le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) a progressé de 5 à 6 jours par décennie alors que le nombre de jours de gel a diminué d'un jour par décennie.

Le réchauffement annuel devrait se poursuivre jusqu'aux années 2050 quelles que soient les politiques climatiques mises en œuvre. Sans politique climatique, il pourrait atteindre +4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005.

Évolution des précipitations

Les précipitations annuelles présentent une très grande variabilité d'une année sur l'autre, mais les tendances semblent à la baisse sur la période 1959-2009 avec une diminution des cumuls hivernaux.

La côte orientale a cependant subi des pluies diluviennes à plusieurs reprises au cours des automnes de ces dernières années entraînant la reconnaissance en catastrophe naturelle. Durant ces épisodes, les rafales de vents dépassent les 100 km/h voire 160 km/h à la pointe du Cap Corse.

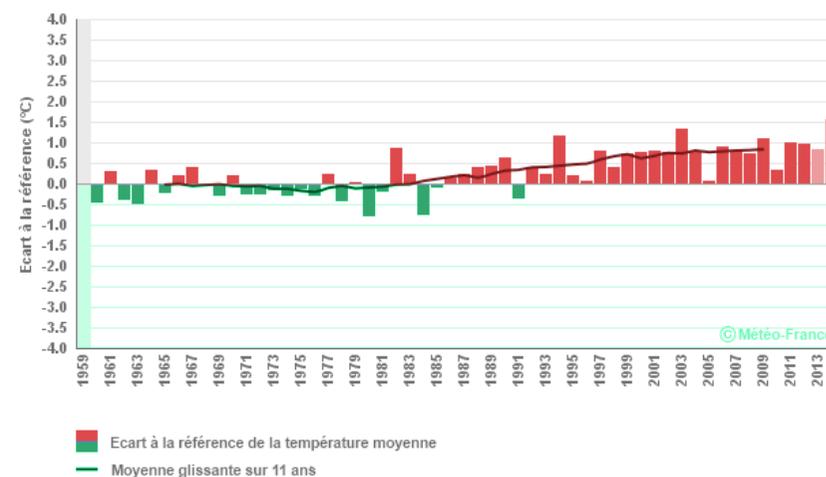
La plus violente de ces tempêtes remonte aux journées des 31 octobre et 1er novembre 1993, pendant lesquelles les précipitations ont dépassé 200 mm en 48 heures et atteint des maxima de 701 mm en Haute-Corse et 906 mm en Corse-du-Sud.

L'humidité du sol ne présente pas d'évolution particulière en moyenne sur l'année mais se différencie au cours du cycle annuel avec un sol plus sec au printemps compensé par une plus grande humidité en automne.

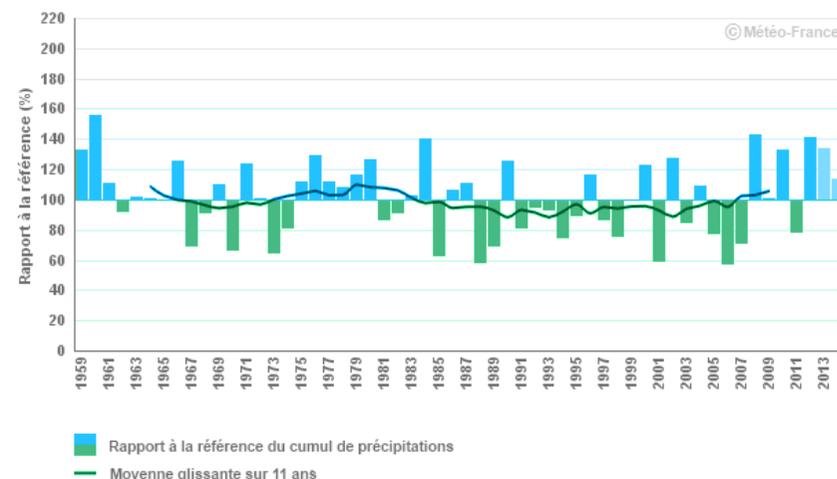
La Corse a connu plusieurs épisodes de sécheresse en 1961, 1970, 1989, 1997 et le plus important depuis 1959, en 2003.

Les précipitations annuelles devraient peu évoluer au cours du XXI^e siècle. En revanche, les périodes de sol sec devraient progresser impactant les cultures, en particulier celles non irriguées.

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990 - Bastia



Cumul annuel de précipitations : rapport à la référence 1961-1990 - Ajaccio





Les exploitations

Chiffres-clés

- 2 810 exploitations
- 168 000 ha de SAU

Caractéristiques

Les exploitations agricoles corses ont une SAU moyenne de 60 hectares, soit 5 hectares de plus que la moyenne de France métropolitaine. Cette taille est principalement liée à la présence importante de surfaces toujours en herbe (STH) exploitées en élevage extensif par les troupeaux. Ainsi, les 1 812 exploitations qui déclarent de la STH au RA 2010, en détiennent en moyenne 79 ha.

Évolution

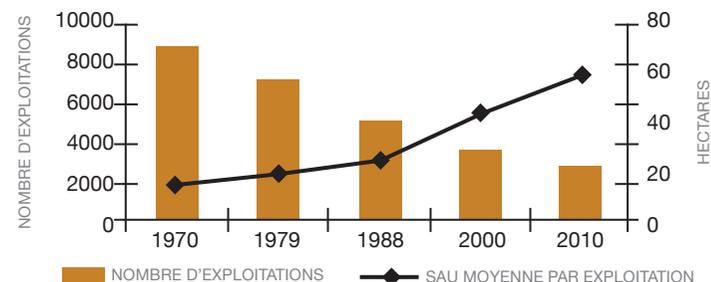
Le nombre d'exploitations a diminué de 68 % entre les recensements de 1970 et 2010, taux comparable à l'évolution nationale. Mais cette évolution n'a pas suivi le même rythme sur toute la période : la diminution a été plus brutale en Corse que sur le continent de 1970 à 1988 (moins 42 % contre moins 36 % en France métropolitaine). A partir des années 1990, au contraire, le nombre d'exploitations a mieux résisté en Corse.

La SAU des exploitations s'est également beaucoup mieux maintenue que sur le continent, notamment grâce à l'augmentation des surfaces toujours en herbe. Celles-ci connaissent une forte croissance fin des années 1980 - début des années 1990 suites aux réformes de la PAC destinées à soutenir plus largement l'élevage extensif et les zones défavorisées (PMTVA, ICHN).

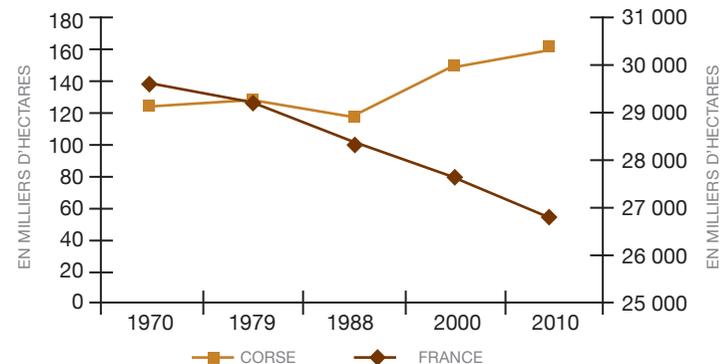
En cohérence avec ces évolutions, la SAU moyenne par exploitation a été multipliée par quatre, passant de 15 hectares en 1970 à 60 hectares en 2010, alors que la moyenne nationale triplait à peine sur la même période. Depuis 2000, la SAU moyenne régionale est supérieure à la SAU nationale.

Fait marquant, ces évolutions sont susceptibles de varier selon le contexte. La SAU totale estimée lors de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2013 était en baisse suite à une refonte des déclarations de surface intervenue après le RA 2010. Mais la réforme de la PAC de 2015 devrait entraîner à nouveau une hausse de la SAU avec l'augmentation probable des surfaces toujours en herbe déclarées.

Moins d'exploitations mais des exploitations plus grandes



Progression de la SAU des exploitations



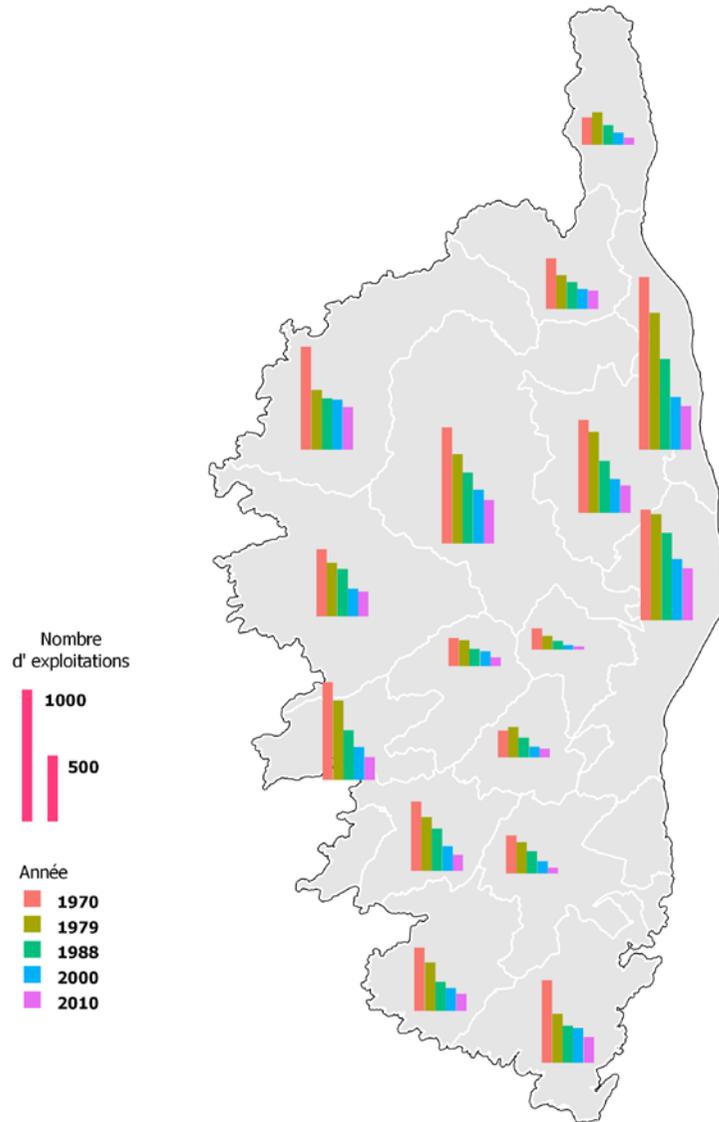
Progression de la SAU des exploitations

		1970	1979	1988	2000	2010	ESEA 2013*
Nombre exploitations	Corse	8 884	7 038	5 116	3 578	2 810	2 626
	France	1 587 607	1 262 669	1 016 755	663 807	489 977	451 606
SAU totale des exploitations (ha)	Corse	134 101	134 901	125 254	155 888	167 896	159 000
	France	29 904 203	29 496 572	28 595 799	27 856 313	26 963 252	27 622 527
SAU moyenne par exploitation (ha)	Corse	15	19	24	44	60	61
	France	19	23	28	42	55	61

* : données estimées

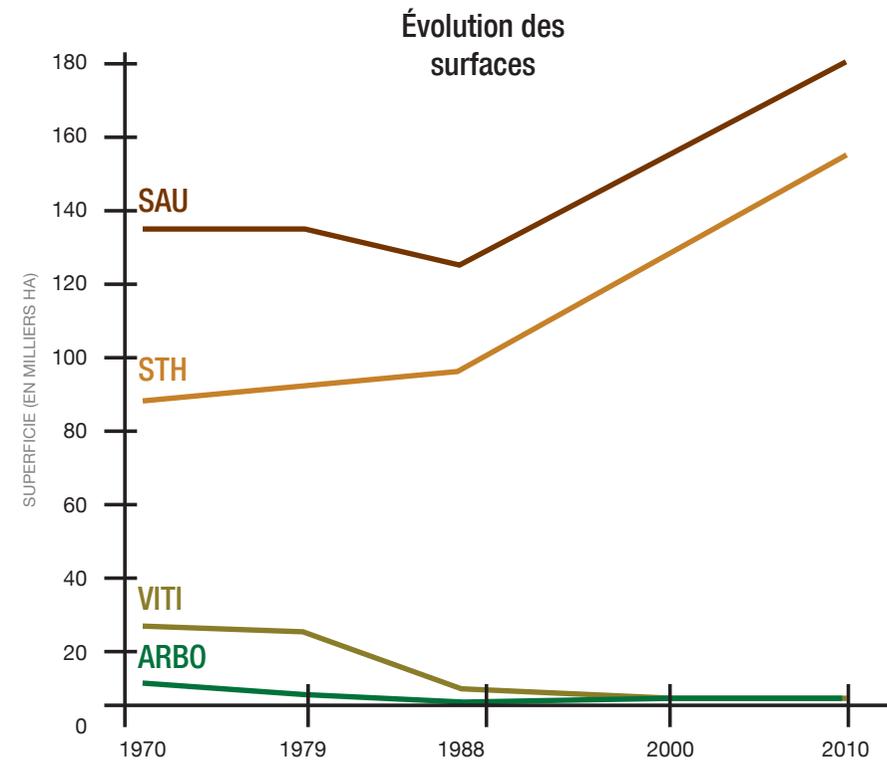
Sources des graphiques et Tableau : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010 - ESEA 2013

Évolution du nombre d'exploitations par Petite Région Naturelle Agrégée



Sources des graphiques et tableau : IGN BD ORTHO® Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010 – ESEA 2013

Une progression de la SAU liée à la progression de la STH



Sources des graphiques et tableau : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



La dimension économique et la spécialisation

Chiffres-clés

- 48 % des exploitations spécialisées dans l'élevage de ruminants
- 45 % de petites exploitations
- 13 % de grandes exploitations représentant 8 % de la PBS (contre respectivement 32 % et 3 % au niveau national)

Caractéristiques

Les quatre principales productions agricoles régionales (viticulture, arboriculture, élevage de bovins, élevage d'ovins et de caprins) constituent les trois quarts des exploitations corses et l'élevage de ruminants, près de la moitié à lui seul.

La Production Brute Standard (PBS) moyenne par exploitation est de 65 000 €, très inférieure à la moyenne nationale qui est de 105 000 €. Elle varie fortement selon les productions : de 29 000 € pour l'orientation technico-économique (Otex) bovin viande à 298 000 € pour l'Otex viticulture.

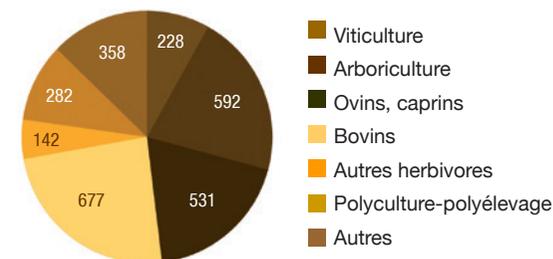
En 2010, le paysage agricole insulaire est encore composé majoritairement de petites et moyennes exploitations. Les grandes exploitations ne représentent que 13 % des exploitations corses contre 32 % en France métropolitaine. Elles contribuent cependant au potentiel économique agricole, de façon plus importante que sur le continent (8 % de la PBS régionale contre 3 % pour la France métropolitaine).

Cela s'explique par la forte représentation de l'Otex viticulture au sein de cette classe économique.

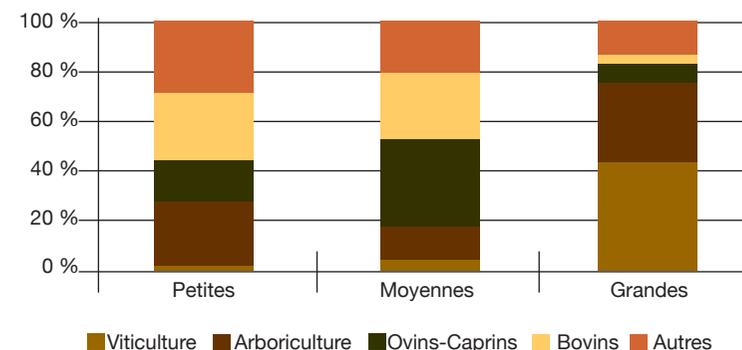
L'élevage se concentre quant à lui dans les moyennes exploitations. Cela explique la proportion importante de SAU détenue par ces exploitations (60 %), en lien avec les surfaces toujours en herbe utilisées pour l'élevage extensif des ruminants. Les petites exploitations sont plus diversifiées.

Moyennes et grandes exploitations concentrent 67 % des UTA agricoles contre 41 % sur le continent. Il faut y voir l'influence de la forte représentativité de la viticulture et de l'arboriculture au sein des exploitations de grande dimension économique. Ces activités nécessitent en effet plus de main d'œuvre agricole.

Répartition en nombre d'exploitations selon leur spécialisation



Spécialisation des exploitations selon la dimension économique



Part des exploitations selon leur dimension économique

		Nombre	PBS	SAU	UTA
Corse	Grandes	13 %	8 %	25 %	28 %
	Moyennes	41 %	30 %	60 %	39 %
	Petites	45 %	62 %	15 %	33 %
France	Grandes	32 %	3 %	7 %	13 %
	Moyennes	30 %	17 %	30 %	28 %
	Petites	38 %	80 %	63 %	59 %

Sources des graphiques : Agreste – Recensements agricoles 1988-2000-2010 – ESEA 2013

Évolution

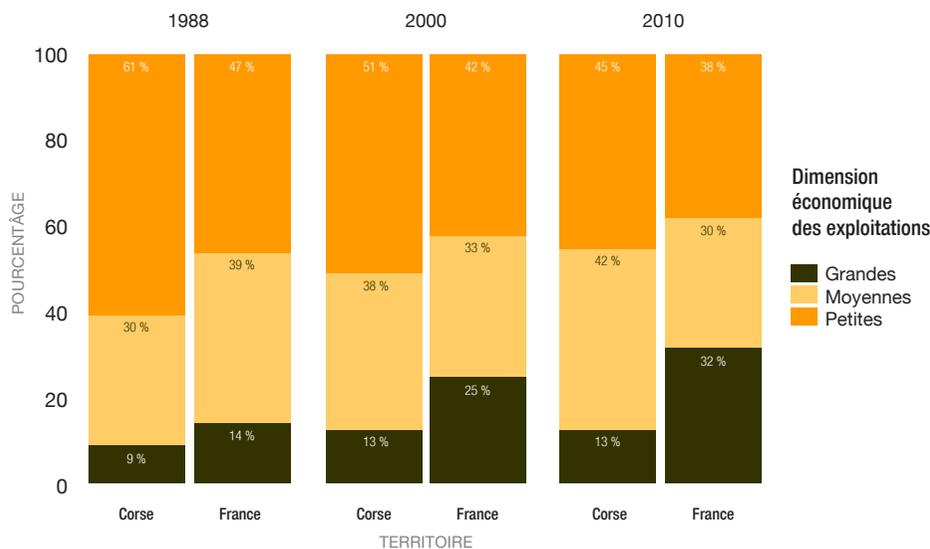
La répartition des exploitations par Otex a peu évolué de 2000 à 2010. De façon schématique, on peut considérer que sur dix exploitations, une exploitation est spécialisée en viticulture, deux en arboriculture, quatre en élevage de ruminants et une en polyculture-polyélevage. Le reste se répartit en diverses spécialisations moins représentatives de l'agriculture corse : grandes cultures, maraîchage...

Si entre 1988 et 2010, le nombre de petites exploitations a diminué d'environ 60 % en Corse comme sur le continent, les restructurations se sont faites localement plutôt en faveur des exploitations de moyenne dimension économique. Les grandes exploitations restent minoritaires et tendent à marquer le pas alors que leur proportion a plus que doublé sur le continent.

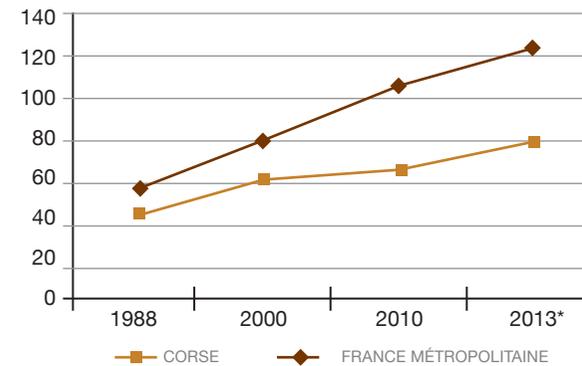
Bien qu'ayant progressé de 45 % entre 1988 et 2010, la PBS moyenne par exploitation reste inférieure à la moyenne nationale et l'écart s'est creusé jusqu'en 2010. Les résultats de l'enquête sur la structure des exploitations de 2013 semblent cependant indiquer un rattrapage progressif.

La progression diffère selon les spécialisations. La PBS moyenne par exploitation pour les activités d'élevage, que ce soit en bovins viande ou en élevages de petits ruminants, progresse de façon similaire à la moyenne générale corse. La viticulture enregistre un doublement de sa PBS moyenne entre 1988 et 2010 alors que l'arboriculture reste stable depuis 20 ans.

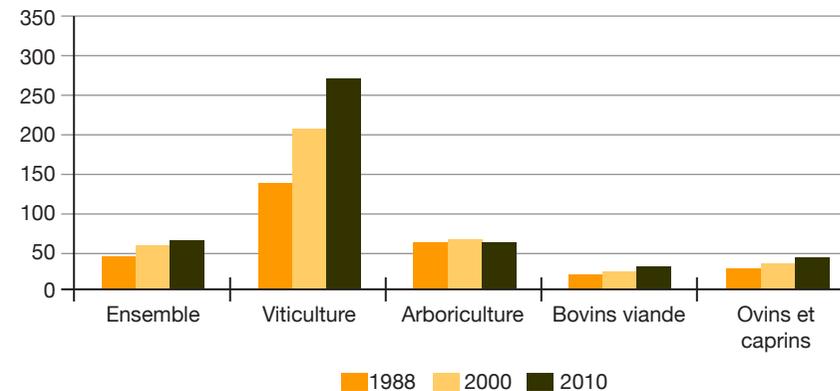
Une part de grandes exploitations qui ne progresse plus



PBS moyenne par exploitation (en milliers d'euros)



PBS moyenne par exploitation selon la spécialisation (en milliers d'euros)



Sources des graphiques : Agreste – Recensements agricoles 1988-2000-2010 – ESEA 2013

* : données extrapolées

N.B. : La façon de calculer la PBS (production brute standard) et par conséquent de déterminer l'Otex d'une exploitation, ayant évolué au cours du temps, il n'est pas possible de faire des comparaisons avec les données des recensements agricoles de 1970 et 1979.



L'occupation des sols

Rédaction MIPD (DRAAF)

Chiffres-clés

- 72 % de la surface régionale en bois, landes ou maquis
- 4 % de surfaces artificialisées (moyenne nationale : 9 %)
- progression de 47 % des sols artificialisés entre 2006 et 2014

Caractéristiques

Avec 72 % de la surface régionale (871 675 ha) en bois, landes ou maquis, selon les critères de l'enquête Teruti, la Corse est avant tout une région avec des espaces naturels importants. La partie dédiée exclusivement à l'agriculture (108 000 ha en herbe, cultures, vergers et vignes) est limitée à 12 % du territoire mais il faut y rajouter une part des espaces naturels utilisés pour un élevage extensif très présent.

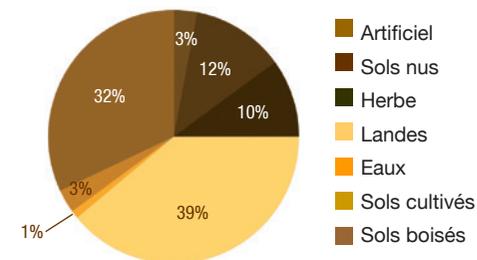
C'est aussi la région ayant le plus faible taux de surfaces artificialisées avec moins de 4 %, comparé à la moyenne française de 9 %. Mais ce taux a progressé de 47 % entre 2006 et 2014, faisant de la Corse la première région de France en termes d'évolution des sols artificialisés.

Évolution

En Corse, le développement de l'agriculture au cours de l'histoire a été différent en montagne et en plaine. Cette dualité a abouti à une situation foncière particulière dans chaque zone :

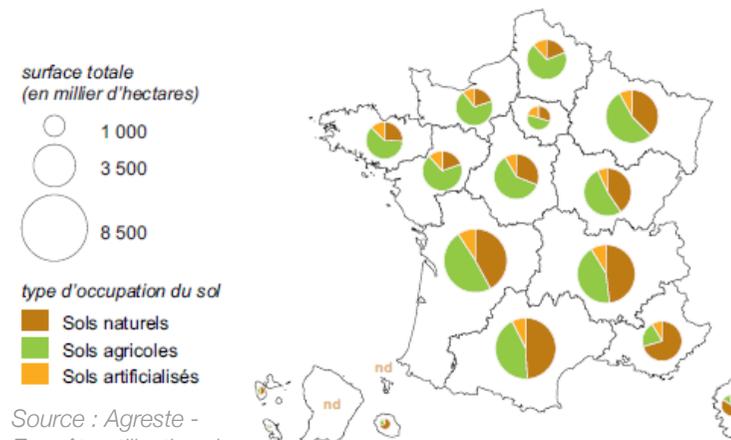
- Les zones de plaine longtemps inexploitées à cause de la malaria ont été mises en valeur notamment dans les années 1970 avec l'action de la SOMIVAC. Ce développement a touché la plaine orientale essentiellement mais aussi la Balagne ou la plaine de Figari. Des propriétés avec un foncier structuré se sont créées. Le revenu dégagé par la viticulture ou l'arboriculture a permis de maintenir globalement une exploitation de ces surfaces planes et équipées d'irrigation. Le danger pour l'agriculture est la progression rapide de l'urbanisation dans ces secteurs. L'absence de PLU dans de nombreuses communes du littoral aggrave cette situation. Ainsi, des propriétaires non exploitants laissent en friches leur terrain en attendant une vente de leur parcelle en terrain constructible. D'autres parcelles fourragères sont louées sous forme précaire.

Occupation du sol



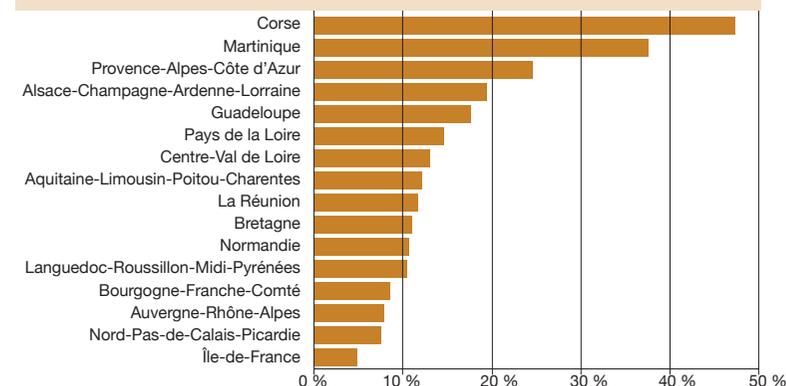
Source : Teruti 2014

Répartition des surfaces selon l'occupation du territoire en 2014



Source : Agreste - Enquête utilisation du territoire (Teruti-Lucas)

Évolution des sols artificialisés entre 2006 et 2014



Source : Agreste - Enquête utilisation du territoire (Teruti-Lucas)

- Les zones de piémont et à fortiori de montagne ont été exploitées jusqu'entre les deux guerres par une population nombreuse. L'ensemble des travaux était effectué à la main et les récoltes évacuées par des chemins muletiers. La mécanisation de l'agriculture sur le continent a permis de produire à un moindre coût, provoquant en Corse un abandon des cultures. Les quelques éleveurs restants n'ont pas pu entretenir l'ensemble des territoires dont les paysages se sont refermés.

L'arrêté MIOT qui définit depuis 1801 des règles spécifiques à la Corse en matière de succession a également contribué à la complexité de la gestion du foncier en Corse.

L'absence de traitement des successions depuis plusieurs générations aboutit à un désordre foncier, caractérisé par une part importante de propriétaires ayant plus de 100 ans : ainsi 200 000 ha, soit plus de 50 % de la surface détenue par des particuliers, appartiennent à des personnes centenaires pour la plupart décédées.

Les secteurs les plus concernés sont la Castagniccia et les communes limitrophes, la vallée du Taravo, l'Alta Rocca et le secteur montagneux au dessus de Sagone.

Les taux sont globalement plus faibles pour les sections cadastrales proches de la mer ; ainsi, toutes les terres de plaine orientale sont peu touchées par le phénomène. Pour une partie de la surface (30 %), le mal est encore plus profond car la parcelle est aussi un bien non délimité (BND) au cadastre : une parcelle avec plusieurs propriétaires ayant chacun une surface connue mais sans la localiser.

Différentes politiques ont été mises en place afin de résoudre les problèmes d'accès au foncier pour les activités agricoles :

- La promotion des Associations Foncières autorisées de propriétaires (AFP). Elles permettent de mobiliser le foncier de propriétaires publics ou privés sur une ou plusieurs communes. La mise en valeur et la gestion des terres ainsi mobilisées sont assurées par un établissement public créé à l'occasion par arrêté préfectoral.

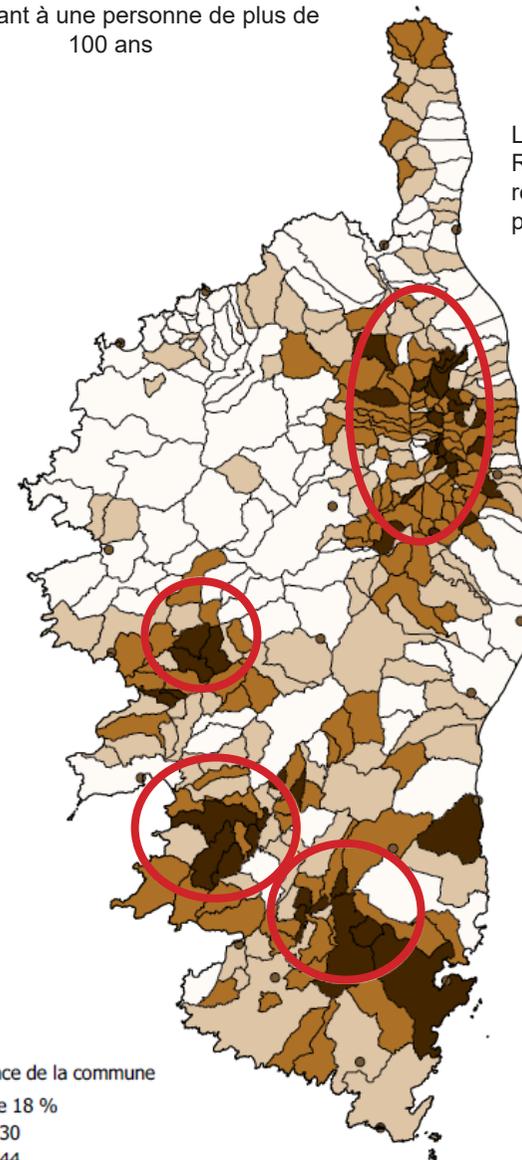
- La création en 2007 du GIRTEC (groupement d'intérêt public pour la reconstitution des actes de propriété en Corse)

- L'adoption du PADDUC par la CTC en 2015.

Un des objectifs de ce plan de développement durable de la Corse est de préserver des terres agricoles de la construction. Une carte des espaces stratégiques agricoles (ESA) a été élaborée, ces espaces devenant inconstructibles (sauf constructions nécessaires à l'activité agricole, forestière ou pour des projets collectifs du type traitement des déchets). Les PLU ou cartes communales devront tenir compte de ces ESA. Les anciens PLU devront être rendus compatibles avec la préservation des ESA dans un délai de trois ans.

Une indivision importante dans certains territoires

Part de la surface de la commune appartenant à une personne de plus de 100 ans



La Castagniccia, l'Alta Rocca, le Taravo, la région de Sagone sont les plus touchées

Légende

% de la surface de la commune	
	moins de 18 %
	de 18 à 30
	de 30 à 44
	de 44 à 65 %

Source : Cadastre
- réalisation :
DRAAF (MIPD)



Les exploitants agricoles

Chiffres-clés

- 3 000 exploitants dont 2 810 chefs d'exploitation
- 23 % de femmes
- Âge moyen : 51 ans
- 4 exploitants sur dix ont au moins le niveau Baccalauréat

Caractéristiques

Du fait de la faible importance relative des formes sociétaires en Corse, les exploitants sont majoritairement chefs d'exploitation, les coexploitants ne représentant que 7 % des exploitants, contre 17 % au niveau national.

La part des femmes chef d'exploitation ou premier coexploitant est de 23 % avec une présence plus marquée en élevage (particulièrement en apiculture et en élevage bovin et caprin).

La moyenne d'âge des exploitants agricoles corses est de 51 ans (équivalente à la moyenne nationale).

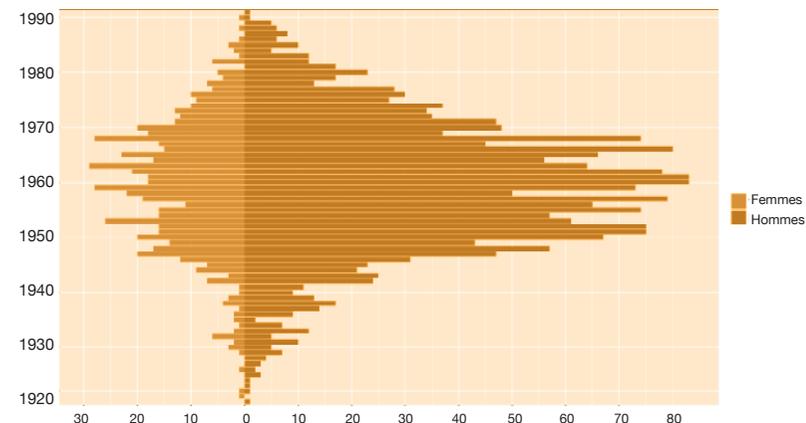
Parmi les chefs d'exploitation ou premier coexploitants, 39 % ont au moins un niveau baccalauréat. Chez les moins de 40 ans, ce taux atteint 50 %.

C'est en viticulture que l'on rencontre le niveau de formation le plus élevé avec 29 % des chefs d'exploitations spécialisées ayant suivi des études supérieures (après le baccalauréat) et 28 % ayant une formation de niveau baccalauréat. Elle est suivie par l'arboriculture avec respectivement 24 % et 26 % des chefs d'exploitation classés dans ces catégories.

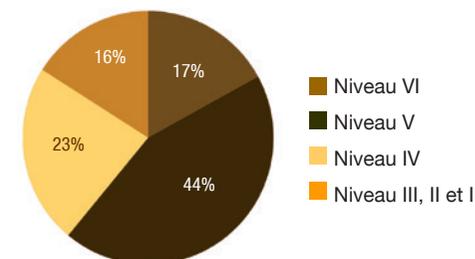
Le niveau de formation des chefs d'exploitations spécialisées en élevage de ruminants est beaucoup moins élevé : 7 % des éleveurs de bovins ont suivi des études supérieures et 19 % ont un niveau baccalauréat. Les pourcentages sont de 9 % et 16 % pour les éleveurs d'ovins-caprins.

S'agissant de la transmission des exploitations, la moitié des exploitants de plus de 50 ans interrogés en 2010 ne savait pas qui leur succéderait et 16 % pensaient que leur exploitation allait disparaître.

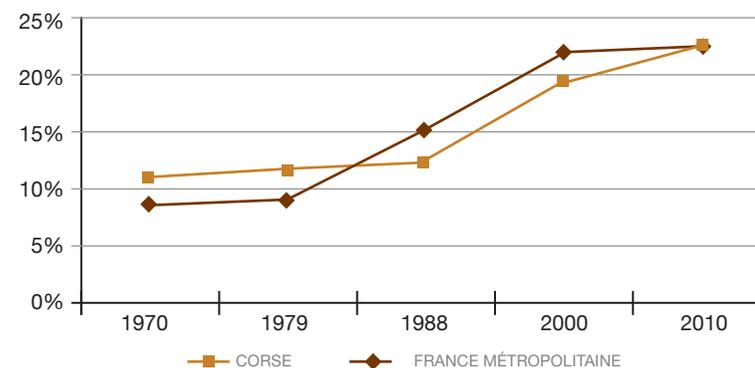
Une moyenne d'âge de 51 ans



Niveau de formation des chefs d'exploitation corses



Part des femmes chef d'exploitation



Source des graphiques : Agreste – Recensement agricole 1970-2010

Évolution

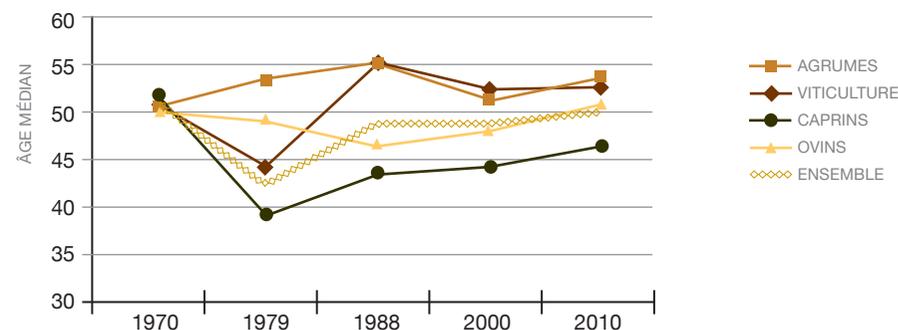
L'âge médian des chefs d'exploitation en 2010 est sensiblement le même qu'en 1970. Le recensement agricole de 1979 montre pourtant un fort rajeunissement des exploitants dont l'âge médian est alors de 42 ans. Ce rajeunissement est constaté dans la majorité des productions. Ce phénomène semble concomitant des débuts du Riacquistu, mouvement social de « réappropriation » par les corses de leur langue, de leur culture et de leur savoir-faire avec notamment une volonté de retour à la terre des jeunes corses.

La part des femmes a doublé au cours des quarante dernières années passant d'à peine 11 % en 1970 à 23 % en 2010, mais la progression ne s'est pas faite de façon régulière. Leur représentativité progresse légèrement aux recensements de 1970, 1979 et 1988 puis bondit de 7 points lors du recensement de 2000. Cette féminisation a repris son rythme de croisière entre 2000 et 2010.

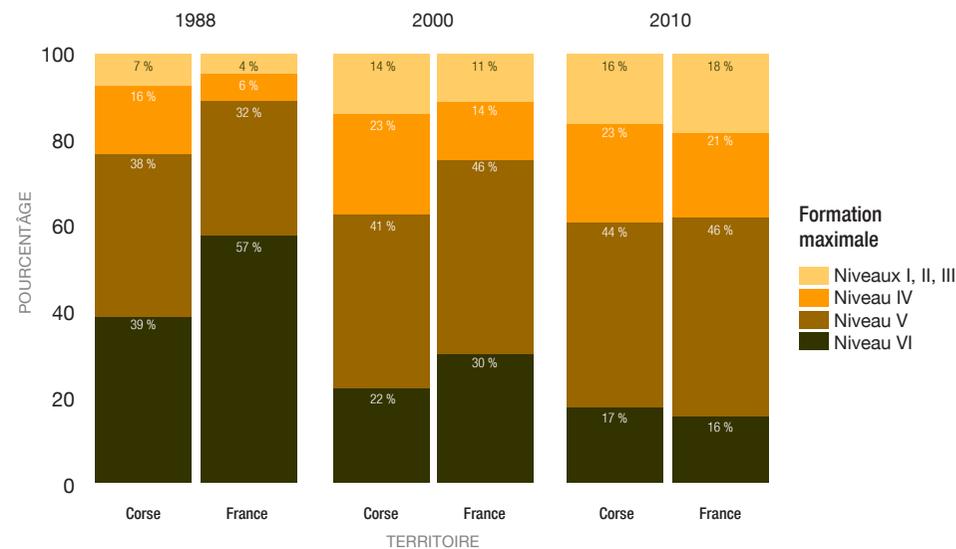
En 1988, le niveau de formation des chefs d'exploitations agricoles corses était supérieur à la moyenne nationale puisque 23 % d'entre eux avaient au moins un niveau baccalauréat, contre 10 % au niveau national. Aujourd'hui la répartition des chefs d'exploitation selon leur niveau de formation est sensiblement la même qu'au niveau national.

Niveau	Définition	Diplômes de l'enseignement agricole
Niveau VI	Sans diplôme ou Brevet des collèges	
Niveau V	Diplôme correspondant au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)	CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole), BEPA (brevet d'études professionnelles agricoles), BPA (brevet professionnel agricole de niveau V)
Niveau IV	Diplôme correspondant au niveau du Baccalauréat	BTA (brevet de technicien agricole), Bac professionnel, Bac technologique, BP REA (Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole)
Niveau III, II et I	Etudes supérieures : BTS ou DUT, licence, master, doctorat...	BTSA (brevet de technicien supérieur agricole), diplôme d'ingénieur, titre de docteur vétérinaire...

Un renouvellement marqué des générations à la fin des années 1970



Un niveau de formation en progression constante



Sources des graphiques : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



L'emploi agricole

Chiffres-clés

- 4 000 emplois agricoles (en UTA)
- 3,2 % de l'emploi régional
- 30 % de salariés

Caractéristiques

Une exploitation corse emploie en moyenne 1,4 UTA contre un peu plus de 1,5 UTA pour la France métropolitaine. Cette moyenne varie selon la spécialisation de l'exploitation : de 1 UTA en élevage bovin à 3,2 UTA en viticulture. L'élevage bovin apparaît comme un secteur d'emploi conséquent en raison du nombre important d'exploitations dans ce domaine d'activité.

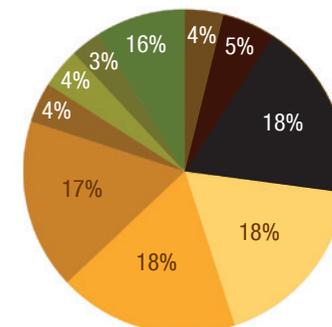
La main-d'œuvre familiale (MOF – chefs d'exploitation, co-exploitants et les membres de leur famille) constitue plus de 70 % du volume d'emploi.

Les 30 % restant se répartissent en 24 % de salariés permanents et 6 % de main d'œuvre saisonnière.

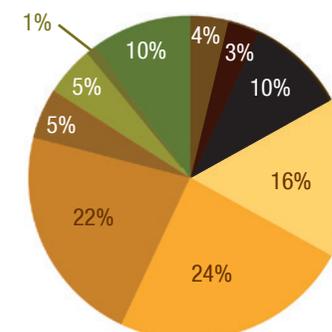
Les salariés permanents sont employés principalement dans les exploitations viticoles et arboricoles. En 2010, plus d'une exploitation viticole sur deux employait des salariés permanents. Le maraîchage et l'horticulture, malgré le faible nombre d'exploitations, constituent également un réservoir d'emploi salarié.

Emploi agricole en UTA par Otex (RA 2010)		Exploitations	Emploi Total	dont MOF	dont salariés
Total		2 810	4 040	2 883	1 156
Grandes cultures	GC	124	156	123	33
Maraîchage et horticulture	Ma-H	71	183	92	91
Viticulture	Vi	228	739	280	459
Fruits et autres cultures permanentes	Fr	592	778	475	304
Bovins viande	BV	677	715	684	31
Ovins et caprins	OC	531	704	645	59
Autres herbivores	He	142	162	132	29
Porcins	Po	128	146	131	15
Volailles et élevages hors sol	Vo	35	105	37	68
Polyculture, polyélevage	PP	282	352	284	68

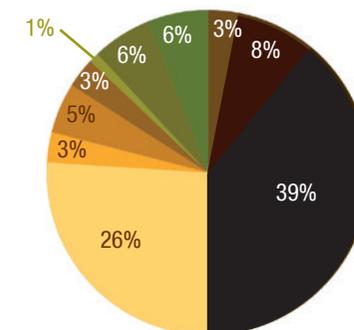
Emploi agricole total en 2010



Main d'œuvre familiale en 2010



Emploi salarié en 2010



Source des graphiques et tableau : Agreste – Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA 2012)

Évolution

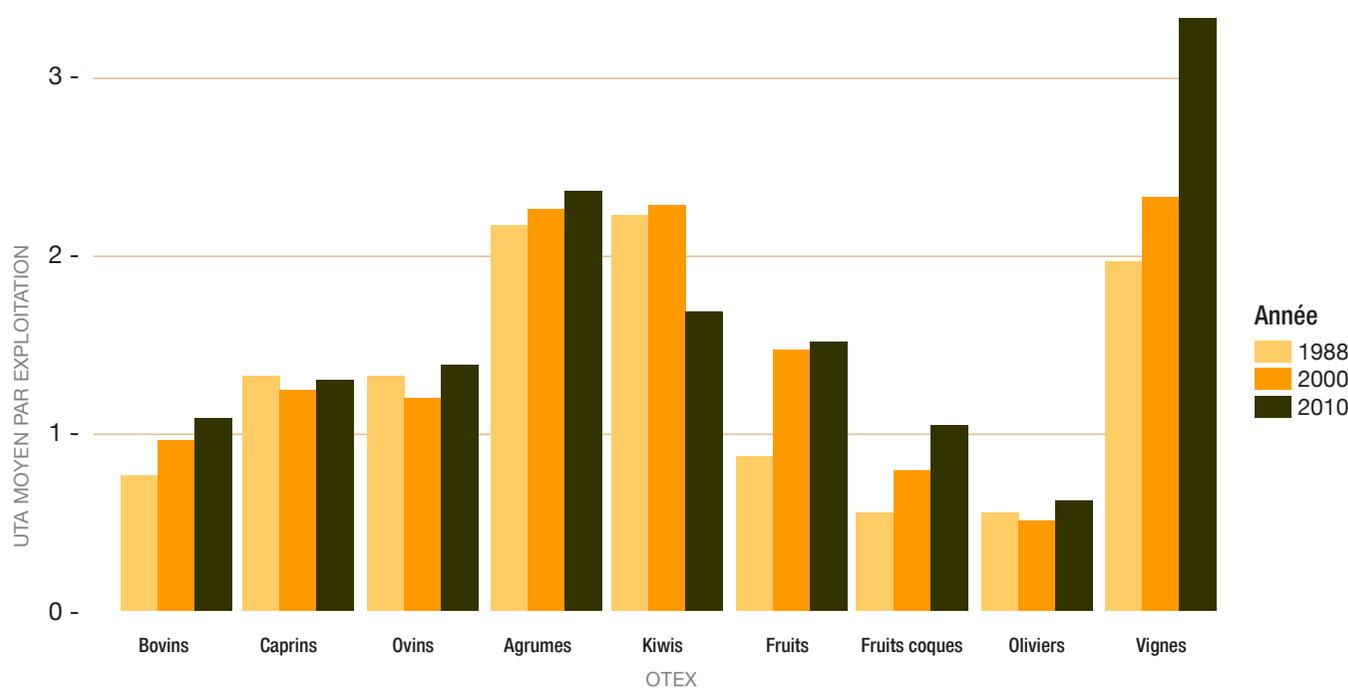
En Corse, le volume d'emploi agricole a diminué de 60 % entre 1970 et 2010 contre 68 % au niveau national.

C'est surtout l'emploi salarié qui a été touché : - 72 % en 40 ans, avec une chute très marquée entre les recensements agricoles de 1970 et de 1988. Cela s'explique notamment par la restructuration des grands vignobles de la plaine orientale : en 1970, les exploitations détentrices de vignes employaient 88 % des employés agricoles permanents. Aujourd'hui elles n'en emploient plus que 48 %.

Si on considère les exploitations selon leur OTEX (disponible à partir de 1988), c'est en viticulture que le nombre d'UTA par exploitation progresse le plus. En élevage ovin et caprin, l'augmentation de la taille moyenne des troupeaux n'entraîne pas d'augmentation significative de la main d'œuvre, probablement en raison d'une meilleure mécanisation de la traite.

Évolution UTA		1970	1979	1988	2000	2010
Corse	UTA total	10 055	9 217	5 706	4 706	4 040
	UTA salariés	2 530	2 085	1 094	798	902
	UTA saisonniers	1 610	1 021	529	242	232
	Nbre salariés	2 816	2 067	1 269	1 125	956
France	UTA total	2 373 588	1 872 338	1 401 159	957 383	751 365
	UTA salariés	280 071	198 404	135 012	137 557	127 899
	UTA saisonniers	96 661	84 732	80 778	93 750	78 922
	Nbre salariés	334 960	222 805	161 297	164 237	154 955

Une main d'œuvre plus abondante en viticulture et en arboriculture



Sources des graphiques et tableau : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



L'enseignement agricole

Rédaction SRFD (DRAAF)

Chiffres-clés

- 2 établissements publics d'enseignement agricole et 1 centre de formation privé
- 161 000 heures stagiaires en formation pour adulte
- 385 jeunes en formation initiale dont 101 apprentis

Caractéristiques

Les sites d'implantation :

La Corse dispose de 2 EPLEFPA (Lycée, CFAA, CFPPA, exploitation), l'un à Borgo en Haute-Corse et l'autre à Sartène en Corse-du-Sud.

L'EPL de Borgo, initialement créé à Bastia en 1962, a été transféré sur son site actuel, à Borgo, en 1991. Il propose des formations liées aux métiers de la production agricole, de l'aménagement paysager et des services à la personne. Il propose également le Baccalauréat technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV).

L'EPL de Sartène, créé en 1985, propose des formations liées aux métiers de la production agricole, de la forêt, du cheval et de la gestion de l'environnement. Il offre également la possibilité de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur court (BTSA).

A Corte, un centre de formation de type associatif, créé en 1969, met en œuvre des formations professionnelles pour adultes habilitées par le MAAF (BPA et BPREA).

La complémentarité entre ces structures permet d'afficher une offre de formations territoriale couvrant un large panel de qualifications allant du CAPA au BTSA.

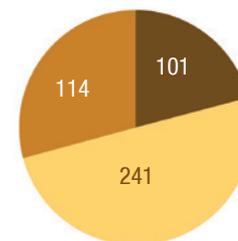
Les diplômes

Les diplômes de l'enseignement agricole en Corse suivant le niveau croissant de qualification (tous secteurs confondus)

Niveau de qualification	Diplômes	Effectifs apprenants 2015-2016
Niveau V	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (C.A.P.A) • Brevet Professionnel Agricole (B.P.A.) 	139
Niveau IV	<ul style="list-style-type: none"> • Bac Techno • Bac Professionnel (Bac pro) • Brevet Professionnel (B.P.) 	274
Niveau III	Brevet de Technicien Supérieur Agricole (B.T.S.A.)	43

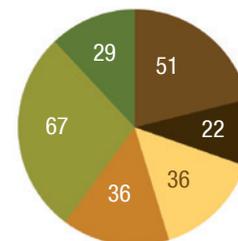
En 2015-2016, les deux EPLEFPA regroupaient 456 apprenants dont plus de 50 % inscrits comme élèves et étudiants, en formation initiale scolaire (FIS).

L'agriculture est de loin le secteur privilégié par les jeunes inscrits dans ces établissements (30 %), principalement dans des diplômes de niveau IV (Bac pro) et de niveau III (BTSA ACSE), permettant d'obtenir la capacité professionnelle agricole nécessaire à l'installation aidée des jeunes agriculteurs.



Répartition des effectifs 2015-2016 selon le statut des apprenants

- Formation initiale par apprentissage (FIA)
- Formation initiale scolaire (FIS)
- Formation professionnelle continue (FPC)



Répartition des effectifs par secteur professionnel en FIS

- Agricole
- Hippique
- Forêt
- Paysage
- Environnement
- Service

Source : SRFD- DRAAF Corse

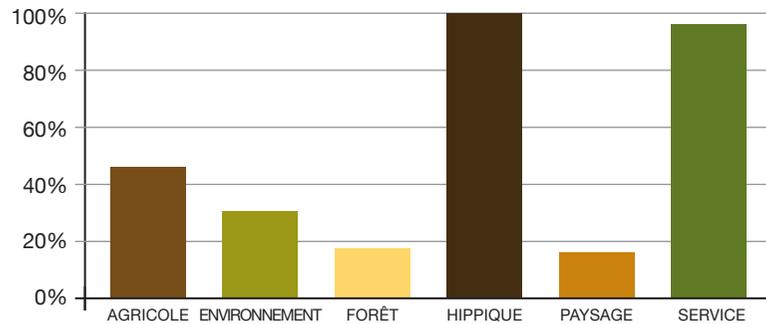
Les diplômes de la formation initiale scolaire par secteur professionnel en 2015-2016

Secteur Professionnel	Diplômes proposés	Localisation
Agricole	• Bac pro Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA)	2B
	• BTSA Analyse et Conduite des Stratégies de l'Entreprise agricole (ACSE)	2A
Hippique	Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH)	2A
Environnement	• Bac pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF)	2A
	• Bac techno Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV)	2B
	• BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN)	2A
Forêt	Bac pro Forêt BTSA Gestion Forestière (GF)	2A
Paysage	Bac pro Aménagements Paysagers (AP)	2B
Service	Bac pro Service Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)	2B

Les femmes dans l'enseignement agricole

Les formations des secteurs hippique et services à la personne attirent l'essentiel des effectifs féminins. Le secteur agricole affiche une répartition équilibrée entre garçons et filles puisque celles-ci représentent 45 % de l'effectif total.

Proportions de femmes par secteur - Année 2015-2016



Source : SRFD- DRAAF Corse

Les formations à l'installation agricole

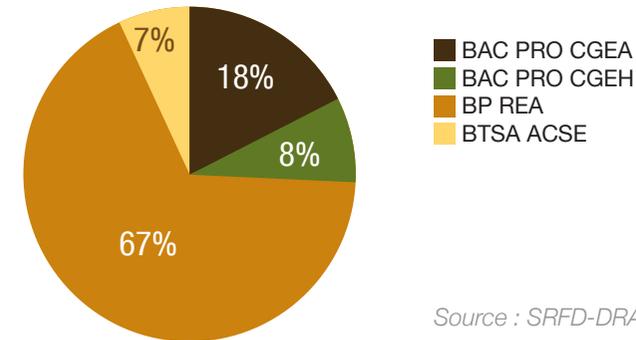
L'installation des Jeunes agriculteurs (JA) reste une priorité de l'enseignement agricole. Les diplômes ouvrant droit aux aides à l'installation en agriculture et reconnus pour octroyer la capacité professionnelle agricole, sont accessibles par les différentes voies de formation.

Les diplômes proposés en lien avec l'installation des agriculteurs 2016-2017

	Bac pro CGEA	Bac pro CGEH	B.P.R.E.A.	B.T.S.A. ACSE
Voie de formation	FIS	FIS	FIA FPC	FIA FPC
Effectifs 2015-2016	31	14	118	12

En 2015-2016, près des deux tiers des candidats à l'installation ont suivi un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA). Ils représentent plus de la moitié des effectifs totaux des stagiaires adultes et des apprentis.

Répartition des diplômes liés à l'installation agricole 2015-2016



Source : SRFD-DRAAF Corse

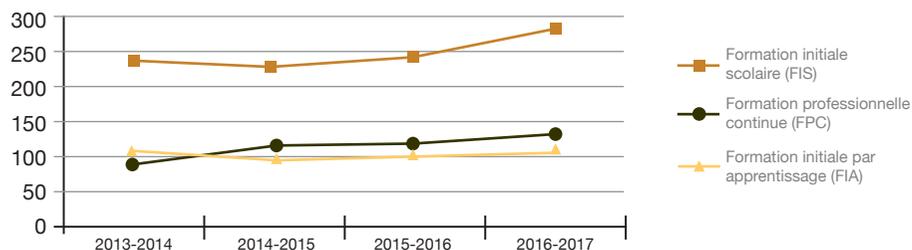


Crédit photographique : EPLEFPA de Borgo-Marana

Évolution des effectifs

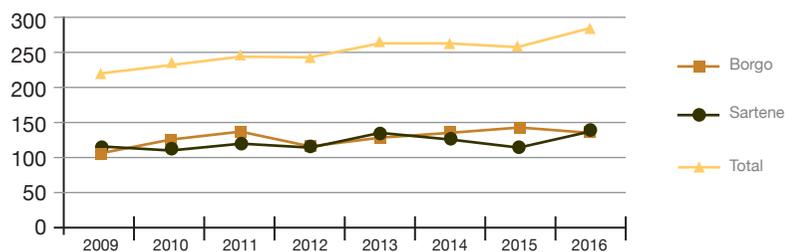
La **formation initiale scolaire** concerne 50 % des apprenants. Les effectifs sont en croissance régulière au cours des huit dernières années alors que les effectifs de FPC et FIA connaissent une stagnation au cours de la même période. Les diplômés de niveau IV, principalement le Baccalauréat professionnel, regroupent la majorité des effectifs des élèves. On observe que l'évolution par niveau est relativement constante. C'est dans le secteur agricole que la croissance des effectifs est la plus notable.

Evolution des effectifs par voie de formation

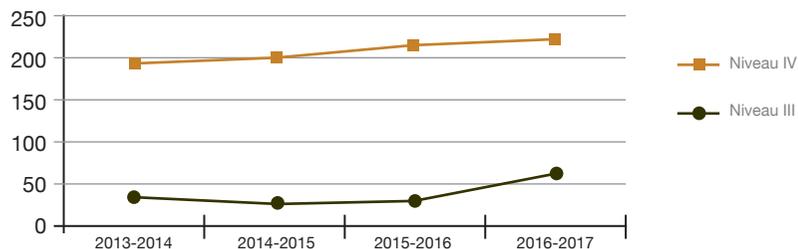


Evolution des effectifs par établissement en FIS

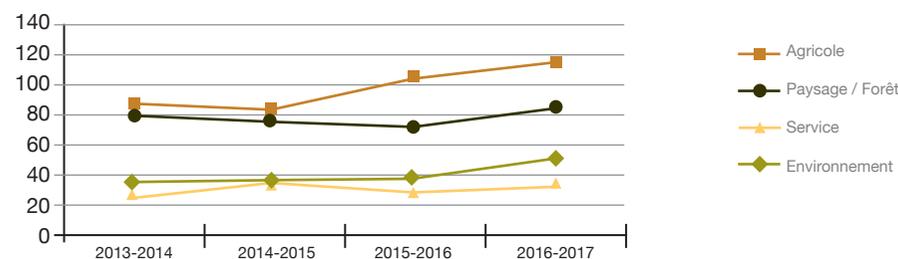
(effectifs au 01/09)



Evolution des effectifs par niveau de formation en FIS



Evolution des effectifs par secteur en FIS



Source : SRFD- DRAAF Corse

Des missions et des projets diversifiés

L'originalité de l'enseignement agricole réside dans la mise en place de dispositifs pédagogiques orientés vers l'innovation et la contextualisation des apprentissages.

Les établissements remplissent également des missions de coopération internationale, d'animation et de développement des territoires, d'éducation au développement durable et d'insertion pour l'égalité des chances.

A ce titre, les deux EPL mettent en œuvre cinq programmes :

- **ERASMUS**, financé par l'UE sur « la mise en place de stratégies novatrices pour éduquer les élèves à l'utilisation efficace des ressources et la protection de l'environnement ». Projet mobilisant cinq pays partenaires : Roumanie (porteur du projet), Italie, Espagne, Pologne et France.
- **CLEM'ABRI**, financé par le CASDAR dont l'objectif est l'implantation d'infrastructures agro-écologiques en vergers de clémentiniers conduits selon les modalités de l'agriculture biologique.
- **BIOLOC'ALIM**, financé sur des crédits du Programme National pour l'Alimentation (PNA) visant à développer la consommation de produits bio et/ou locaux dans les établissements et à identifier les leviers et les freins éventuels.
- **FORM'AGRO**, financé sur des crédits DRAAF, dans le cadre de la Formation Continue et du Développement des Compétences (FORMCO) pour la mise en place d'un plan de formation en matière d'agro-écologie et de pastoralisme (en collaboration avec l'INRA).
- **OBJECTIF ANCROCHAGE**, financé par des crédits DRAAF et du FSE, visant à développer l'écoute et l'accompagnement des apprenants afin de prévenir les risques de décrochage scolaire.



L'emploi et la valeur ajoutée

Chiffres-clés

- 4 000 emplois dans l'agriculture
- 2 600 emplois dans l'agroalimentaire
- 232 millions d'euros de valeur ajoutée pour les branches agricole et agroalimentaire (3 % de la valeur ajoutée régionale)

(source INSEE 2012)

Caractéristiques

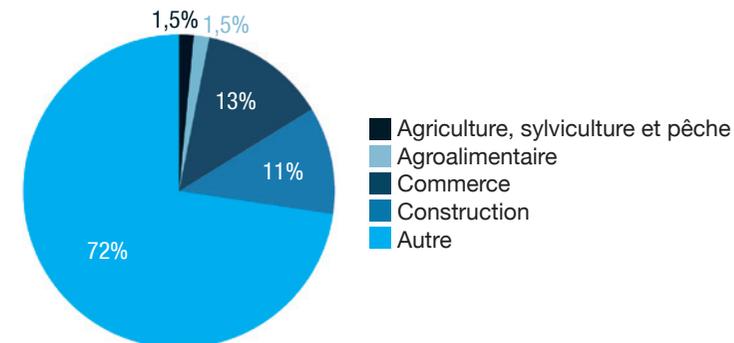
La part de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'emploi total au niveau régional (5,3 %) est proche de la moyenne nationale (5,1 %). Les industries agroalimentaires représentent le premier secteur industriel de l'île, mais avec un tissu industriel très restreint, l'économie régionale reste tirée par le secteur tertiaire.

Evolution

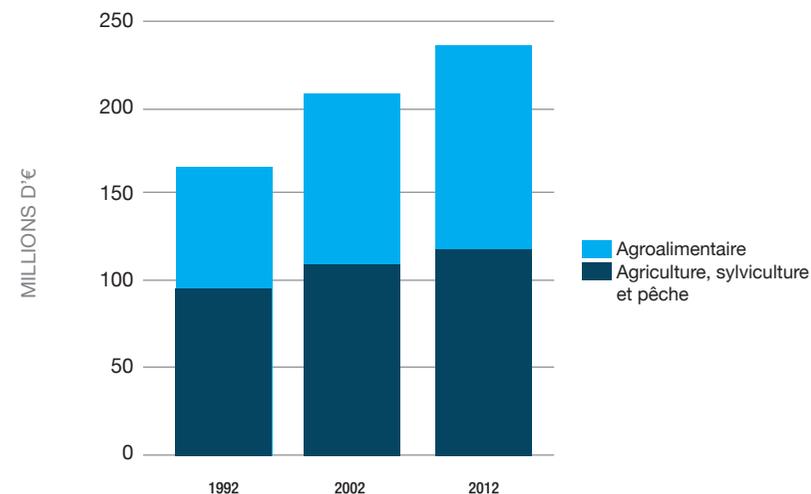
De 1992 à 2012, la valeur ajoutée de la branche agricole est restée stable, autour de 100 millions d'euros. Parallèlement, la valeur ajoutée de la branche agroalimentaire a quasi doublé passant de 68 à 120 millions d'euros. Le marché de l'agroalimentaire apparaît comme structurellement porteur et dynamique.



Poids de l'agriculture et de l'agro alimentaire dans l'économie régionale



Valeur ajoutée des branches agricole et agroalimentaire



Les statistiques relatives à l'emploi et la valeur ajoutée varient selon les sources qui ont chacune leurs champs et leurs définitions spécifiques. La présente fiche repose sur une source Insee recensement de la population 2012. Le champ agroalimentaire comprend la fabrication de denrées alimentaires, les boissons et les produits à base de tabac.



Chiffres-clés

- Résultat courant avant impôt (RCAI) par exploitation : 27 000 € (moyenne nationale 36 000 €)
- Subventions d'exploitations/ RCAI : 111 % (moyenne nationale 83 %)

(source Rica 2014)

Caractéristiques

Le RCAI régional suit une courbe inférieure à la moyenne nationale. Comme au plan national, sans subventions, la majorité des exploitants auraient un revenu agricole négatif. Il existe cependant de fortes disparités entre les différentes orientations technico-économiques.

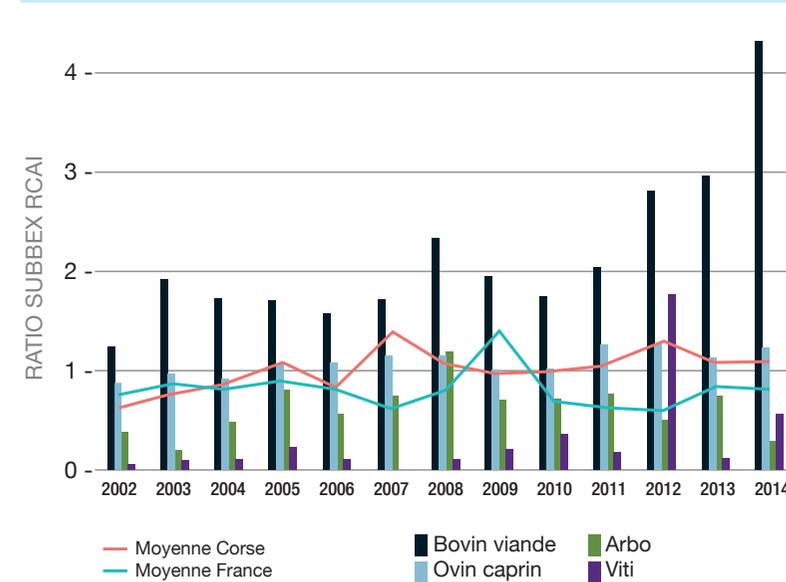
Les exploitations spécialisées en productions végétales apparaissent moins dépendantes des aides que les exploitations spécialisées en élevage. Les éleveurs de bovins sont ceux dont le revenu est le plus dépendant des aides.

Les exploitations spécialisées en productions végétales (arboriculture et surtout viticulture) ont, en moyenne, un résultat par unité de travail supérieur aux exploitations spécialisées en productions animales.

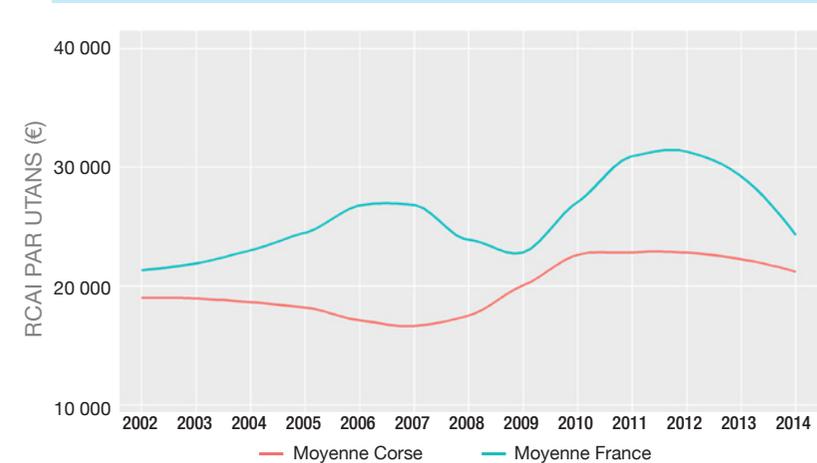
Evolution

Le revenu agricole moyen suit une courbe relativement stable ces dernières années. L'augmentation du niveau des aides perçues par les exploitants agricoles dans le cadre de la nouvelle PAC est de nature à contribuer favorablement au revenu agricole. Toutefois, le maintien et la sécurisation du revenu agricole reste un enjeu majeur pour ces prochaines années.

Ratio subvention exploitation / RCAI



Ratio RCAI / UTANS



Source : Rica



Les aides de la politique agricole commune (PAC)

Chiffres-clés

- Environ 1 700 exploitations aidées
- Environ 25 millions d'euros d'aides du 1er pilier (0,3 % du total national). En nette augmentation à partir de 2015 dans le cadre de la nouvelle PAC.
- Environ 15 millions d'euros d'aides du 2^{ème} pilier (1,3 % du total national)

Caractéristiques

La Politique agricole commune repose principalement sur un système de soutien aux revenus des agriculteurs, auquel s'ajoutent des mesures en faveur du développement rural.

La PAC est organisée en deux « piliers » financés en grande partie par des fonds européens (FEAGA et FEADER notamment).

Le premier pilier concerne le soutien des marchés et des revenus agricoles, majoritairement constitué d'aides découplées, c'est-à-dire indépendantes de la production (droits à paiement de base - DPB, aides animales pour les ovins, caprins, bovins etc.).

Le second pilier porte sur la politique de développement rural et mobilise en Corse majoritairement des aides pour compenser les handicaps naturels territoriaux ou soutenir des engagements environnementaux (indemnité compensatoire de handicap naturel -ICHN- et mesures agro-environnementales et climatiques ou encore conversion à l'agriculture biologique). Les aides du second pilier sont particulièrement mobilisées en Corse (notamment en raison du caractère montagneux de l'île) en lien avec l'ICHN dans le cadre du programme de développement rural de Corse (PDRC) qui mobilise le FEADER en cofinancement avec des crédits État ou de la CTC au travers de l'ODARC.

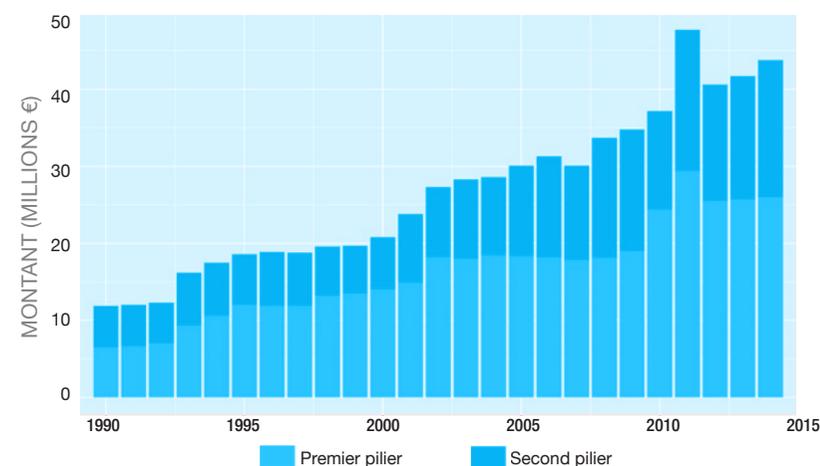
Evolution

Comme sur le plan national, les aides du premier et du second pilier ont connu une progression constante jusqu'en 2011. En Corse, la progression favorable des aides s'est poursuivie après 2011.

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2014-2020 qui se veut plus verte et plus juste, la Corse bénéficie du rééquilibrage des aides en faveur des territoires défavorisés. Elle se voit attribuer une enveloppe pour les aides découplées du premier pilier largement à la hausse de façon à ce que le rapport DPB/ha en Corse converge vers le montant moyen du continent : la moyenne à l'hectare en Corse passe ainsi de 90 € à environ 240 €.

Au bilan, la Corse fait partie des régions qui sortent gagnantes de la réforme de la PAC.

Aides par pilier - Région Corse



Source : Agreste - comptes de l'agriculture



Chiffres-clés

- 7,7 millions d'euros mobilisés pour l'agriculture dans le cadre du PEI entre 2002 et 2012
- 7 millions d'euros annuels mobilisés pour les filières dans le cadre du plan d'avenir

Le Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI)

Pour aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité et pour résorber son déficit en équipements et services collectifs, un programme exceptionnel d'investissements a été institué par l'article 53 de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse pour la période 2002-2016. Ce programme a été prolongé jusqu'en 2018.

Entre 2002 et 2012, 410 opérations ont été soutenues par le PEI en Corse, pour un montant de 1 205 millions d'euros en coût total. La programmation s'est réalisée à un rythme soutenu de 109 millions d'euros de projets par an en moyenne.

Dans le domaine de l'agriculture, le PEI a été plus particulièrement mobilisé pour la constitution d'un réseau cohérent d'abattoirs et la mise aux normes sanitaires des abattoirs existants.

Les aides aux filières via France Agrimer et l'ODARC

Les filières agricoles corse ont bénéficié de plusieurs plans de soutien consécutifs depuis 2005 qui ont permis de soutenir, dynamiser et développer l'agriculture corse :

- plan de relance 2005-2007 (25 millions d'euros)
- plan de consolidation 2008-2010 (19 millions d'euros)
- plan d'amplification 2011-2013 (21 millions d'euros)

Le dernier plan en cours, le Plan d'Avenir, couvre la période 2015-2018. Il doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Augmenter les productions agricoles des filières animales en recentrant les aides sur des chefs de file,
- Augmenter la valeur ajoutée de ces productions (démarches vers des signes officiels de qualité notamment),
- Poursuivre l'accompagnement des stratégies des filières végétales en termes de diversité et de qualité des produits en soutenant l'expérimentation, la recherche et les démarches vers des signes officiels de qualité.

Le plan d'avenir est doté d'une enveloppe de 7 millions d'euros annuels répartis à parts égales entre FAM et l'ODARC.



Crédit photographique : SRISE



La valeur vénale des terres

Chiffres-clés

En 2015, le prix des terres agricoles est en moyenne de :

- 5 000 € l'hectare de terre labourable
- 2 500 € l'hectare de surface en herbe
- jusqu'à 28 000 € l'hectare de vigne AOP
- 14 000 € l'hectare de vigne hors AOP

Le prix des terres agricoles

Compte tenu de l'étroitesse du marché foncier de l'espace rural en Corse et du faible nombre de transactions retenues, l'étude sur la valeur vénale des terres se fait chaque année sur une approche triennale (années n, n-1 et n-2). L'étude porte ainsi sur 550 à 600 transactions selon les années, avec une progression sur la période 2013-2014-2015 pour laquelle 613 transactions ont été retenues.

La valeur vénale du prix des terres agricoles (DRAAF-SRISE) s'établit en 2015 à 5 000 euros/ha pour des terres labourables et 2 500 euros/ha pour des surfaces enherbées.

Des analyses DRAAF-2015 (Source DIA SAFER) montrent que le prix varie fortement selon la distance à la mer : si cela paraît compréhensible pour des terrains à bâtir, l'effet sur les terres agricoles est plus surprenant car on compare des terres ayant des qualités agronomiques similaires. Cette variation de prix est déconnectée de la rentabilité économique agricole mais la pression de l'urbanisation et du tourisme fait monter le prix, avec un changement toujours possible de la destination du terrain.

Pour les terres agricoles, l'effet est très marqué sur les premiers 500 mètres avec un prix qui augmente de 50 %. Si on compare les prix en excluant cette zone très proche de la mer, on a une évolution similaire du prix, que ce soit pour les terres constructibles, les espaces de loisirs (terrains de moins de 1 ha achetés par les non agriculteurs) ou les terres agricoles : un prix multiplié par 5 de la montagne vers la mer. Pour les parcelles classées en landes, l'évolution est moins régulière selon la distance.

Les terres agricoles sont en grande majorité (84 % des ventes de ce type) achetées par des personnes résidant en Corse. Ce taux est plus faible pour les terres constructibles avec 63 % d'acheteurs basés en Corse dont près d'un tiers sont des sociétés immobilières ayant le siège en Corse.

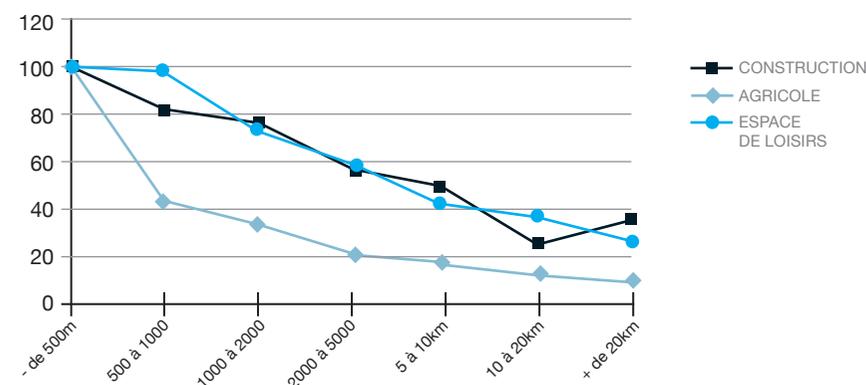
Valeur vénale des terres labourables 2015

Prix €/ha	2015			2014	Variation 2015/2014	
	Nombre ventes	Mini	Maxi	moyenne pondérée		
CORSE-DU-SUD				5 170 €	6 880 €	-25%
Littoral	20	310 €	19 300 €	4 900 €	4 300 €	14%
Coteaux	55	130 €	37 800 €	5 400 €	8 300 €	-35%
Montagne	20	870 €	17 000 €	4 300 €	5 760 €	-25%
HAUTE-CORSE				5 060 €	6 420 €	-21%
Littoral	60	550 €	40 700 €	5 550 €	7 660 €	-28%
Coteaux	69	450 €	43 700 €	5 100 €	6 030 €	-15%
Montagne	37	500 €	22 000 €	3 750 €	3 930 €	-5%
CORSE	261			5 075 €	6 480 €	-22%

Valeur vénale des surfaces en herbe 2015

Prix €/ha	2015			2014	Variation 2015/2014	
	Nombre ventes	Mini	Maxi	moyenne pondérée		
CORSE-DU-SUD				2 570 €	2 500 €	3%
Littoral	21	490 €	26 300 €	4 000 €	3 200 €	25%
Coteaux	76	490 €	30 100 €	3 000 €	3 170 €	-5%
Montagne	41	110 €	24 600 €	1 750 €	1 690 €	4%
HAUTE-CORSE				2 540 €	2 000 €	27%
Littoral	27	50 €	23 000 €	5 970 €	3 740 €	60%
Coteaux	80	400 €	20 000 €	3 700 €	2 670 €	39%
Montagne	106	50 €	34 500 €	1 400 €	1 380 €	1%
CORSE	351			2 550 €	2 200 €	16%

Indice d'évolution du prix des terres selon la distance à la mer



Cas particulier des vignes

Contrairement au maquis et aux terres labourables, les prix des vignes sont estimés à dire d'expert en étroite collaboration avec les services de la SAFER. Il tient compte des zones d'appellation et font l'objet d'une publication au Journal Officiel.

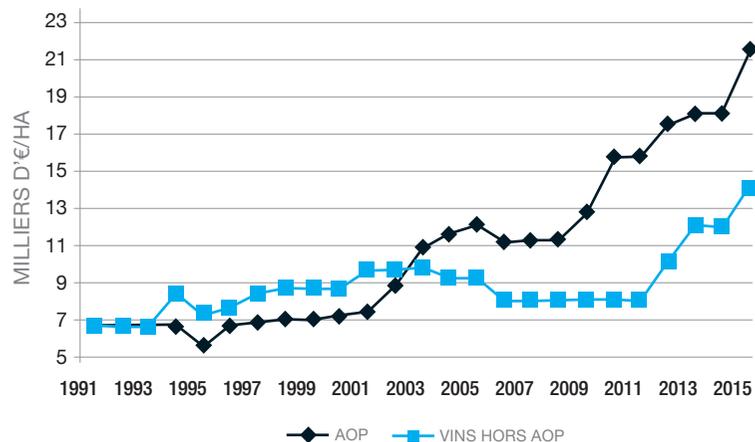
Même si la part des surfaces en vignes dans la surface cultivée régionale (terres arables et cultures permanentes) est relativement importante, le marché viticole reste anecdotique. En effet, ces terres demeurent dans le patrimoine familial de l'exploitation ou entrent dans la constitution de structures de forme sociétaire.

En 2015, on constate cependant une augmentation des surfaces vendues notamment dans l'appellation Patrimoine/Coteaux du Cap Corse. Le prix moyen à l'hectare de ces régions viticoles est désormais plus en adéquation avec la réalité locale. La hausse du prix moyen concerne l'ensemble des régions viticoles.

Le prix des vignes en appellations protégées a entamé sa progression dès les années 2000 alors que celui des vignes hors AOP continuait de stagner, voire régresser. Ce n'est que depuis 4 ou 5 ans que le prix de ces dernières progresse de façon similaire aux AOP, tout en restant 30 % moins cher.

Les terres les plus cotées concernent les appellations Patrimoine et Muscat du Cap Corse.

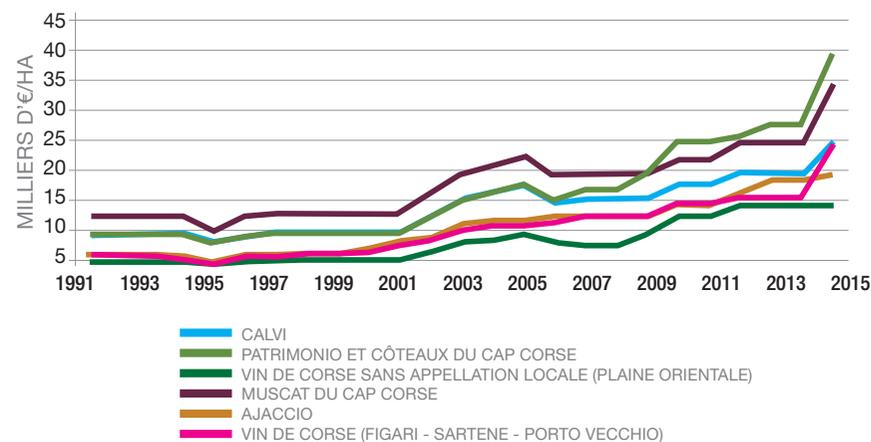
Evolution du prix des vignes



Valeur vénale des vignes en 2015

Prix €/ha	2015			2014	Variation 2015 / 2014
	Mini	Maxi	Prix moyen	Prix moyen	
AOC/AOP Calvi	20 000 €	30 000 €	25 000 €	20 000 €	25 %
AOC/AOP Patrimoine/ Cap Corse	35 000 €	55 000 €	40 000 €	28 000 €	43 %
AOC/AOP Vins de Corse	12 000 €	18 000 €	15 000 €	15 000 €	0 %
AOC/AOP Muscat du Cap Corse	30 000 €	40 000 €	35 000 €	25 000 €	40 %
AOC/AOP Ajaccio	15 000 €	25 000 €	20 000 €	19 000 €	5 %
AOC/AOP Vins de Corse/ Figari/Sartene/ Porto-Vecchio	20 000 €	30 000 €	25 000 €	16 000 €	56 %
Vins hors AOP	12 000 €	16 000 €	14 000 €	12 000 €	17 %

Evolution du prix des vignes par AOP



Sources des graphiques et tableaux : Agreste



Chiffres-clés

- 260 exploitations dont 222 spécialisées
- 6 600 hectares de vigne
- 360 000 hectolitres
- 110 caves particulières et 4 caves coopératives
- 9 AOP et 1 IGP
- 87 % du vignoble insulaire se situe en Haute-Corse où il est exploité par 211 viticulteurs (49 en Corse-du-Sud)

Caractéristiques

En 1970, on recensait 26 400 hectares de vigne. Avec la restructuration du vignoble qui a accompagné la politique de qualité mise en place par la filière, cette surface a été pratiquement divisée par 5.

La production insulaire est majoritairement une production de vin rosé (60 % du volume total produit), suivi du vin rouge (25 %) et du vin blanc (15 %).

Sur le plan de la commercialisation, le marché local absorbe 35 % de la production, le national 45 % et l'export 20 %. Les coopératives, compte-tenu des volumes produits, sont les moteurs de cette percée à l'international.

Structure :

Avec un tiers de la PBS régionale, l'Otex viticulture représente la part de PBS la plus importante des filières agricoles insulaires.

Organisation :

Il s'agit de la filière régionale agricole la plus structurée avec une interprofession créée en 2008 (CIVC). En amont de l'organisation économique, la filière s'appuie sur deux structures qui œuvrent pour le maintien de la qualité et de la typicité des vins :

- le CRVI (Centre de recherche viticole) qui mène un important programme de recherche sur la sélection et la multiplication des cépages corses,
- le GIAC (Groupement Intersyndical des Appellations d'Origine Contrôlées de Corse) et le Syndicat des Vins de Pays travaillent, pour leur part, au maintien et à l'affirmation de la qualité des productions. Ils assument la totalité des démarches d'agrément.

Valorisation :

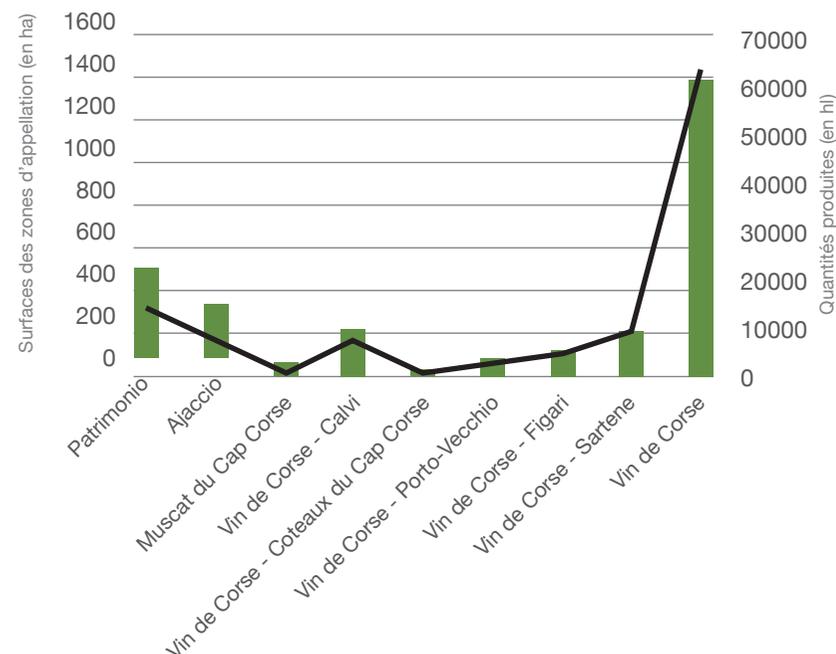
En 2014, la production revendiquée en AOP représente 113 800 hl, soit 32 % du volume total produit. Celle revendiquée en IGP s'élève à 222 500 hl, soit 62 % du volume total produit et la production revendiquée en vin sans IG représente 21 700 hl.

En agriculture biologique, 42 viticulteurs sont concernés par la conversion pour une surface de 704 hectares, soit 11 % du vignoble insulaire.

Évolution du vignoble	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	4 330	2 102	842	448	260
Surfaces (en ha)	26 400	23 900	10 000	7 200	6 600
Surfaces AOP en production (en ha)	nd	nd	2 000	2 625	2 830
Production (en hl)	nd	nd	429 000	407 000	371 000
dont AOP	nd	nd	63 000	113 000	112 000

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Les zones d'appellation



Source : CIV Corse et SAA 2014

Économie et emploi

UTA : Le nombre d'UTA décroît parallèlement à la diminution du vignoble pour passer de 6 303 unités en 1970 à 833 en 2010. La baisse majeure intervient entre 1970 et 1988 quand débute la restructuration du vignoble et les arrachages massifs. Le nombre d'unités se stabilise dans les années 2000.

Âge du chef d'exploitation : Entre 1970 et 1979, l'âge moyen du viticulteur se situe autour de 40 ans avant de s'élever et se maintenir autour de 53 ans à partir de 1988.

Féminisation de la profession : Avec la réduction progressive du vignoble insulaire, le nombre de viticultrices a nettement diminué depuis les années 1970, passant de 492 à 58. Cette profession s'est fortement féminisée depuis 1988. Aujourd'hui, un tiers des viticulteurs sont des femmes contre un dixième dans les années 1970.

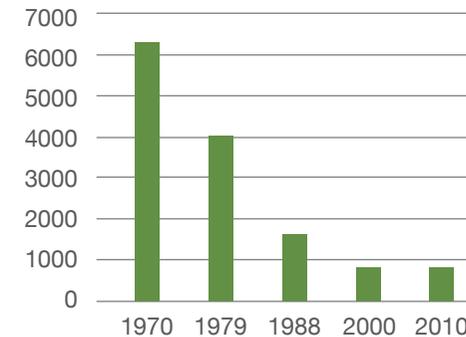
Évolution

- À la fin des années 1960, les vignes sont essentiellement exploitées par les rapatriés d'Afrique du Nord qui développent le modèle productiviste des vins de coupage afin de pallier l'arrêt de production des vins d'Algérie.
- L'AOC Patrimonio est créée en 1968 et l'AOC Ajaccio, en 1971. Avec la mise en œuvre de ces signes de qualité, les viticulteurs corses veulent différencier les vins produits dans ces zones, des vins de la plaine orientale.
- En 1972, la chaptalisation est strictement réglementée mais des dérives persistent localement jusqu'à ce qu'elles soient dénoncées en 1975 par les producteurs corses.
- En 1977, l'association de viticulteurs produisant des vins de qualité UVA CORSE est créée.
- A la fin des années 1980, la filière s'oriente vers une production plus qualitative. Le vignoble est restructuré avec la plantation de cépages traditionnels, tels le Vermentinu, le Sciaccarellu et le Niellucciu.
- En 1981, le CIVAM viticole est créé. Il deviendra plus tard le CRVI.
- En 1993, l'AOC Vin de Corse générique est déclinée en différentes dénominations « Village » : Calvi, Coteaux du Cap Corse, Figari, Porto-Vecchio, Sartène. Le vin doux naturel obtient également la certification AOC Muscat du Cap Corse.
- A partir de 1996, le CIVC œuvre à la promotion des vins sous signe de qualité.
- Au début des années 2000, la filière viticole corse est touchée par la crise mondiale qui sévit alors (stocks élevés, prix à la baisse, déficit de communication). A partir de 2003, la profession et les pouvoirs publics travaillent de concert pour mettre en œuvre un plan de relance qui va redynamiser cette filière autour d'objectifs comme le maintien du vignoble, l'augmentation de la production AOP, le développement d'actions de promotion à l'export...
- En 2008, le CIVC évolue en interprofession regroupant les différents acteurs de la filière.

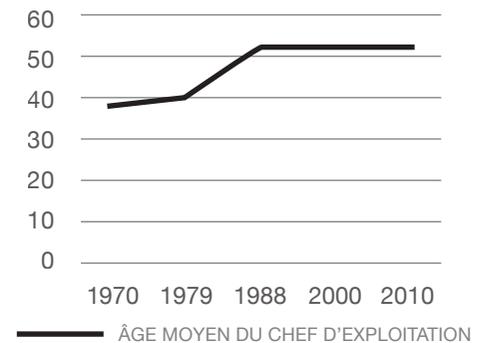
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

- Poursuivre les programmes de recherche & développement et renforcer le suivi technique.
- Accroître la professionnalisation de la filière par le développement de la formation.
- Renforcer l'observatoire économique et les outils de veille.
- Poursuivre le programme de modernisation des structures viticoles.
- Augmenter la superficie du vignoble.
- Maintenir les efforts de promotion.
- Développer l'œnotourisme.

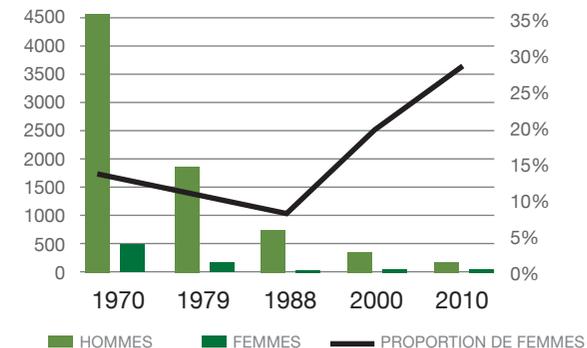
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Sources des graphiques : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



Les agrumes et le kiwi

Chiffres-clés

Agrumes

- 228 exploitations
- 1 900 hectares d'agrumes dont 1 600 hectares de clémentiniers
- 98 % des surfaces d'agrumes de France métropolitaine situés en Corse
- 33 700 tonnes de clémentines produites en 2014

Kiwi

- 66 exploitations
- 455 hectares
- 2 600 tonnes
- 4 % de la production française

Caractéristiques

Agrumes

Les deux productions agrumicoles majeures sont celles de clémentines (SRA92 et SRA2000) et de pomelos (variété Star Ruby). Les cultures d'orangers et de citronniers sont plus confidentielles. En 1970, la Corse comptait 2 880 hectares d'agrumes. En quarante ans, près d'un millier d'hectares ont été perdus, principalement en raison du non renouvellement des exploitants. D'autres facteurs tels que la structuration des marchés et la recombinaison variétale des vergers ont également contribué à cette baisse.

Kiwi

S'agissant des kiwis, les surfaces ont diminué de plus de 60 % entre 1988 et 2010. Aujourd'hui, il s'agit le plus souvent d'une production complémentaire à la production agrumicole, viticole ou arboricole. La Corse est l'une des cinq régions productrices de kiwi en France. A partir des années 1990 et jusqu'à ces dernières années, les difficultés commerciales rencontrées par la filière ont entraîné un désengagement des producteurs sur le plan de la production.

L'essentiel de la production d'agrumes et de kiwis est vendu hors de l'île.

Organisation

- **L'Association d'Organisations de Producteurs AOPN « Fruits de Corse »** regroupe 138 agrumiculteurs. Ils se répartissent en 7 organisations de producteurs et 12 producteurs indépendants avec leur propre système de conditionnement. Elle a pour objectif d'assurer la coordination et l'harmonisation des différentes initiatives, du stade de la plantation à

celui de la commercialisation. Elle assure notamment la collecte d'informations nécessaires à la gestion du marché des agrumes : inventaires des vergers, suivi de stocks, apports.

- **L'Association pour la Promotion et la Défense de la Clémentine de Corse (APRODEC)** gère et défend l'IGP « Clémentine de Corse » obtenue en 2007 et le signe de qualité « Label Rouge » obtenu en 2014.
- **L'Inra et le Cirad**, sur le site de San Giuliano, conduisent, en collaboration avec l'Université de Corse, des recherches qui visent à améliorer la compétitivité de la filière agrumicole insulaire (amélioration variétale).

Évolution agrumes	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	921	811	509	309	228
Surfaces (en ha)	2 880	2 620	2 270	2 330	1 890
Production clémentines (en t)	nd	nd	30 600	22 500	20 100
Production pomelos (en t)	nd	nd	1 500	3 400	3 700

Évolution kiwi	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	nd	nd	289	154	66
Surfaces (en ha)	nd	nd	1 215	945	455
Production (en t)	nd	nd	15 000	12 500	4 700

Sources des tableaux : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Valorisation

Agrumes

L'IGP « Clémentine de Corse » regroupe 136 producteurs et concerne environ 95 % du verger. La filière pomelo comprend 35 producteurs pour une surface de 134 hectares. Environ 60 % des surfaces s'inscrivent dans la démarche IGP « Pomelo de Corse ». En agriculture biologique, 21 producteurs de clémentines labélisés et 13 producteurs de pomelos ont été recensés en 2014, lesquels exploitent respectivement des surfaces de 140 hectares et 63 hectares.

Kiwi

La démarche d'obtention de l'IGP pour le Kiwi est en cours. En agriculture biologique, neuf producteurs de kiwis sont labélisés sur une surface de 44 hectares.

Économie et emploi

UTA : Pour les exploitations spécialisées en agrumes, le nombre d'UTA a diminué d'environ 30 % entre 1988 et 2010. La baisse la plus importante intervient entre 1988 et 2000. Entre 2000 et 2010, le nombre d'UTA semble se stabiliser voire légèrement augmenter.

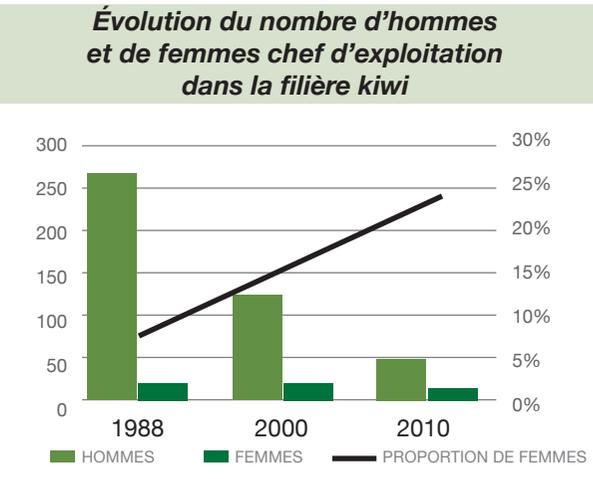
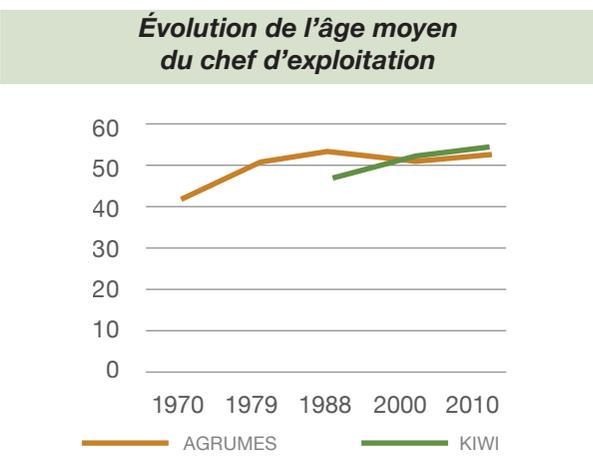
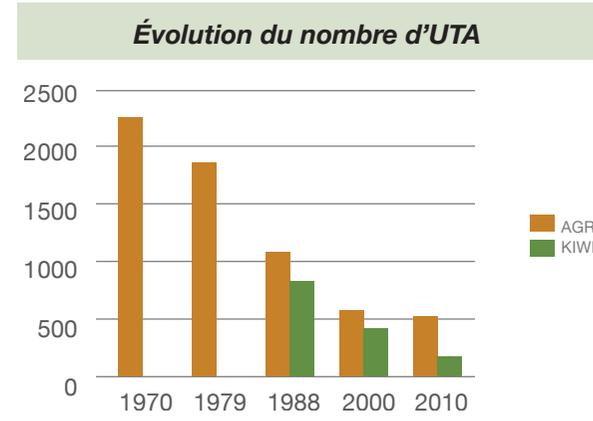
Âge du chef d'exploitation : Entre 1979 et 2010, l'âge moyen du chef d'exploitation possédant des agrumes dépasse 50 ans alors qu'il était de 44 ans en 1970. Le déficit d'installation s'explique à la fois par la lourdeur des investissements et par les difficultés d'accès au foncier. C'est donc une menace pour l'avenir de la filière. Cette tendance est similaire pour les producteurs de kiwis.

Féminisation de la profession : En quarante ans, le nombre de femmes chefs d'exploitation en agrumiculture a diminué de moitié, mais leur proportion a augmenté, passant de 9 % en 1970 à 17 % en 2010. On constate que le nombre de femmes productrices de kiwis représentait 24 % des exploitants en ayant en 2010. Cette part a doublé depuis 1988.

Évolution

Agrumes

- Les agrumes, originaires du Sud-Est asiatique, ont été introduits en Corse à la faveur des invasions et des échanges commerciaux dans le bassin méditerranéen.
- Le passé agrumicole de la Corse est marqué par la culture du cédrat, florissante à la fin du XIXe siècle (environ 6 000 tonnes annuelles).
- Les premiers clémentiniers sont introduits en Corse en 1925. L'essor de cette filière débute au début des années 1960 avec la mise en évidence des grandes potentialités agrumicoles de l'île par une étude de l'IRFA (Institut de recherches sur les fruits et agrumes). La SOMIVAC, avec le concours de cet institut, crée alors la station expérimentale d'agrumiculture en 1958 qui passe sous la tutelle de l'INRA en 1965. C'est en 1974 qu'elle prend le nom de station de recherches agronomiques.
- À la fin des années 1970, concurrencées par les importations du Maroc et surtout d'Espagne, la clémentine de Corse, en dépit de ses volumes insuffisants pour couvrir le marché national, acquiert une notoriété par sa qualité et son mode de commercialisation avec la présence des feuilles.
- En 1975, la profession s'organise avec l'union de trois organisations de producteurs. Le Comité Economique de Bassin Fruits et Légumes de la Région Corse (CEBFL) est né.



Sources des graphiques et tableaux : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

- La production de clémentines connaît une phase de croissance importante jusque dans le milieu des années 1980. L'entrée de l'Espagne dans l'Union Européenne en 1986 bouleverse cette situation. La Corse ne peut alors concurrencer un pays dont le volume de production est très important (plus d'un million de tonnes annuelles), dont le coût de la main d'œuvre est plus faible et dont la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires est moins restrictive qu'en France.
- En 1998, pour résister au géant espagnol, la profession s'engage dans une démarche de qualité en CCP, IGP et Label Rouge pour la clémentine de Corse. Les deux premiers signes de qualité ont été respectivement obtenus en 2005 et 2007, le Label Rouge en 2014.
- En 1999, l'APRODEC naît dans le but de fédérer les professionnels de la filière agrumicole insulaire autour de signes de qualité.
- En 2009, le CEBFL est reconnu par l'Etat comme Association d'Organisation de Producteurs « Fruits de Corse ».



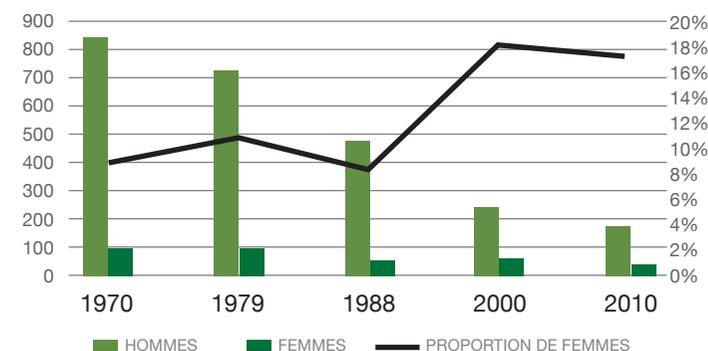
Kiwi

La production de kiwi diminue fortement en Corse suite aux crises de surproduction que rencontre ce secteur au début des années 1990. Le contexte commercial se complexifie. A la concurrence de l'hémisphère sud sont venus s'ajouter un accroissement de la production italienne et des démarches de certification et d'origine (IGP « kiwi de Latina » et « kiwi de l'Adour »). Face à cette situation, le kiwi corse est commercialisé en ordre dispersé et donc mal valorisé.

Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

- Au niveau de la production : moderniser les outils, optimiser les pratiques culturales pour améliorer l'équilibre productivité-qualité, accentuer les efforts sur la protection sanitaire, développer l'appui au raisonnement d'itinéraires techniques avec une approche agro-écologique.
- Au niveau de l'expérimentation : accélérer la multiplication des greffons et des graines d'agrumes authentiques et certifiés, persévérer dans la lutte contre les ennemis naturels...
- Au niveau de la commercialisation : poursuivre les efforts de structuration au stade de conditionnement, des expéditions et de la commercialisation ; obtention de l'IGP pour le kiwi.
- Au niveau de la promotion : accroître la notoriété des produits sous IGP et Label rouge par des campagnes ciblées.

Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation dans la filière agrumes



Sources des graphiques et tableaux :
Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010
Crédits photographiques : SRISE



Les fruits d'été



Chiffres-clés

- 134 producteurs de fruits d'été, dont une vingtaine spécialisés
- 420 hectares de vergers fruits d'été dont 330 hectares de pêchers

Caractéristiques

Cerise, abricot, pêche, nectarine, prune de bouche, raisin de table, pomme et figue constituent la production des fruits d'été. Depuis 1970, le nombre d'exploitations comme la surface totale consacrée à ces productions n'ont cessé de diminuer.

Le potentiel de production de pêches et de nectarines pourrait couvrir les besoins du marché corse pendant la période de fréquentation touristique, mais l'adéquation entre l'offre et la demande reste un équilibre difficile à trouver. Actuellement, les plus gros producteurs commencent à commercialiser une partie de leur production sur le continent et à l'étranger.

Organisation :

Depuis début 2009, l'Association des Producteurs de Fruits d'Été Corse (APFEC) regroupe une vingtaine d'adhérents qui représentent 80 % de la production insulaire. Cette structure centralise les informations techniques, sanitaires, institutionnelles et réglementaires. Elle œuvre à la régulation du marché en saison et à la promotion de la production locale et des pratiques culturales en agriculture raisonnée.



Évolution fruits d'été	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	1061	1068	351	137	80
Surfaces (en ha)	1460	800	500	310	420
<i>dont pêches/nectarines</i>	935	490	350	220	330
Production (en t)	nd	nd	5 750	3 140	6 650

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Calendrier des productions

	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Cerise						
Abricot						
Pêche/ Nectarine						
Prune						
Raisin						
Pomme						

DÉBUT OU FIN DE CAMPAGNE
 PLEINE PRODUCTION

Crédit photographique : SRISE

Économie et emploi

UTA : Entre 1970 et 2010, le nombre d'UTA a diminué de 90 %. Après une baisse continue des actifs entre 1970 et 2000, la quantité de travail fournie dans ces filières semble se stabiliser.

Âge du chef d'exploitation : A partir de 1979, la filière est touchée par le vieillissement de ses exploitants avec un âge moyen qui se situe autour de 54 ans.

Féminisation de la profession : Hormis une augmentation notable du nombre d'arboricultrices entre 1970 et 1979 (+ 51 %), leur présence n'a cessé de diminuer sur les quarante dernières années. Toutefois, comme dans les autres filières, on observe une féminisation de ce secteur avec 21 % de femmes productrices de fruits d'été en 2010 contre 8 % en 1970.

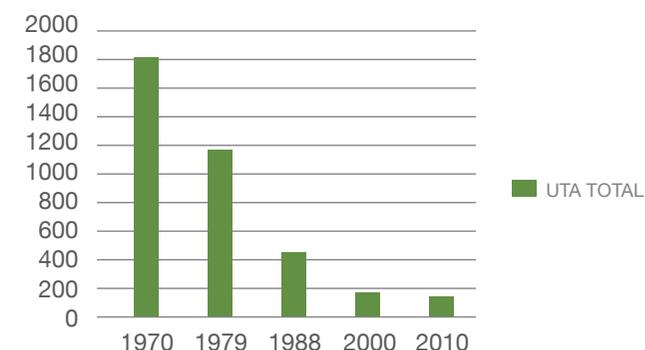
Évolution

- La Corse a toujours été une terre productrice de fruits, même si l'arboriculture fruitière n'a pas connu l'essor de la viticulture ou de l'agrumiculture dans les années 1980.
- A la fin des années 1960, la création de la Conserverie de Casamozza laisse entrevoir un développement pour cette production, mais sa fermeture rapide met un terme à un éventuel développement. Pêchers, nectariniers et pommiers sont cultivés de façon moderne et intensive. Les autres fruits représentent des productions limitées. La production locale subit la concurrence nationale et celle d'autres pays méditerranéens. La stratégie commerciale est basée sur une mise en marché rapide au cours de la période estivale.
- A la fin des années 1990, cette filière connaît un renouveau, notamment avec la hausse des plantations de pêchers et d'abricotiers.

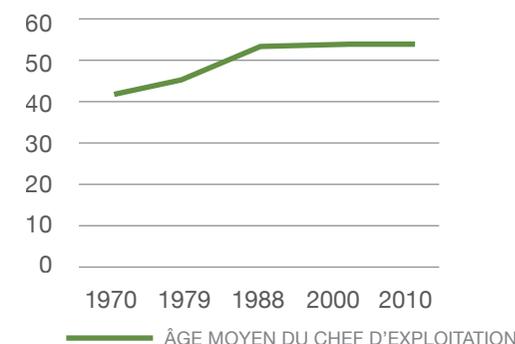
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

- Avoir une vision globale de l'offre de fruits d'été : évaluer le potentiel de récolte, prévoir le vieillissement et la rénovation des vergers afin de répondre aux attentes qualitatives et quantitatives du marché.
- Améliorer le niveau de productivité des exploitations en développant leur niveau de technicité, diminuer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement et moderniser les exploitations.
- Mener la lutte intégrée pour la protection des cultures.
- Structurer la filière avec un mode de fonctionnement collectif adapté.
- Relancer la production fruitière traditionnelle dans les territoires.

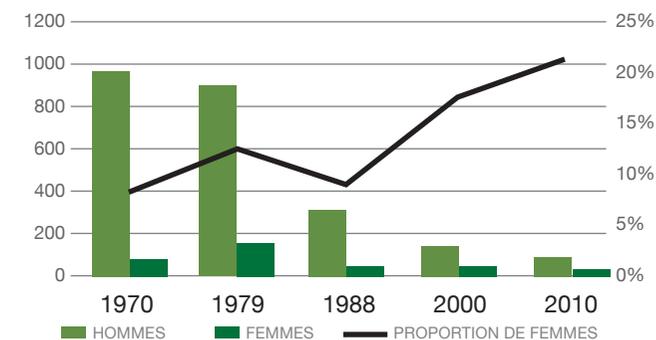
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Chiffres-clés

- 475 producteurs, dont 253 spécialisés
- 2 100 hectares de vergers d'oliviers
- 270 tonnes d'huile d'olive pour la campagne 2014-2015

Caractéristiques

En 1970, on recensait 1 800 hectares d'oliviers. En 40 ans, la surface a augmenté de 16 %. L'évolution de cette filière est scindée en deux périodes distinctes :

- une période de déclin, entre 1970 et 1988, où les surfaces et le nombre d'exploitations n'ont cessé de diminuer : - 66 % pour les surfaces et - 79 % pour les exploitations ;
- une période de renouveau, à partir de 1988, durant laquelle on observe une augmentation du nombre d'exploitations (+ 200 % entre 1988 et 2010), et des surfaces cultivées (+ 400 % entre 1988 et 2010).

Organisation :

- Le Syndicat Interprofessionnel Des Oléiculteurs de Corse (SIDOC) est une interprofession reconnue (J.O. du 12/03/2009). L'Association des Producteurs Oléicoles de Corse (APOC) regroupe tous les producteurs, qu'ils soient individuels ou adhérents à une structure collective.
- L'Association des Transformateurs et distributeurs (ATOC) regroupe, en aval de la filière, les transformateurs et metteurs en marché privés ou collectifs.
- Le Syndicat AOC « Huile d'olive de Corse - Oliu di Corsica » regroupe tous les professionnels engagés dans la démarche de qualité. En tant qu'ODG ce syndicat doit assumer un rôle de suivi de la traçabilité, d'habilitation des intervenants et tenir à jour un plan de contrôle interne.

Valorisation :

Environ 61 % de la production d'huile d'olive est commercialisée sous le label AOP « Huile d'olive de Corse - Oliu di Corsica ». La profession est sur le point de voir aboutir le projet de double gamme d'huile d'olive porté depuis plusieurs années :

une huile plus fraîche issue de la récolte sur l'arbre, qui portera la dénomination « Huile d'olive de Corse - Oliu di Corsica AOP - Récolte sur l'arbre » ;
 une huile plus douce, obtenue à partir d'olives récoltées par chute naturelle sur filets, qui appartiendra à la gamme « Huile d'olive de Corse - Oliu di Corsica AOP - Récolte à l'ancienne ».

En agriculture biologique, 42 oléiculteurs se sont convertis sur une surface de 159 hectares, soit moins de 10 % du verger.

Évolution oléiculture	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	1 071	759	225	500	475
Surfaces (en ha)	1 800	1 300	600	1 800	2 100
Production (en t)	nd	nd	590	1 170	480

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Économie et emploi

UTA : Depuis 1970, le nombre d'UTA a diminué de 44 %. Cette évolution s'est faite en deux temps : une baisse importante de ces UTA jusqu'en 1988 (- 78 %), qui traduit le déclin de l'activité oléicole en Corse, puis une période de reprise plus lente, mais qui se confirme au fil des derniers recensements.

Âge du chef d'exploitation : Comme les autres filières arboricoles, la filière oléicole n'échappe pas au vieillissement des chefs d'exploitation. Ainsi, en 1970, la moyenne d'âge était de 41 ans ; à partir de 1979, elle est de 53 ans et les recensements suivants confirment cette tendance.

Féminisation de la profession : En 1970, les femmes à la tête d'une exploitation oléicole représentaient 13 % des chefs d'exploitation. Cette part augmente légèrement lors des deux recensements suivants (environ 14 et 15 %) alors que le nombre de femmes diminue fortement (- 77 %). A partir de 2000, la part des femmes occupant le poste de chef d'exploitation augmente. Depuis 1988, le nombre d'oléicultrices a été multiplié par 3.

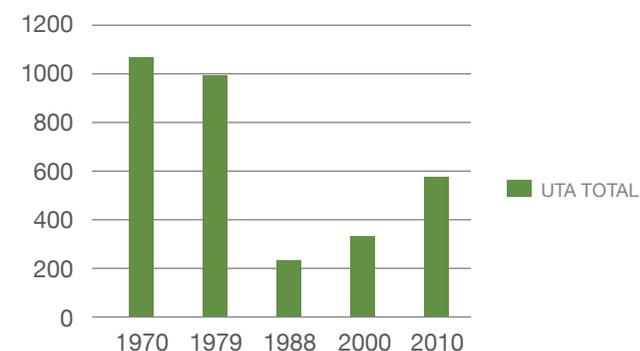
Évolution

- La production oléicole est très ancienne en Corse. Elle remonte au moins au néolithique.
- Au XVIIe siècle, les génois entreprennent un important programme de plantation d'oliviers.
- Au XIXe siècle, les moulins à huile connaissent un phénomène de concentration, avec la mise en place de grosses unités qui fonctionnaient avec des presses hydrauliques. La production d'huile évolue et prend une orientation plus industrielle.
- Au XXe, les guerres et l'exode rural conduisent rapidement à l'abandon des vergers. Le feu y fait des ravages.
- Dans les années 1980, l'Etat incite à la plantation d'oliviers pour la production d'olives de table : 600 hectares de picholines sont ainsi plantés. Cette expérience s'avère être un échec économique.
- Dans les années 1980, à l'initiative du milieu associatif et fort du soutien des financeurs (Région, Etat), des récoltants entreprennent de rénover l'olivieraie et des producteurs se professionnalisent. La Coopérative Oléicole de Balagne est créée.
- Dans les années 1990, la filière entreprend sa structuration avec la mise en œuvre d'un appui technique par les Chambres d'Agriculture. Les restructurations de vergers s'accroissent. En 1999, le SIDOC est créé.
- Dans les années 2000, l'accent est mis sur la valorisation de l'huile d'olive insulaire. La reconnaissance de l'AOC « Huile d'olive Corse - Oliu di Corsica » est effective en 2004. Elle couvre l'ensemble de la zone oléicole de Corse et s'appuie sur les variétés locales.

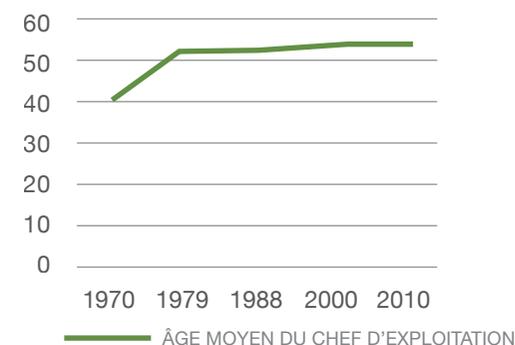
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir

- Animer l'interprofession oléicole et le syndicat AOC Oliu di Corsica.
- Augmenter la production et favoriser la commercialisation.
- Accroître la valorisation du verger ancien.
- Améliorer la notoriété du produit.
- Identifier et sélectionner les variétés locales et maîtriser la multiplication des plants et leur état sanitaire.
- Pérenniser les exploitations en misant sur la qualité.
- Favoriser les techniques de production en agriculture raisonnée, voire biologique, et développer des pratiques visant à augmenter la qualité de l'huile et à limiter l'alternance.

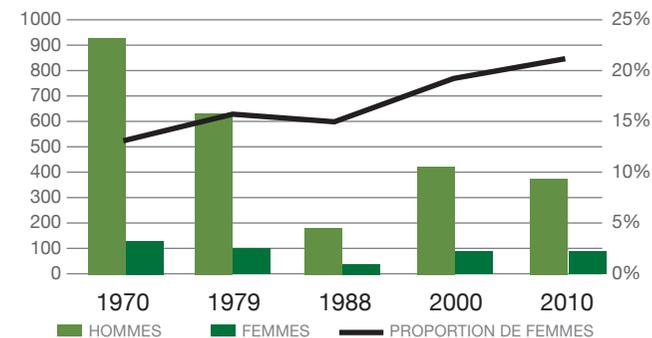
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Les fruits à coque (châtaigne-amande-noisette)



Chiffres-clés

- 1 100 hectares récoltés de châtaigneraie
- 540 hectares d'amandiers, première région française en surface
- 270 tonnes d'amandes en 2014, un quart de la production française, 3^{ème} région de production après Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques

L'essentiel de la récolte de châtaignes est transformé en farine, mais la gamme de produits issus de la transformation est étendue : marrons glacés, confiture, biscuits, conserves, etc. La production d'amandes est commercialisée sous forme d'amandes en coques, d'amandons (amandes décortiquées) et alimente principalement le marché des confiseurs, nougatiers et chocolatiers.

La production de noisettes est commercialisée sous forme de noisettes en coques à destination des confiseurs, des pâtisseries, des huiliers et des restaurateurs.

Organisation :

La châtaigne

- Le Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et de Marrons Corse (GRPTCM), créé en 1991 et dont l'objet est la défense des intérêts des acteurs de cette filière.
- L'Organisme de Défense et de Gestion de l'AOP « Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa », créé en 2001.

L'amande

Le GIE Corsicamandes est né en 1996. Il représente 95 % des producteurs corses. Il est rattaché à Sud Amandes qui est la seule organisation de producteurs de France et qui rassemble 80 % de la production nationale.

Sud Amandes est aussi adhérente par extension territoriale à l'AOP « Fruits de Corse ».

La noisette

L'association « A Nuciola » a été créée en 2000 afin de mettre en œuvre la culture, la promotion et la valorisation de la noiseraie et de la noisette, sous l'appellation unique de « Noisette de Cervione ».

Ses missions sont de regrouper l'offre, de faire mieux connaître le produit afin d'inciter à l'utilisation de la noisette dans un créneau haut de gamme, mais également de favoriser l'émergence de nouveaux produits.

Évolution fruits à coques	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	2 431	1 460	440	286	192
Surfaces (en ha)	4 172	2 574	1 221	2 021	1 752
<i>dont châtaignes</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	860	1 280	1 130
<i>dont amandes</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	140	660	540
Production châtaignes (en t)	<i>nd</i>	<i>nd</i>	630	1 430	790
Production amandes (en t)	<i>nd</i>	<i>nd</i>	300	700	270

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



Valorisation

En 2014, la filière castanéicole compte 45 producteurs labélisés en AOP « Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa » dont 38 transformateurs. Environ 610 hectares sont déclarés en AOP sur lesquels 447 sont récoltés.

En agriculture biologique, sont labélisés :

- 43 castanéiculteurs sur une surface de 736 hectares,
- 24 producteurs de noisettes sur une surface de 52 hectares,
- 7 producteurs d'amandes sur une surface de 46 hectares.

Économie et emploi

UTA : En quarante ans, le nombre d'UTA sur ces filières a chuté de 84 %. Après une légère baisse constatée lors du RA de 1979, le RA de 1988 montre un effondrement du travail sur ces filières (- 75 %) en passant de 1 505 à 375 actifs. Lors des RA suivants, cet effectif se stabilise autour de 300 unités.

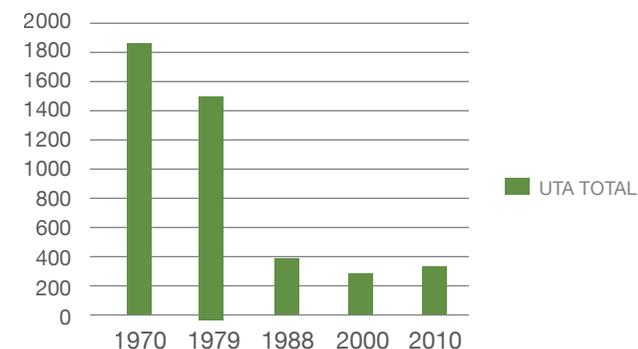
Age du chef d'exploitation : L'augmentation de l'âge moyen du chef d'exploitation a été moins importante que dans d'autres filières arboricoles, même si elle n'est pas épargnée. Ainsi, on est passé d'un âge moyen de 44 ans en 1970 à 50 ans en 2010.

Féminisation de la profession : Ces filières connaissent une féminisation certaine des responsables d'exploitation car le taux de féminisation entre 1970 et 2010 a doublé en passant de 11 % à 25 %.

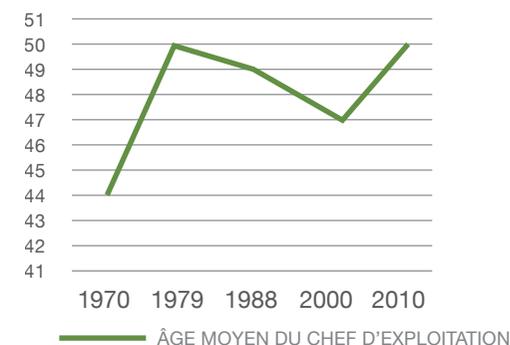


Crédit photographique : ODARC

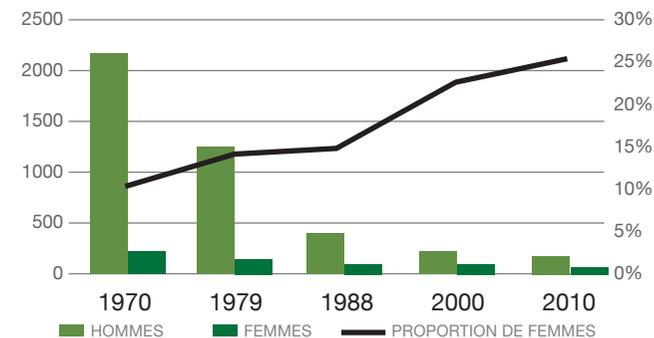
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Évolution

La châtaigne

- Développée dans l'île par les génois, la culture du châtaignier atteint jusqu'à 35 000 hectares au XVIIIe siècle. Son exploitation intensive est stoppée lors de la première guerre mondiale. Les vergers ont été progressivement abandonnés et, de fait, exposés aux maladies (chancre, encre).
- Dans les années 1970, le potentiel de la châtaigneraie corse est évalué entre 25 000 et 30 000 hectares par la SOMIVAC. Cette production suscite alors un regain d'intérêt et, grâce au volontarisme des professionnels, des initiatives sont prises pour structurer la filière.
- Au début des années 1990, un programme de rénovation de la châtaigneraie est conduit afin de remettre 2 000 hectares en production.
- Au début des années 2000, une demande de reconnaissance en AOC est initiée afin de défendre et promouvoir le produit traditionnel qu'est la farine de châtaigne. La certification est obtenue en 2006.
- A partir de 2009, la châtaigneraie insulaire est ravagée par le cynips (hyménoptère). La production de châtaignes a diminué d'environ 75 % ces dernières années. Le seul moyen de lutte consiste à recourir à un auxiliaire parasitoïde : le *Torymus sinensis*.
- En 2011, les premiers lâchers de *Torymus* ont lieu. Depuis 2015, les premiers résultats laissent entrevoir un retour progressif à la production.

L'amande

- Les plantations d'amandiers ont été réalisées à la fin des années 1980 et se concentrent sur la Plaine Orientale.
- A la fin des années 1990, un vaste plan de restructuration du verger insulaire est entrepris afin de renouveler le potentiel de production.
- Depuis le milieu des années 2000, le verger est régulièrement frappé par des intempéries. Le verger restructuré n'a ainsi jamais atteint les résultats de production escomptés alors que la demande sur ce marché est grandissante. C'est aujourd'hui une filière fragilisée.

La noisette

- Au début du XIXe siècle, les plantations de cédrat sont abandonnées en raison des dégâts causés par les gels de 1905 et 1907. La noisette est introduite dans la commune de Cervione, en Costa Verde (Haute-Corse).
- Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Corse est le premier producteur français de noisettes de bouche. Certains ouvrages désignent même la variété

- « fertile de Coutard » sous le vocable de « noisette de Cervione ».
- Dans les années 1960, la production de noisettes, alors en plein essor, est stoppée suite à une chute des cours qui conduit à l'abandon progressif des vergers.
- En 2000, des propriétaires-récoltants et des agriculteurs décident de se regrouper au sein de l'association « a Nuciola » afin de relancer la filière à travers des actions de valorisation et de promotion de la noiseraie.
- En 2009, est initiée une démarche d'obtention d'IGP pour la Noisette de Cervione. Celle-ci aboutit en 2014.

Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir

La châtaigne

- Reconduire le programme de lutte biologique contre le cynips.
- Favoriser la multiplication et la plantation de variétés locales.
- Rénover la surface productive.
- Maintenir l'activité des exploitations castanéicoles.
- Valoriser et protéger l'AOP « Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa »

L'amande

Il s'agit exclusivement d'accompagnement technique :

- Augmenter les rendements via le transfert de techniques de production innovantes.
- Moderniser et adapter les pratiques culturelles.
- Maîtriser les charges de production.

La noisette

- Poursuivre la rénovation des vieux vergers et favoriser les nouvelles plantations.
- Poursuivre la mise au point de nouveaux produits à forte valeur ajoutée utilisant la noisette.
- Échanger sur les pratiques et les savoir-faire avec les régions productrices de noisettes (transformation, techniques de protection phytosanitaires).



Le maraîchage

Chiffres-clés

- 168 exploitations
- 500 hectares de maraîchage (surfaces développées)
- 32 hectares de cultures sous serres

Caractéristiques

En 2010, les surfaces vouées à la production légumière – ou maraîchage – sont de 488 hectares et la production, autour de 20 000 tonnes. Si le nombre d'exploitations a diminué fortement depuis 1970 (- 65 %), la réduction de la surface dédiée à cette activité est moins accusée (- 19 %).

La production, issue pour 80 % de la Haute-Corse, est destinée majoritairement à une consommation locale estivale. Les produits majeurs sont le melon, la tomate et la salade, mais l'on retrouve dans la production insulaire les cinq grandes familles de légumes (légumes feuilles, légumes racines, légumes fruits, légumes tiges et pommes de terre).

Organisation :

En 2003, la filière se structure sous une forme associative, l'Organisation des Maraîchers Corses (OMC). Son objectif est de défendre, promouvoir et développer la production de la filière.

Elle regroupe 85 % des producteurs de légumes.

Valorisation :

En 2014, on référence 39 maraîchers labélisés en agriculture biologique sur 56 hectares, soit 13 % des surfaces maraîchères. Le nombre d'exploitants engagés dans cette démarche a été multiplié par quatre en 20 ans.

Évolution maraîchage	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	488	538	381	199	168
Surfaces développées (en ha)	605	667	782	565	488
<i>dont salades</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	350	150	120
<i>dont tomates</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	100	65	50
<i>dont melons</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	100	180	200
Production salades (en t)	<i>nd</i>	<i>nd</i>	11 100	3 230	2 400
Production tomates (en t)	<i>nd</i>	<i>nd</i>	3 100	4 150	3 700
Production melons (en t)	<i>nd</i>	<i>nd</i>	1 150	3 300	4 000

Sources des tableaux : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



Économie et emploi

UTA : Après une légère hausse du nombre d'UTA entre 1970 et 1979 (+ 9 %), le nombre d'actifs consacrés à cette activité n'a cessé de diminuer. Ainsi en quarante ans, l'effectif a baissé de 62 %. Il faut noter qu'entre 2000 et 2010, ce nombre semble se stabiliser.

Âge du chef d'exploitation : L'âge moyen des maraîchers se stabilise autour de 50 ans.

Féminisation de la profession : Comme dans les autres filières régionales, les recensements successifs mettent en évidence une féminisation progressive de cette activité. Ce phénomène s'amplifie à partir de 1988. Aujourd'hui, un maraîcher sur cinq est une femme.

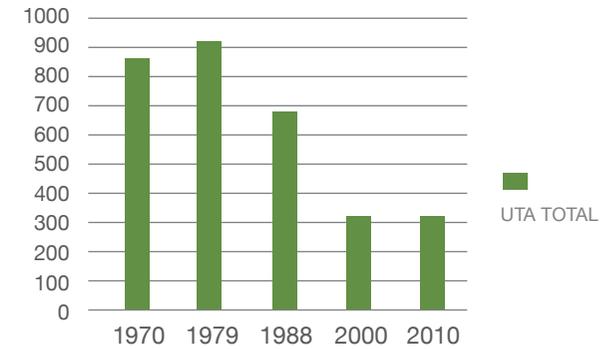
Évolution

- La professionnalisation de la filière maraîchère en Corse est plutôt récente (moins de quarante ans). Il s'agit, le plus souvent, de la première génération de maraîchers toujours en activité, même si des installations, notamment dans le cadre de l'agriculture biologique, se réalisent.
- Dans les années 1990, cette filière connaît un certain essor avec l'augmentation importante de la production de melons et de pastèques. Les plantations de salades destinées à la mise en sachet sur le continent sont conséquentes jusqu'à ce que les grèves dans les transports maritimes et les inondations au milieu de la décennie mettent un terme à cette production.
- Au début des années 2000, les maraîchers décident de se structurer pour faire évoluer leur profession : l'Organisation des Maraîchers de Corse est créée en 2003.

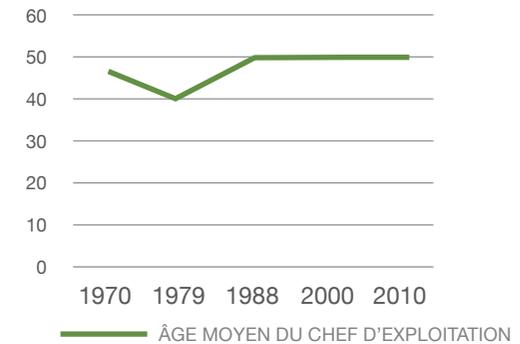
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir

- Réaliser des expérimentations sur les principales espèces afin d'améliorer le potentiel agronomique et commercial.
- Organiser des formations adaptées aux besoins des maraîchers.
- Développer la communication interne et externe pour promouvoir la filière.
- Améliorer la connaissance des marchés (cotations, observatoire des prix, prévisionnel de plantation).

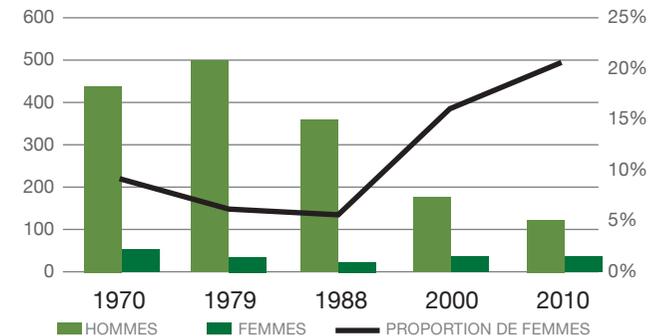
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Sources des graphiques : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



Les céréales

Chiffres-clés

- 53 exploitations
- 1 200 hectares dont 700 hectares de maïs grain
- 9 800 tonnes de céréales en 2014

Caractéristiques

La production de céréales insulaire est aujourd'hui quasi-exclusivement destinée à l'alimentation du bétail.

En quarante ans, le nombre d'exploitations produisant des céréales a été divisé par 5. Le nombre d'exploitations s'est maintenu dans les années 1970 et 1980 s'accompagnant même d'une augmentation notable du nombre d'hectares cultivés (1 600 ha en 1970 et 2 700 ha en 1988). A partir de 2000, on assiste à un effondrement du nombre d'exploitants et des surfaces cultivées.

Organisation :

A ce jour, la filière céréale n'est pas structurée. Il existe une coopérative céréalière (Coopérative Agricole Céréalière Vadina) située à Ghisonaccia qui compte 10 adhérents pour 400 hectares cultivés dont 350 hectares de maïs. On trouve également des producteurs indépendants adhérents de structures de collecte agréées (coopératives d'approvisionnement et structures privées) et des éleveurs qui produisent des céréales pour les besoins de leur troupeau.

Économie et emploi

UTA : On constate une légère hausse du nombre d'UTA entre 1970 et 1979 en raison de l'essor des cultures céréalières. Le recensement agricole de 1988 montre une baisse du temps de travail consacré à cette activité, baisse qui est confirmée lors des recensements suivants.

Âge du chef d'exploitation : Dans les années 1970, l'âge moyen du chef d'exploitation se situait autour de 40 ans. Il a augmenté progressivement pour atteindre 50 ans en 2010.

Féminisation de la profession : Parmi les 53 agriculteurs produisant encore des céréales, 7 seulement sont des femmes. Le taux de féminisation est de 13 % contre 9 % en 1970.

Évolution céréales	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	274	321	272	87	53
Surfaces (en ha)	1 600	2 100	2 700	1 700	1 200
<i>dont maïs grain</i>	655	720	570	820	700
<i>dont blé</i>	410	630	270	160	70
<i>dont avoine</i>	255	360	450	220	50
<i>dont orge</i>	230	395	1 190	410	230
Production (en t)	nd	nd	9 500	10 500	8 500
<i>dont maïs grain</i>	nd	nd	5 000	8 100	7 000
<i>dont blé</i>	nd	nd	770	410	220
<i>dont avoine</i>	nd	nd	610	220	170
<i>dont orge</i>	nd	nd	2 600	930	580

Sources des tableaux : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Évolution

En Corse, la culture des céréales a longtemps occupé une place majeure dans l'agriculture des communautés rurales insulaires. Après la seconde guerre mondiale, cette culture vivrière a été abandonnée. Dans les années 1980, une relance de la filière est amorcée autour du maïs, de l'orge et du blé à destination exclusive de l'alimentation du bétail.

Aujourd'hui, pour satisfaire aux besoins de la population et du bétail, l'île importe de grandes quantités de farine panifiable et d'aliments concentrés (constitués à 50 % de céréales).

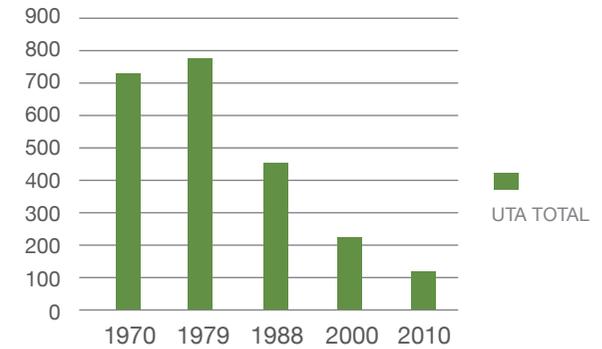
Des initiatives locales de production existent aussi bien dans l'alimentation du bétail (unité de transformation d'aliment du bétail, céréales biologiques) que dans la fabrication de farine panifiable locale. Ces projets restent, toutefois, de dimension modeste.

Un accroissement et une structuration de la production locale permettraient :

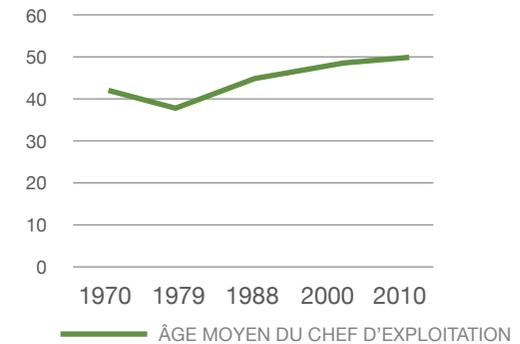
- de tendre vers l'autosuffisance alimentaire des exploitations d'élevage afin de réduire les coûts,
- de répondre aux cahiers des charges des signes de qualité pour les produits issus de l'élevage,
- de satisfaire les consommateurs demandeurs de produits identitaires dont la production locale est garantie.



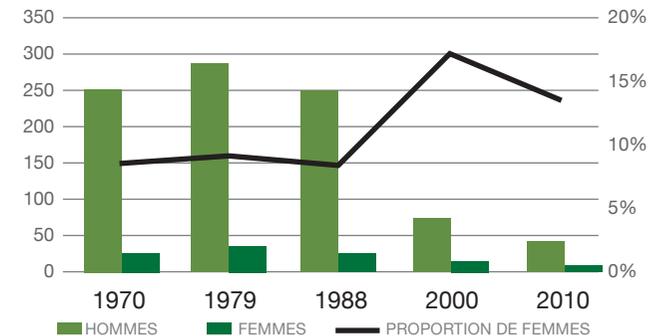
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Sources des graphiques : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



Les bovins

Chiffres-clés

- 1 000 élevages dont 2/3 spécialisés
- 41 000 vaches allaitantes
- 77 % des vaches détenues par des élevages spécialisés

Caractéristiques

L'élevage bovin insulaire est de type extensif et principalement allaitant. Entre 1970 et 2010, le nombre d'exploitations a été divisé par trois.

Structure : L'Otex bovins viande représente 10 % de la PBS totale et mobilise 44 % de la SAU régionale.

Productions principales : Veau sous la mère et veau engraisé. Le manzu (jeune bovin) ne trouve pas de débouché malgré sa typicité. Les animaux de réforme sont également difficiles à commercialiser.

Organisation : Une association régionale des éleveurs bovins, Corsica Vaccaghji, définit les axes de développement de la filière et met en œuvre des actions structurantes.

La commercialisation des produits est réalisée à travers de nombreux réseaux au sein d'un marché peu structuré : groupements d'éleveurs, grossistes, négociants, GMS, bouchers, vente directe.

Valorisation : La marque collective Corsicarne valorise les produits « nés et élevés en Corse » et compte 258 adhérents en 2014.

Agriculture biologique : 39 éleveurs détiennent 2 275 vaches.

Économie et emploi

UTA : Entre 1970 et 2000, le nombre d'UTA en élevage bovin a été divisé par 2,4. La tendance semble se stabiliser voire s'inverser entre 2000 et 2010 du fait, notamment, de l'accroissement du nombre de grandes exploitations.

Âge du chef d'exploitation : L'âge moyen du chef d'exploitation, qui s'est abaissé à 39 ans entre 1970 et 1979 suite à la mise en place de mesures de soutien à l'élevage, tend à s'accroître les années suivantes pour atteindre 49 ans en 2010.

Féminisation de la profession : Sur la période 1970-2010, le nombre de femmes chef d'exploitation subit peu de variation. En proportion, cette population est en nette augmentation.

Évolution	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations détentrices de bovins	2 831	2 337	2 035	1 248	982
Nombre de mères	21 900	36 600	49 600	40 000	40 900

Source : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Principaux produits de l'élevage bovin	Têtes	Tonnage (tec)
Bovins totaux	14 520	1 429
<i>dont veaux de boucherie</i>	6 850	777
<i>dont mâles et femelles 6-12 mois</i>	4 705	524
<i>dont mâles et femelles de 1 à 2 ans</i>	1 730	211
<i>dont vaches de réforme</i>	850	177

Source : Statistique Agricole Annuelle 2014

Crédit photographique : ODARC



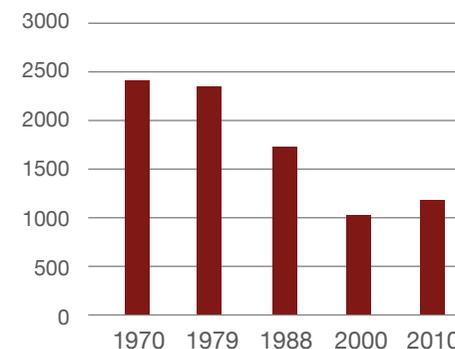
Évolution

- Années 1930 : déclin de la céréaliculture et conversion de l'élevage bovin, initialement mixte et fournisseur d'animaux de trait, en élevage allaitant.
- Après-guerre - 1972 : la Corse n'est pas épargnée par l'exode rural que connaît l'Europe. La première mesure destinée à maintenir l'agriculture dans les zones de montagne apparaît en France en 1972.
- 1972 - 1990 : les aides agricoles nationales et communautaires conduiront au doublement de l'effectif bovin insulaire, essentiellement de montagne, mais n'empêcheront pas la diminution incessante du nombre d'exploitations.
- 1975 : les premières Grandes et Moyennes Surfaces s'installent sur l'île. Elles sont demandeuses d'une qualité normative du veau basée sur le modèle continental.
- Années 1980 : malgré une qualité discutable, la production bovine locale se développe. De petits groupes d'éleveurs commencent à utiliser des taureaux améliorateurs.
- Années 1990 : plusieurs groupements de producteurs vont se constituer. Le croisement se généralise dans certains élevages. Le premier abattoir multi-espèce aux normes européennes est construit en 1998 à Cuttoli-Corticchiato. L'amélioration de la qualité des carcasses ne se traduit pas dans le prix de vente.
- Années 2000 : à la demande des institutions régionales, les éleveurs bovins se regroupent en 2003 au sein d'une structure commune : Corsica Vaccaghji. Un second abattoir multi-espèce est construit à Ponte-Leccia en 2005. La marque collective Corsicarne est créée en 2007.
- 2013 : la race bovine corse intègre l'OS des races locales à petit effectif.

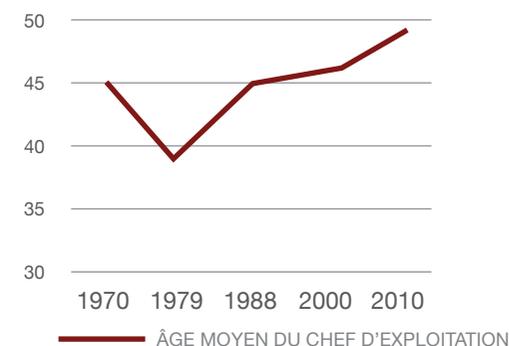
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

- Gestion de la race bovine corse.
- Définition et développement de la production d'un veau léger de montagne.
- Consolidation de la marque collective Corsicarne.
- Amélioration de l'ensemble de la production bovine.
- Structuration du marché, notamment par la création d'une interprofession viande.

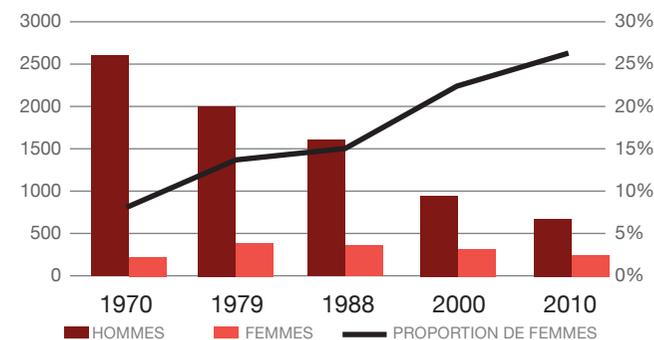
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Source : RA



Les caprins

Chiffres-clés

- 260 élevages dont 180 spécialisés dans l'élevage de petits ruminants
- 31 000 chèvres
- 41 000 hl de lait valorisés en 2014 à 70 % via la transformation à la ferme

Caractéristiques

Les produits issus de l'élevage caprin insulaire sont le lait et la viande de cabri. Le lait est principalement transformé à la ferme. Entre 1970 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de près de 80 % tandis que l'effectif de mères se maintient autour de 31 000 têtes après avoir augmenté à plus de 44 000 têtes à la fin des années 1970.

Structure : L'Otex ovins et caprins représente 13 % de la PBS totale et mobilise 26 % de la SAU régionale.

Production principale : Fromage. Les cabris, coproduits du lait, ne se valorisent correctement qu'en période de Noël. Les animaux de réforme n'ont quasiment aucun débouché.

Organisation :

- L'ILOCC définit les objectifs de la filière, coordonne les opérations menées par les structures impliquées dans les différentes actions de développement et réalise de l'appui technique.
- Plusieurs structures effectuent des opérations de mise en œuvre du schéma de sélection caprin, d'appui technique, de commercialisation des fromages et des agneaux, de gestion de l'AOP Brocciu et d'obtention d'AOC pour 5 types de fromages.

Valorisation :

- AOP Brocciu : 367 adhérents ovins et/ou caprins en 2014.
- Agriculture biologique en 2014 :
 - 3 éleveurs
 - 245 chèvres

Économie et emploi

UTA : Le nombre d'UTA a diminué d'un facteur 3,7 entre 1970 et 2010, passant de 1 248 à 338.

Âge du chef d'exploitation : L'âge moyen du chef d'exploitation se maintient autour de 45 ans sur la période 1970 - 2010, hormis un passage à 37 ans en 1979.

Féminisation de la profession : Le nombre de femmes chef d'exploitation a diminué de moitié entre 1970 et 2010. Cependant, en proportion, la part de femmes passe de 9 % à 24 % sur la période.

Évolution	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations détentrices de caprins	1 273	982	599	341	261
Nombre de mères	29 500	44 400	37 600	29 600	31 300
Production laitière (en hl)	nd	nd	55 250	53 700	48 800

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Produits carnés issus de l'élevage caprin	Têtes	Tonnage (tec)
Ensemble caprins	26 285	217
<i>dont chevreaux de lait</i>	22 655	148
<i>dont autres chevreaux</i>	2 120	39
<i>dont caprins de réforme</i>	1 510	30

Source : Statistique Agricole Annuelle 2014

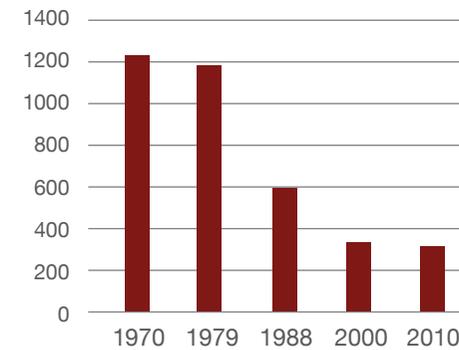
Évolution

- Fin du XIX^e siècle : arrivée en Corse des industriels de Roquefort qui bouleversent les pratiques traditionnelles d'élevage. Les éleveurs ovins et caprins, initialement transformateurs fermiers, deviennent majoritairement des apporteurs de lait. Nombre d'éleveurs caprins se convertissent à l'élevage ovin tandis que ceux qui se maintiennent sont relégués dans les zones les plus isolées et les moins favorables de l'île. Dans ce contexte, les éleveurs caprins développent des stratégies d'adaptation (accroissement des troupeaux, sédentarisation, etc.) et assument seuls les activités d'élevage, de transformation et de commercialisation. Les pratiques se complexifient, rendant le métier exigeant, et les savoir-faire deviennent de plus en plus difficiles à transmettre aux générations suivantes.
- A partir des années 1950 : introduction de races caprines exogènes, notamment Alpine et Saanen.
- A partir des années 1980 : suite au désengagement des industriels de Roquefort, plusieurs laiteries locales se créent. Quelques éleveurs caprins deviennent apporteurs de lait, mais la plupart maintiennent leur activité de production fermière.
- Dans les années 2000 : un schéma de sélection caprin basé sur le modèle ovin est mis en œuvre, mais se heurte à des difficultés diverses. La race caprine corse est reconnue en 2003.
- Années 2010 : face aux difficultés rencontrées par le schéma de sélection, l'élevage de races caprines exogènes tend à se développer.

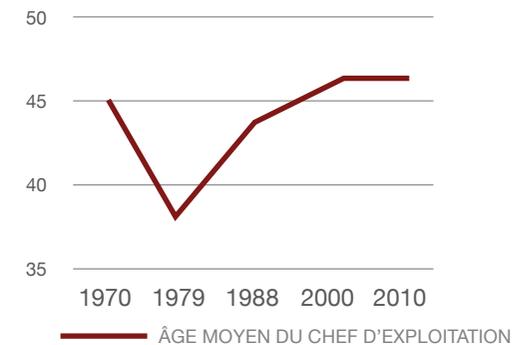
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

- Animation de la filière et coordination des acteurs.
- Consolidation du schéma de sélection caprin.
- Amélioration de l'appui technique aux éleveurs.
- Accroissement de la qualité du lait et des fromages.
- Expérimentation (procédés de fabrication des fromages).
- Amélioration des compétences des producteurs et de la connaissance de la production en AOP Brocciu.
- Démarches de certification pour 5 types de fromages (Calinzana, Venachese, Niolu, Sartinese, Bastelicaccia).
- Promotion des produits.

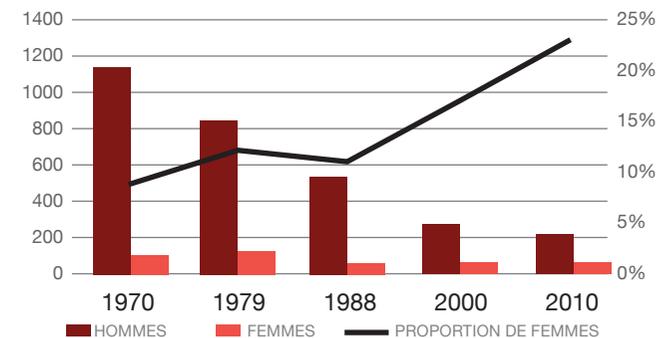
Évolution du nombre d'UTA



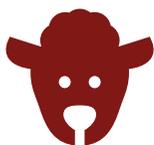
Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Sources des graphiques: Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



Les ovins

Chiffres-clés

- 500 élevages, dont 300 spécialisés
- 92 000 brebis
- 7 millions de litres de lait produits en 2014, dont 80 % livrés aux laiteries

Caractéristiques

L'élevage ovin insulaire est principalement laitier. Entre 1970 et 2010, le nombre d'exploitations a été divisé par près de 2,5 tandis que l'effectif de mères se maintient en moyenne autour de 90 000 têtes.

Structure : L'Otex ovins et caprins représente 13 % de la PBS totale et mobilise 26 % de la SAU régionale.

Production principale : Fromage. La production régionale actuelle de lait ne suffit pas à satisfaire les besoins de la transformation. Les agneaux de lait, coproduits de l'élevage, ont du mal à se vendre hors période de Noël. Ils sont majoritairement exportés en vif vers la Sardaigne. Les brebis laitières réformées n'ont quasiment pas de débouché.

Organisation :

- Une interprofession, l'ILOCC, définit les objectifs de la filière, coordonne les actions portées par l'ensemble des acteurs et dispense de l'appui technique.
- Plusieurs autres structures sont impliquées dans le développement économique de la filière lait, notamment au niveau de la mise en œuvre du schéma de sélection ovin, de la réalisation de l'appui technique, de la commercialisation des fromages et des agneaux, de la gestion de l'AOP Brocciu et des démarches d'obtention d'AOC pour 5 types de fromages.

Valorisation :

- AOP Brocciu : 367 adhérents ovins et/ou caprins en 2014.
- Agriculture biologique en 2014 :
 - 7 exploitants
 - 783 reproducteurs ovins-lait et 372 ovins-viande

Économie et emploi

UTA : Entre 1970 et 2010, le nombre d'UTA en élevage ovin est passé de 1 724 à 705, soit une diminution d'un facteur 2,4.

Âge du chef d'exploitation : L'âge moyen du chef d'exploitation (50 ans en 2010) a augmenté de 6 ans entre 1970 et 2010, malgré une stabilité relative sur la période 1979-2000.

Féminisation de la profession : Le nombre de femmes chef d'exploitation est relativement constant (autour d'une centaine) entre 1970 et 2010. En proportion, toutefois, la part de femmes passe d'environ 8 % en 1970 à plus de 20 % en 2010.

Évolution	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations détentrices d'ovins	1 217	1 122	921	725	496
Nombre de mères	81 200	96 300	92 700	100 800	91 900
Production laitière (en hl)	nd	nd	86 800	116 070	108 400

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Produits carnés issus de l'élevage ovin	Têtes	Tonnage (tec)
Ensemble ovins	65 685	529
<i>dont agneaux de lait</i>	<i>57 470</i>	<i>378</i>
<i>dont autres agneaux</i>	<i>4 130</i>	<i>74</i>
<i>dont moutons et ovins de réforme</i>	<i>4 085</i>	<i>76</i>

Source : Statistique Agricole Annuelle 2014

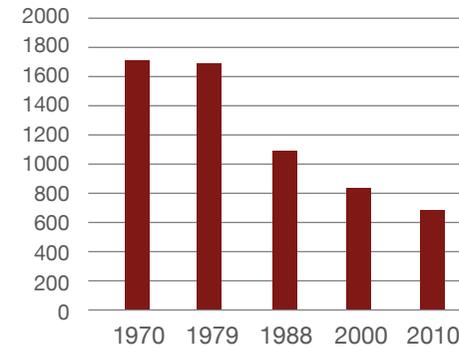
Évolution

- Fin XIX^e - début XX^e siècle : les premières fromageries appartenant aux industriels de Roquefort s'installent en Corse. Les bergers, initialement transhumants et transformateurs, se sédentarisent peu à peu et deviennent apporteurs.
- 1949 - 1971 : les industriels de Roquefort transforment entre 90 % et 100 % du lait de brebis collecté en Corse.
- Années 1970 : augmentation de la production laitière dans le Rayon de Roquefort. Le lait des bassins Corse et Pyrénées Atlantique est exporté ou transformé en d'autres fromages. L'AOC Roquefort, obtenue en 1979, ne permet plus l'utilisation de lait Corse.
- Années 1980 : diminution de la collecte de lait en Corse par les industriels de Roquefort. Augmentation de la production fermière et apparition d'un secteur laitier insulaire. L'Appellation d'Origine Brocciu est obtenue dès 1983. Face à l'accroissement du nombre de troupeaux de brebis sardes, un noyau d'éleveurs se regroupe pour préserver la race ovine corse. La FRECSOV est créée en 1982. La race ovine locale est reconnue par la CNAG en 1986. Le schéma de sélection ovin est mis en œuvre dès 1987.
- Années 1990 : la sélection ovine et l'expérimentation fourragère se développent. La filière se structure rapidement avec l'apparition de nombreux acteurs et notamment de l'LOCC en 1995.
- A partir des années 2000 : épidémies de FCO en 2000 et 2013. Diminution de la production laitière locale au profit d'un accroissement des importations de lait. La filière, en perte de vitesse, a du mal à se redynamiser.

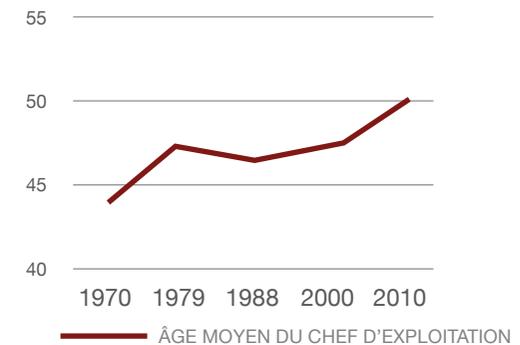
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

- Animation de la filière et coordination des acteurs.
- Consolidation du schéma de sélection ovin.
- Amélioration de l'appui technique aux producteurs.
- Accroissement de la qualité du lait et des fromages.
- Expérimentation (procédés de fabrication des fromages).
- AOP Brocciu : amélioration de la production et promotion.
- Démarches de certification pour 5 types de fromages (Calinzana, Venachese, Niolu, Sartinese, Bastelicaccia) et l'agneau de lait.
- Promotion des produits.

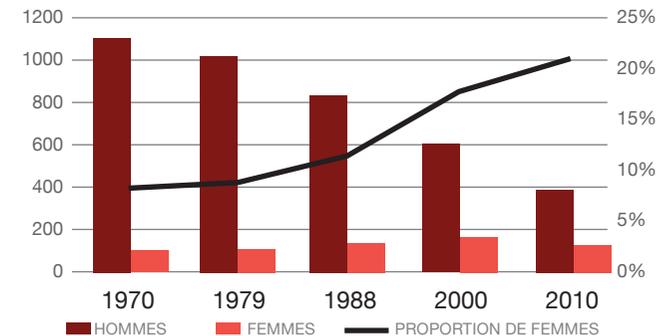
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Source : RA



Les porcins

Chiffres-clés

- 270 élevages
- 4 000 truies
- 9 000 porcs abattus en abattoir

Caractéristiques

L'élevage porcine produit essentiellement de la charcuterie. Depuis 1970, le nombre d'exploitations détentrices de porcs a diminué de plus de 77 % et le cheptel de mères s'est réduit de 35 %.

Structure : L'Otex porcine représente un peu plus de 1 % de la PBS régionale et mobilise moins de 3 % de la SAU.

Production principale : Charcuterie.

Organisation : Le Syndicat Salameria corsa regroupe les producteurs engagés dans l'AOP charcuterie. L'ARGRPC (Association régionale de gestion de la race de porc corse) gère le schéma de sélection de la race porcine Nustrale, support des produits AOP. L'AREP (Association régionale des éleveurs porcins) travaille actuellement à la mise en place d'une certification Label Rouge de porc fermier né et élevé en Corse.

Valorisation :

- AOP « Prisuttu », « Coppa di Corsica » et « Lonzu » : 103 adhérents en 2014.
- Agriculture biologique : En 2014, on dénombre 2 producteurs de porcs et 30 truies mères.



Économie et emploi

UTA : Après s'être légèrement accru durant la décennie 1970, le nombre d'UTA a diminué de 1 000 unités entre 1979 et 2010, passant de 1 332 à 332.

Âge du chef d'exploitation : L'âge moyen du chef d'exploitation se maintient autour de 47 ans sur la période 1970-2010 malgré une diminution à 38 ans en 1979.

Féminisation de la profession : Le nombre de femmes chef d'exploitation augmente sensiblement entre 1970 et 1979, passant de 69 à 112, puis diminue les décennies suivantes jusqu'à atteindre 41 en 2010. Toutefois, en proportion, la part de femmes tend à s'accroître sur la période.

Évolution	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations détentrices de porcs	1 167	1 174	818	404	263
Nombre de mères	4 000	5 600	4 200	2 700	2 600

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

Principaux produits de l'élevage porcine	Têtes	Tonnage (tec)
Ensemble porcins	29 040	3 359
<i>dont porcelets</i>	580	10
<i>dont porcs charcutiers</i>	21 775	2 317
<i>dont truies et verrats de réforme</i>	6 685	1 033

Source : Statistique Agricole Annuelle 2014

Crédit photographique : ODARC

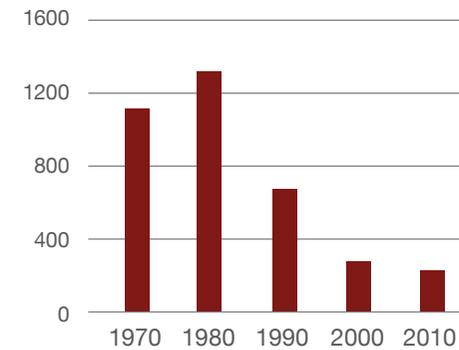
Évolution

- Dans la Corse rurale traditionnelle, deux aspects de l'élevage de porcs coexistent :
 - l'élevage d'un animal par chaque famille paysanne pour sa propre consommation, (*u mannarinu*) ;
 - l'élevage extensif de troupeaux dans les forêts et maquis aux alentours des villages (*porchi di banda* ou *porchi di furesta*).
- Après 1945 : la société rurale insulaire se modifie profondément du fait, notamment, du départ des actifs. L'élevage du porc de basse-cour disparaît tandis que l'élevage extensif se maintient.
- A partir des années 1960, des verrats de races amélioratrices sont introduits dans les élevages. La race porcine locale subit plusieurs vagues de croisements.
- Années 1970-1980 : des salaisonniers commencent à produire de la « charcuterie corse » à partir de viande de porc exogène. Quelques producteurs porcins prennent conscience des enjeux patrimoniaux liés à la préservation, à la fois, de leur savoir-faire et de la race de porc locale.
- Années 1990 : échec de plusieurs tentatives de structuration technique et économique de la filière. Une association départementale pour la reconnaissance du porc corse est tout de même créée en 1994.
- Années 2000 : constitution, en 2001, du syndicat porteur du projet d'AOC. La race de porc Nustrale est reconnue par la CNAG en 2006.
- L'AOC pour trois pièces de charcuterie est obtenue en 2012 et l'AOP, en 2014.

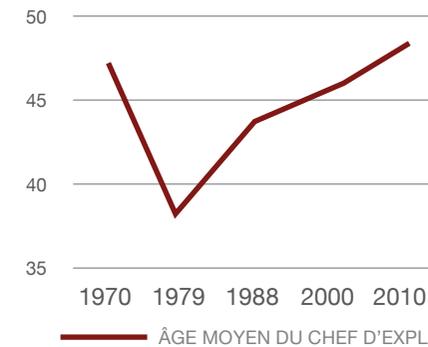
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

- Gestion et développement des produits sous AOP.
- Démarche de reconnaissance en AOP pour le saucisson sec.
- Amélioration de la notoriété de la charcuterie AOP.
- Développement et amélioration génétique de la race porcine Nustrale.
- Encadrement des éleveurs-transformateurs AOP.
- Démarche d'obtention du Label Rouge.

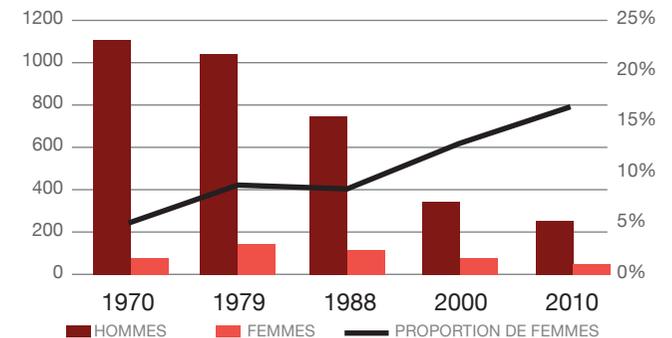
Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010



L'apiculture

Chiffres-clés

- 300 apiculteurs en 2011 (y compris apiculteurs non exploitants agricoles)
- 18 000 ruches en 2014
- 340 tonnes de miel en 2014

Caractéristiques

En 2010, on dénombre 151 détenteurs de ruches ayant le statut d'exploitant agricole. Ce nombre est revenu à son niveau de 1970 (155) après avoir augmenté d'environ 46 % en 1979. Parallèlement, le nombre de ruches s'est accru de plus de 224 % sur la période, passant de 4 500 à 14 600 unités. Ceci est la conséquence de la professionnalisation de la filière.

Structure : La PBS apicole représente un peu plus de 1 % de la PBS régionale.

Production principale : Miel.

Organisation : Les apiculteurs produisant sous AOP sont fédérés au sein du Syndicat AOC Miel de Corse - Mele di Corsica.

Valorisation :

- AOP Miel de Corse - Mele di Corsica : 115 adhérents en 2014 et 13 565 ruches engagées
- Agriculture biologique : 12 apiculteurs et 1 069 ruches engagées en 2014.

Économie et emploi

UTA : Le nombre d'UTA augmente de 148 à 299 entre 1970 et 1979, puis décroît durant les 20 années suivantes, jusqu'à atteindre 64 en 2000, avant d'augmenter à nouveau jusqu'à 156 en 2010.

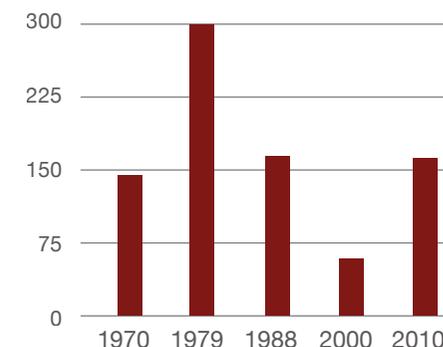
Âge du chef d'exploitation : L'âge moyen du chef d'exploitation varie en trois phases. On observe un rajeunissement de 4 ans entre 1970 (40 ans) et 1979 (36 ans), suivi d'un accroissement de près de 10 ans entre 1979 et 2000 (50 ans), puis une phase de stagnation entre 2000 et 2010.

Féminisation de la profession : Le nombre de femmes chef d'exploitation s'accroît de façon constante sur la période, passant de 7 en 1970 à 38 en 2010. En proportion, la tendance à la féminisation est encore plus significative puisque la part de femmes chef d'exploitation, qui est inférieure à 5 % en 1970 et en 1979, atteint un peu plus de 25 % en 2010.

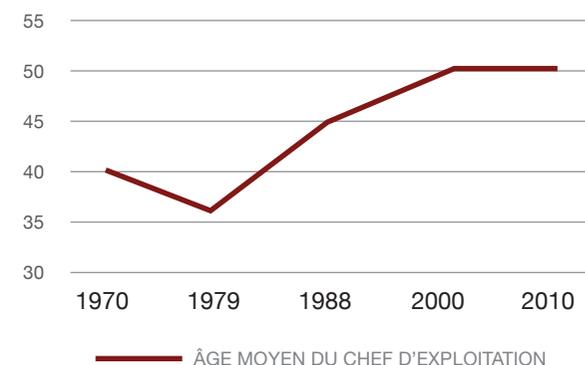
Évolution	1970	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations détentrices de ruches	155	226	197	164	151
Nombre de ruches	4 500	9 000	15 700	13 000	14 600
Production de miel (en t), y c. hors exploitation	nd	nd	255	287	464

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010 et Statistique Agricole Annuelle 2014

Évolution du nombre d'UTA



Évolution de l'âge moyen du chef d'exploitation



Sources : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2010

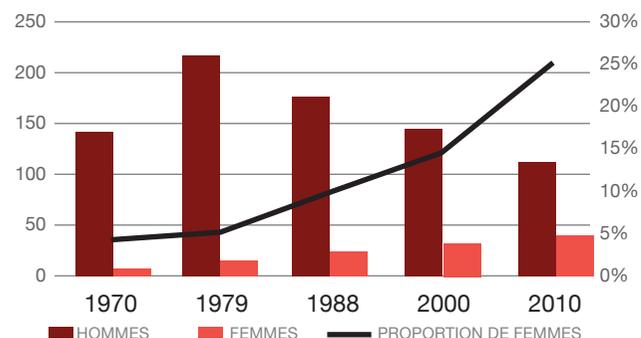
Évolution

- La production de miel et de cire est avérée dès l'antiquité sur l'île, avec plus ou moins de dynamisme selon les périodes.
- Fin XIXe - première moitié du XXe siècle : déclin de l'apiculture, du fait de problèmes sanitaires, économiques et démographiques.
- Après 1945, l'apiculture ne subsiste que dans quelques villages. Elle demeure une activité annexe jusque dans les années 1970.
- A partir de 1976 : un groupe d'apiculteurs bâtit un plan de développement de la filière. S'ensuit la mise en place d'une formation spécifique apicole au CPS de Corte, la création de deux organismes départementaux de défense sanitaire des abeilles et le lancement des premiers travaux de recherche.
- 1979 : constitution d'une association de défense et de promotion du miel corse (U bugnu corsu) et d'une coopérative d'approvisionnement en matériel apicole (Apa corsa), laquelle évolue rapidement en coopérative de vente de miel.
- 1982 : publication d'un arrêté interdisant « l'introduction en Corse de reines d'abeilles, de colonies et de matériels apicoles en provenance de la France continentale ».
- 1990-1992 : échec des démarches collectives portées par Apa corsa et U bugnu corsu et arrêt des travaux scientifiques. Le développement de la filière apicole est compromis.
- 1992 : initiation de la démarche d'obtention d'une AOC avec la création du Syndicat AOC Miel de Corse - Mele di Corsica, lequel gère également le schéma de sélection de l'abeille corse.
- 1998 : obtention de l'AOC Miel de Corse - Mele di Corsica.
- 2003 : mise en place d'un BPREA option apiculture à l'EPLEFPA de Borgo.

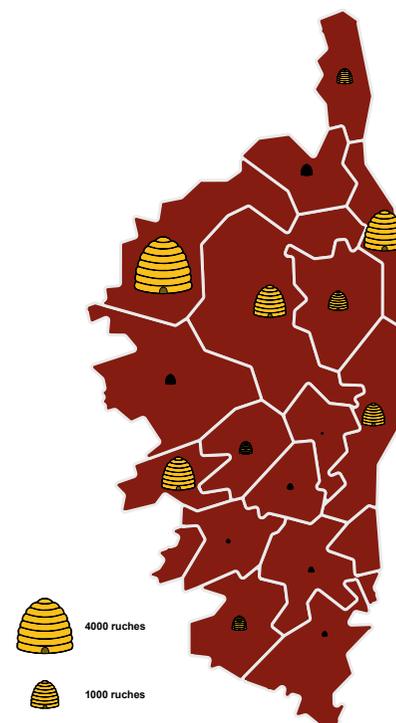
Objectifs de filière pour la période 2015-2018 dans le cadre du Plan d'Avenir :

- Animation et coordination de la filière apicole.
- Sélection et multiplication de l'abeille corse.
- Promotion de l'AOP Miel de Corse - Mele di Corsica et du métier d'apiculteur.
- Expérimentations répondant aux besoins techniques des apiculteurs.

Évolution du nombre d'hommes et de femmes chef d'exploitation



Répartition des ruches AOP Miel de Corse par Petites Régions Naturelles Agrégées (PRNA)



Source : Syndicat AOP Miel de Corse



Le secteur coopératif

Chiffres-clés

- 29 structures collectives (coopératives agricoles et filiales, SICA et CUMA)
- 895 exploitations engagées en coopérative
- Environ 105 millions d'euros de chiffre d'affaires global

Caractéristiques

Des coopératives intégrées dans l'économie sociale et solidaire

Les coopératives agricoles sont des organisations d'agriculteurs qui mutualisent leurs moyens de production, de transformation et de commercialisation. Par leurs principes de fonctionnement, ces entreprises font partie intégrante du secteur de l'économie sociale et solidaire : principe de la « double qualité » d'associé et d'usager, principe démocratique (un homme = une voix), impartageabilité des bénéfices réalisés, liberté d'adhésion, rémunération limitée du capital, autonomie, formation de ses membres, quasi-exclusivisme, rémunération en fonction de son engagement coopératif etc.

Ces principes permettent ainsi la constitution d'un patrimoine collectif attaché au territoire et placent l'économie au service des agriculteurs sociétaires.

Un outil au service des agriculteurs

La mutualisation des biens et services permet de diminuer les coûts d'investissement. Les coopératives accompagnent les agriculteurs dans l'adaptation quantitative et qualitative de leur production aux besoins des marchés et constituent une force de négociation par le regroupement des achats et des ventes. Elles sont un espace d'échanges entre les agriculteurs.

Outre leurs fonctions premières, les coopératives sont actives dans la mise en œuvre de démarches agro-environnementales (gestion des déchets) et qualité (AOC, AOP, IGP, AB...).

L'emploi dans la coopération agricole

La coopération agricole emploie 350 salariés, tous types de contrat confondus et est présente essentiellement sur la côte orientale et le sud de l'île.

La coopération agricole en Corse

Le secteur viticole :

5 coopératives actives - 240 000 hl de vin - 180 adhérents

Le secteur agrumicole :

3 coopératives dont une dédiée à la production biologique - 2 SICA
185 adhérents

Le secteur de l'élevage :

2 coopératives régionales - 300 tonnes de viande - 200 adhérents

Le secteur laitier :

2 coopératives - 600 000 litres de lait - 35 adhérents

Le secteur oléicole :

1 coopérative - 94 adhérents

Le secteur céréalier :

1 coopérative - 4 000 tonnes - 10 adhérents

L'approvisionnement (en matériel agricole):

3 coopératives - 1 SICA - 3 filiales - 2 500 adhérents

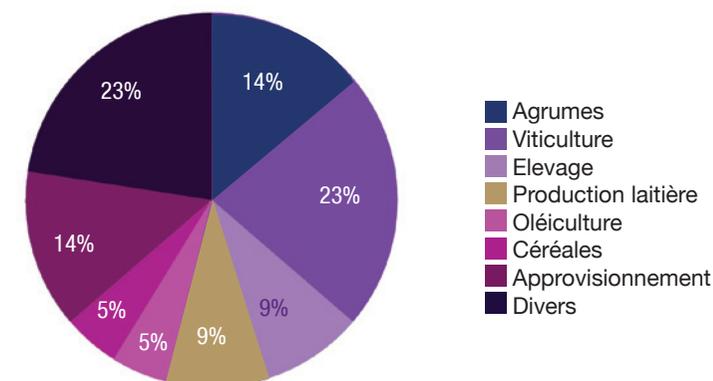
L'insémination :

1 coopérative régionale adossée à un organisme de sélection - 100 adhérents

Les CUMA :

4 structures - 20 adhérents

Part des différents secteurs dans la coopération



Source : FRCA Corse 2015

Chiffres-clés

- 302 exploitations engagées en agriculture biologique en 2015
- 11 500 ha certifiés ou en conversion AB
- 7,3 % de la SAU en bio - 3^e rang français (source : Agence BIO)
- 11 % des exploitations corses

Caractéristiques

Toutes les productions agricoles de Corse sont représentées au sein de la filière biologique. Les surfaces dédiées à l'élevage sont les plus importantes (7 232 ha), suivies de celles consacrées à l'arboriculture (1 312 ha), à la viticulture (726 ha) et à la culture de plantes à parfum aromatiques et médicinales - PPAM (218 ha).

En nombre d'exploitations, les producteurs de PPAM (48), de châtaignes (43), de pomelos (14) et de bovins viande (46) sont les mieux représentés au niveau régional.

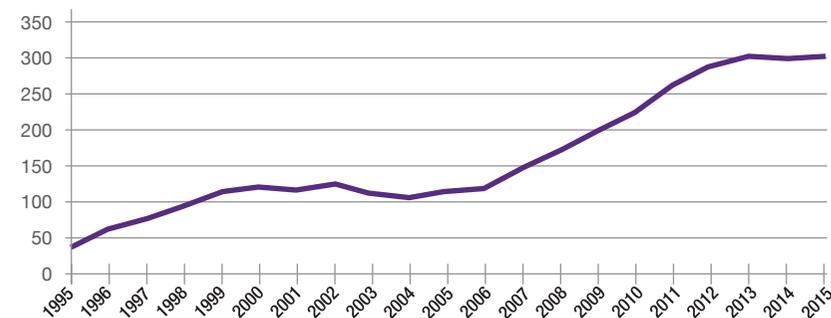
Si les exploitations biologiques sont majoritairement situées en Haute-Corse (64 %), les surfaces certifiées et en conversion sont plutôt localisées en Corse-du-Sud (54 %). Au niveau régional, les surfaces consacrées à l'élevage représentent près de 63 % des surfaces biologiques et en conversion.

Évolution

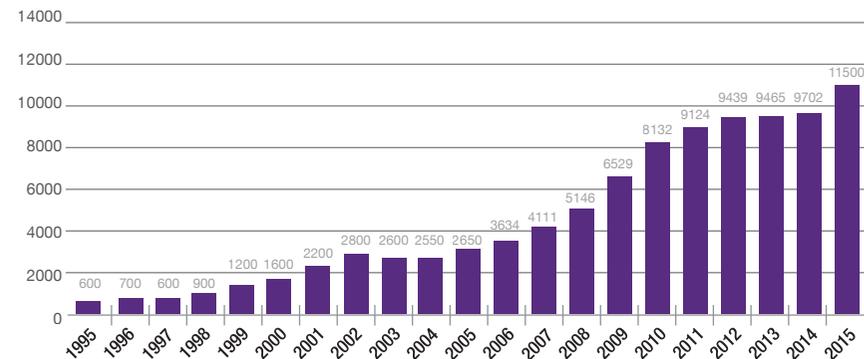
Le nombre de producteurs engagés en agriculture biologique a plus que doublé ces dix dernières années, passant de 124 en 2005 à 302 en 2015. Toutefois, depuis 2013, ce nombre a peu évolué.

Les surfaces certifiées et en conversion ont beaucoup augmenté entre 2008 et 2012 (+ 83 %). Après un ralentissement entre 2012 et 2014, ces surfaces s'accroissent à nouveau en 2015 notamment en raison des extensions de surfaces réalisées par des producteurs déjà certifiés (+ 8 % par rapport à 2014).

Évolution du nombre d'exploitations bio et en conversion



Evolution des surfaces bio et en conversion (en ha)



Source des graphiques : Interbio Corse



La qualité et la promotion des produits agricoles

La Corse est riche de produits et de savoir-faire qui témoignent de son histoire et de sa situation géographique au cœur de la Méditerranée. Ces produits sont dotés de caractéristiques particulières pouvant être liées à leur composition, à leurs méthodes de production ou de transformation. Cette distinction qualitative et identitaire est reconnue et attestée par de nombreux signes officiels de qualité qui apportent une véritable valeur ajoutée aux produits.

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

Filière viticole

- AOP « Corse » ou Vin de Corse. Le cahier des charges de cette AOP prévoit la possibilité de préciser sur l'étiquetage les Dénominations Géographiques Complémentaires suivantes : « Calvi », « Coteaux du Cap Corse », « Figari », « Porto-Vecchio » et « Sartène ».
- AOP « Ajaccio »
- AOP « Patrimoine »
- AOP « Muscat du Cap Corse »
- IGP « Ile de Beauté »
- IGP « Méditerranée » : cette IGP couvre un territoire vaste (Ardèche, Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône, Var, Alpes Maritimes et les deux départements corses).

Filière agro alimentaire

- AOP « Brocciu de Corse » ou « Brocciu »
- AOP « Farine de châtaigne – Farina Castagnina Corsa »
- AOP « Huile d'Olive de Corse » ou « Huile d'Olive de Corse – Oliu di Corsica »
- AOP « Miel de Corse – Mele di Corsica »
- AOP « Jambon sec de Corse » ou « Jambon sec de Corse – Prisuttu »
- AOP « Coppa de Corse » ou « Coppa de Corse – Coppa di Corsica »
- AOP « Lonzo de Corse » ou « Lonzo de Corse – Lonzu »
- IGP « Clémentine de Corse »
- IGP « Noisette de Cervione » ou « Noisette de Cervione – Nuciola di Cervioni »
- IGP « Pomelo de Corse »
- LR Poulet cou nu jaune fermier et découpe
- LR Clémentine

L'Appellation d'origine protégée (AOP)

désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne. C'est la notion de terroir qui fonde le concept des Appellations d'origine.



L'Indication géographique protégée (IGP)

identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP est liée à un savoir-faire.



Le Label Rouge (LR)

atteste que le produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques, préalablement fixées dans un cahier des charges, établissant un niveau de qualité supérieur à un produit courant similaire.



Le concours général agricole

Depuis sa création en 1870, le Concours Général Agricole (CGA) a pour ambition de sélectionner et de primer les meilleurs produits du terroir français et les meilleurs animaux reproducteurs. Reconnu et largement médiatisé, le CGA constitue un tremplin unique pour les produits régionaux. Il représente un outil de promotion et une véritable vitrine pour la Corse.

Chaque année, la Corse s'illustre avec un palmarès particulièrement étoffé : vins, charcuteries, huiles d'olive, fromages, bières, confitures...



La Route des Sens Authentiques - Strada di i Sensi

Le concept de ce dispositif développé par l'ODARC est de fédérer les acteurs économiques micro-régionaux autour de productions authentiques et de qualité. Des itinéraires prédéfinis et qualifiés sont proposés aux voyageurs afin de les inciter à découvrir les richesses des territoires insulaires. Les agriculteurs ouvrent les portes de leurs exploitations, les artisans celles de leurs ateliers. Des démonstrations et des dégustations sont organisées ; des produits et des objets sont présentés à la vente. Cette démarche permet de revitaliser les territoires à partir de leurs potentialités et de contribuer au développement des circuits courts de commercialisation.

La Route des Sens Authentiques est actuellement déployée sur huit territoires de l'île. Un site Internet (www.gustidicorsica.com) permet d'obtenir des informations détaillées sur les productions, les producteurs et les territoires.



Situation des territoires de la Route des Sens Authentiques



Territoires de la Route des Sens Authentiques	Nombre d'adhérents	dont agriculteurs	dont artisans
Nebbiu - Capicorsu	68	57	11
Centru di Corsica	34	29	5
Casinca - Castagniccia - Costa Verde	43	36	7
Corsica Livantina	62	57	5
Sud Corse	43	40	3
Sartinesi - Valincu - Taravu	49	45	4
Dui Sevi-Dui Sorri - Cruzini - Cinarca	44	37	7
Balagna	42	31	11
Total	385	332	53



Les enjeux climatiques

Les changements climatiques attendus en Corse

D'après les experts, la Corse connaîtra, au cours des années à venir, une hausse des températures et une augmentation des précipitations intenses en alternance avec des périodes de sécheresse prolongées.

La diminution des épisodes neigeux d'hiver combinée à l'augmentation de l'évaporation d'été du fait de l'augmentation des températures va entraîner une forte diminution du débit des cours d'eau. Or, sur l'île, l'eau superficielle représente deux tiers des prélèvements d'eau. Un peu plus de la moitié de ces prélèvements est destinée à l'agriculture (source : SDAGE de Corse).

L'augmentation généralisée du niveau des mers au niveau mondial aura également des conséquences au niveau local avec des risques accrus d'érosion et de submersion des sols littoraux, particulièrement en plaine orientale.

Ces changements auront un impact direct sur l'agriculture :

- diminution de la ressource en eau,
- baisse des rendements et notamment diminution de la production fourragère,
- modification des calendriers des pratiques culturales et viticoles,
- extension géographique des pathogènes et ravageurs de culture,
- augmentation des risques de feux de forêt,
- et, comme conséquence générale, des revenus agricoles plus dépendants des aléas climatiques.

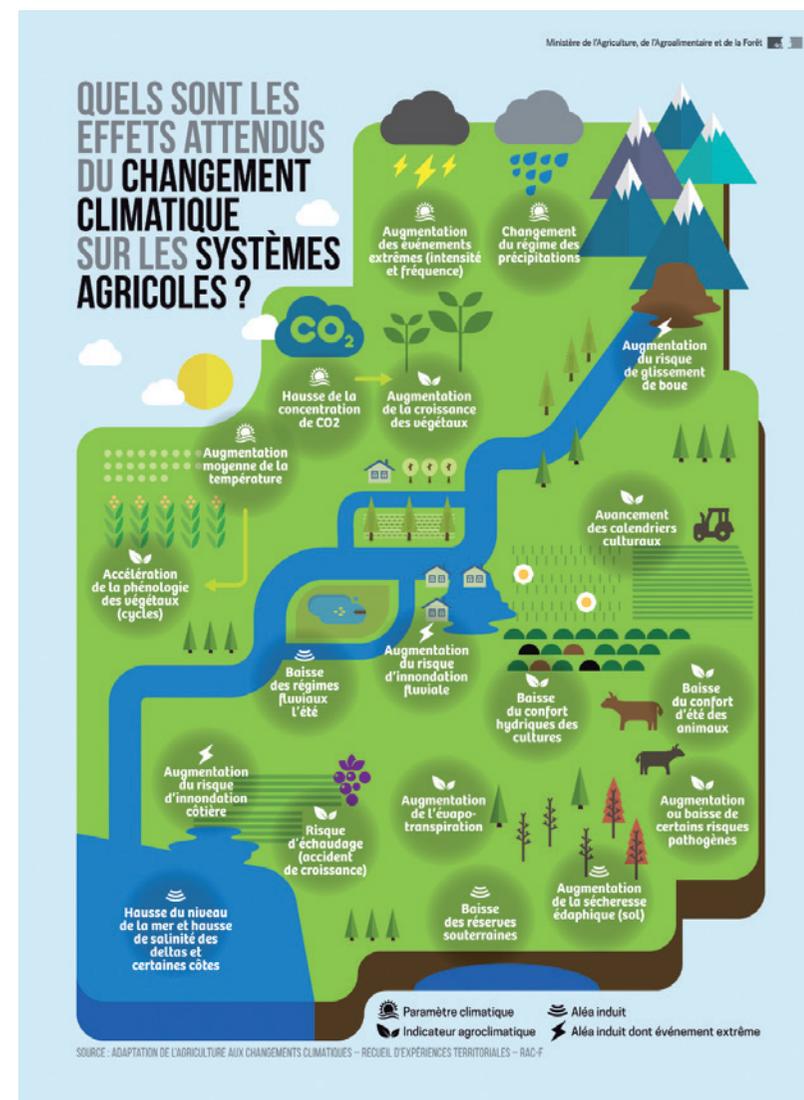
Politiques publiques mises en œuvre

Les actions visant à réduire l'impact du changement climatique peuvent se résumer en deux grands objectifs :

1°) Réduire les émissions de gaz à effet de serre

En Corse, en 2008, le secteur agricole représentait 10 % des émissions de gaz à effet de serre, contre 21 % au niveau national (IC 45 ; source CITEPA) et 13,5 % au niveau mondial, hors forêt/déforestation (source : SRCAE 2013). Cette faible contribution du secteur agricole au changement climatique, en lien avec une agriculture peu intensive, est cependant à relativiser par le faible niveau d'autosuffisance alimentaire de l'île. La contribution relative de la Corse à la séquestration de carbone est importante du fait de sa forte couverture en forêts et autres terres boisées (68 %).

Il convient donc de réduire le recours aux énergies fossiles, notamment dans les transports (autonomie fourragères, approvisionnement local...).



2°) S'adapter au changement climatique en développant les pratiques agro-écologiques

L'enjeu majeur est la préservation des ressources en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, et l'optimisation de son utilisation (emploi raisonné des produits phytosanitaires, développement de l'agriculture biologique, sélection de cultures moins gourmandes en eau, meilleure gestion de l'irrigation...).

Au niveau agricole, divers dispositifs législatifs visent à encourager les changements de pratique et/ou le développement de nouveaux modèles.

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) prévoit le développement du projet agro-écologique au travers de différents plans d'action (Plan écophyto 2018, Plan méthanisation, Plan ambition bio 2017, Plan apiculture durable, programme « Enseigner à produire autrement »...) et la création de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Quatre dossiers de GIEE ont été déposés en Corse (cf encadrés).

Les lycées agricoles se sont également investis à travers diverses démarches dont le projet CLEM'ABRI à Borgo (implantation d'infrastructures agro-écologiques en vergers de clémentiniers avec mise en place d'un système de lutte biologique) et une démarche systémique d'optimisation d'un élevage ovin laitier-fromager bio à Sartène.

La Politique Agricole Commune (PAC) prend en compte le changement climatique à travers le premier pilier (verdissement), dont les modalités d'application sont fixées au niveau national, et le deuxième pilier (mesures agro-environnementales et climatiques), dont les mesures sont définies au niveau local par l'autorité de gestion (Collectivité Territoriale de Corse). Le verdissement de la PAC mobilise 30 % du premier pilier, soit, en Corse, un montant annuel de l'ordre de 60 €/ha.

Préserver et renforcer les écosystèmes, favoriser la production d'énergies renouvelables, améliorer la gestion des ressources en eau, développer la sylviculture en lien avec le stockage du carbone sont également quelques unes des actions subventionnables au travers du Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2020.

LES GIEE EN CORSE

Valorisation environnementale d'un atelier de finition collectif de veaux par la méthanisation

- Nombre d'agriculteurs impliqués : 11
- Territoire concerné : Haute-Corse
- Production concernée : bovins allaitants
- Thématiques :
 - Mutualisation des outils de production
 - Méthanisation des effluents de l'atelier ainsi que des déchets issus d'autres filières (agrumiculture, viticulture, déchets des abattoirs...)
 - Meilleure valorisation des produits de l'élevage
- Structure d'accompagnement : CDA 2B

Relocalisation de l'approvisionnement en céréales, protéagineux et fourrages biologiques pour le bétail

- Nombre d'agriculteurs impliqués : 7
- Territoire concerné : Petites régions du Boziu, du Verde et de Plaine Orientale
- Productions concernées : bovins allaitants et porcins
- Thématiques :
 - Autonomie alimentaire des élevages
 - Agriculture biologique
 - Reconquête foncière
- Structure d'accompagnement : Inter Bio Corse

Gestion collective des déchets et des moyens d'élevage et de transformation carnée

- Nombre d'agriculteurs impliqués : 5
- Territoire concerné : petite région de Castagniccia
- Productions concernées : porcins - bovins allaitants
- Thématiques :
 - Mutualisation des outils de production
 - Gestion des déchets
 - Meilleure valorisation des produits de l'élevage (signes de qualité)
- Structure d'accompagnement : CDA 2B

Création d'un atelier de transformation de céréales et d'oléoprotéagineux dans le cadre d'une CUMA

- Nombre d'agriculteurs impliqués : 4 et 1 groupement foncier agricole (GFA)
- Territoire concerné : Plaine Orientale
- Productions concernées : bovins allaitants – polyculture-polyélevage
- Thématiques :
 - Mutualisation des outils de production
 - Autonomie alimentaire des élevages
 - Conservation des sols
- Structure d'accompagnement : FRCA et CDA 2B

Source : SRAF (DRAAF de Corse)



Les enjeux sanitaires

Les risques sanitaires

La position géographique de la Corse, son climat méditerranéen et l'afflux de visiteurs en période estivale l'exposent particulièrement à l'introduction et à l'implantation de maladies animales ou végétales considérées aujourd'hui comme exotiques en France métropolitaine. Par les pertes de production qu'elles occasionnent directement (morbidité ou mortalité des animaux, dépérissement des végétaux...) ou indirectement (augmentation des coûts de production, entraves aux échanges commerciaux, etc.), les crises sanitaires ont des conséquences socio-économiques significatives. De plus, certaines maladies, en tant que zoonoses (maladies animales transmissibles à l'homme), peuvent avoir un impact direct sur la santé publique.

Actions mises en œuvre

La prévention des risques et la gestion des crises sanitaires s'organisent autour de deux grands axes :

- pour les maladies non présentes : éviter leur introduction sur le territoire ;
- pour les maladies présentes : parer à leur dissémination en contenant les foyers avérés.

Un réseau de surveillance associe les services de l'État sous l'autorité du préfet (DRAAF, directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations), les vétérinaires sanitaires et les professionnels agricoles (fédération régionale des groupements de défense sanitaire du bétail (FRGDS), fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon), chambre régionale d'agriculture...).

Les maladies les plus contagieuses et/ou les plus impactantes font l'objet d'un plan de lutte qui est déployé en cas de suspicion ou de cas avérés.

Végétaux : principaux organismes nuisibles réglementés présents en Corse

- **Xylella fastidiosa** : isolée en Corse en juillet 2015, la bactérie fait l'objet d'un plan de lutte renforcé.
- **Cynips du châtaigner** (*Dryocosmus kuriphilus*) : présent en Corse depuis 2010, des mesures de lutte biologique commencent à porter leurs fruits.
- **Flavescence dorée** : maladie de la vigne, elle fait l'objet d'une surveillance annuelle (ciblée sur le bassin d'Aléria en 2016).
- **Charançon rouge des palmiers** (*Rhynchophorus ferrugineus*)
- **Capricorne asiatique** (*Anoplophora glabripennis*) : insecte xylophage s'attaquant à des essences végétales à bois tendre

Animaux : principales maladies réglementées avec vigilance renforcée en Corse

- **Tuberculose bovine** (*Mycobacterium bovis*) maladie contagieuse qui affecte de nombreuses espèces de ruminants, domestiques et sauvages, mais aussi les porcs et les sangliers. C'est une zoonose soumise à dépistage et éradication par abattage des animaux suspects.
- **Fièvre catarrhale ovine** (Orbivirus) : un épisode dû au sérotype 1 a entraîné de fortes pertes fin 2013 / début 2014 en Corse. La vaccination obligatoire, aux frais de l'État, a permis de maîtriser la maladie mais la vigilance reste de mise dans un contexte où de nouveaux cas à sérotype 4 ont été diagnostiqués en décembre 2016.
- **Peste porcine africaine** (virus à ADN) : présente en Sardaigne, son introduction en Corse serait catastrophique. La vigilance porte sur les porcins vivants et les produits de charcuterie illégaux.
- **Influenza aviaire** : infection virale hautement contagieuse des oiseaux sauvages et captifs, les mortalités anormales d'oiseaux font l'objet d'investigations.

***Xylella fastidiosa* : un plan de lutte d'envergure déployé en Corse**

Xylella fastidiosa est une bactérie avec une large gamme d'hôtes (plus de 350 espèces végétales issues de 75 familles botaniques) qui se développe dans les vaisseaux où circule la sève brute (xylème). En obstruant les vaisseaux, les agrégats bactériens peuvent entraîner des symptômes d'intensité variable (brûlures foliaires, dessèchement de rameaux, chloroses) pouvant aller jusqu'à la mort de la plante. La transmission se fait par des insectes piqueurs-suceurs (en particulier les cercopes et les cicadelles) mais aussi par la multiplication, le déplacement et la plantation de plants contaminés.

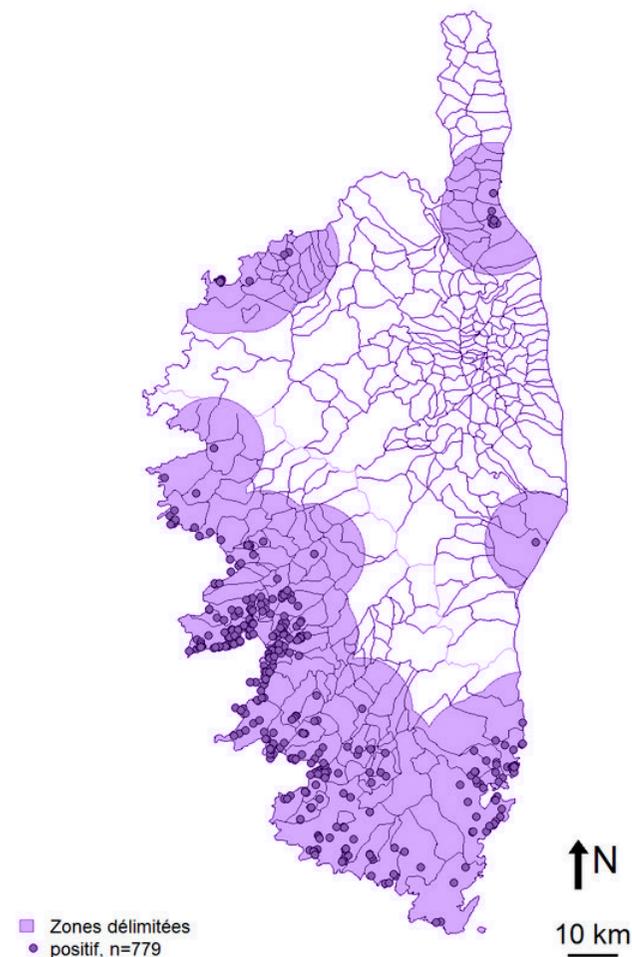
En Europe, le premier foyer a été déclaré sur oliviers en octobre 2013 dans le sud de l'Italie (région des Pouilles). La bactérie impliquée appartient à la sous-espèce *pauca* et cause le syndrome de déclin rapide de l'olivier et des dessèchements sur le polygale, l'amandier, le myrte, le romarin et le laurier rose.

En raison du risque pour la filière oléicole corse, des mesures ont été prises dès 2014 pour contrôler les introductions de végétaux, notamment en provenance d'Italie, et renforcer la surveillance (mise en place d'un numéro vert, programmes d'inspection).

Cette surveillance renforcée a conduit à la détection de *Xylella fastidiosa* le 22 juillet 2015 à Propriano (Corse-du-Sud) sur des polygales à feuilles de myrte. La bactérie en cause s'est avérée appartenir à la sous-espèce *multiplex*, totalement différente de la sous-espèce sévissant dans les Pouilles, et n'a jamais été isolée sur olivier en Corse.



Zones tampons de 10 km autour des zones infectées par *Xylella fastidiosa* - Données entre le 21/07/2015 et le 14/11/2016



Source et crédit photographique : SRAL (DRAAF de corse)



Les races locales

En Corse, l'élevage est issu d'une tradition pastorale qui repose sur l'utilisation d'un territoire composé de montagnes et de plaines. Les races et variétés domestiques locales, particulièrement rustiques, y sont adaptées. Elles constituent un patrimoine vivant indéniable. Ces dernières années, dans un contexte de diminution du nombre d'élevages, le maintien des effectifs et la conservation de ces races reste un enjeu pour l'avenir.

LA RACE CAPRINE CORSE

Caractéristiques

La chèvre corse est une race dont l'origine est très ancienne. Elle appartient au rameau des races caprines du pourtour de la Méditerranée. C'est un animal laitier de format moyen (30 à 40 kg) qui se caractérise par sa rusticité, ses facultés d'adaptation au climat et son aptitude à valoriser le maquis. Elle possède des poils longs qui la protègent et présente une grande variété de couleurs de robes. Ses membres robustes et ses sabots puissants lui confèrent la capacité de se déplacer aisément sur les parcours difficiles.

La production moyenne laitière par lactation est de 160 à 170 litres par animal et par an. Le lait de la chèvre corse, riche en protéines, est utilisé pour la fabrication de différents fromages dont le Brocciu sous AOP.

Évolution

Préservée génétiquement par l'insularité, la chèvre corse n'a fait l'objet d'aucun croisement avec d'autres races. La race caprine corse a été officiellement reconnue en 2003.

Dans un contexte de diminution du nombre des exploitations caprines et des effectifs, les élevages restent fragilisés par la paratuberculose, maladie contagieuse non transmissible à l'homme, mais qui affecte les troupeaux.

L'association Capra Corsa, avec le soutien de l'interprofession laitière ovine et caprine de Corse (ILOCC), s'est donnée comme objectifs de soutenir la filière caprine et de promouvoir et de défendre la race.

Une pépinière de chevrettes de race corse a été mise en place au pôle de compétences en élevage de l'ODARC à Altiani. Capra Corsa est adhérente à Capgène France, organisme de sélection qui conduit des programmes de sélection de races caprines au niveau national.



Crédit photographique : ODARC

Races animales françaises locales et « races menacées d'être perdues pour l'agriculture »

Une race est dite locale, au sens de l'article D 653-9 du code rural et de la pêche maritime si elle est « majoritairement liée par ses origines, son lieu et son mode d'élevage à un territoire donné ».

Une race locale est dite « menacée d'être perdue pour l'agriculture » au sens du règlement délégué (UE) n° 807/2014, entre autres, si, à l'échelle nationale, le nombre de femelles reproductrices concernées est inférieur à un seuil fixé et si un organe technique compétent et dûment reconnu enregistre et tient à jour le livre généalogique ou livre zootechnique de la race. Afin de préserver la biodiversité génétique de ces races souvent très anciennes et adaptées à leur territoire, le règlement européen prévoit des aides spécifiques pour conserver ces races sur les exploitations.

Un arrêté ministériel (modifié) en date du 29 avril 2015 fixe la liste des races des espèces équine, bovine, caprine, ovine, et porcine reconnues menacées d'être perdues pour l'agriculture.

LA RACE OVINE CORSE

Caractéristiques

Cette race très ancienne appartient, avec la Sarde, à la famille des races jarreuses méditerranéennes (laine à poils longs et raides). Elle se caractérise par son petit format (50 à 60 cm) et son poids léger (35 à 40 kg).

La toison, dont la couleur peut-être très variable, est constituée de longues mèches qui protègent les animaux et contribue à leur rusticité. La brebis corse est une bonne marcheuse, particulièrement bien adaptée à l'exploitation des zones de parcours et à la transhumance.

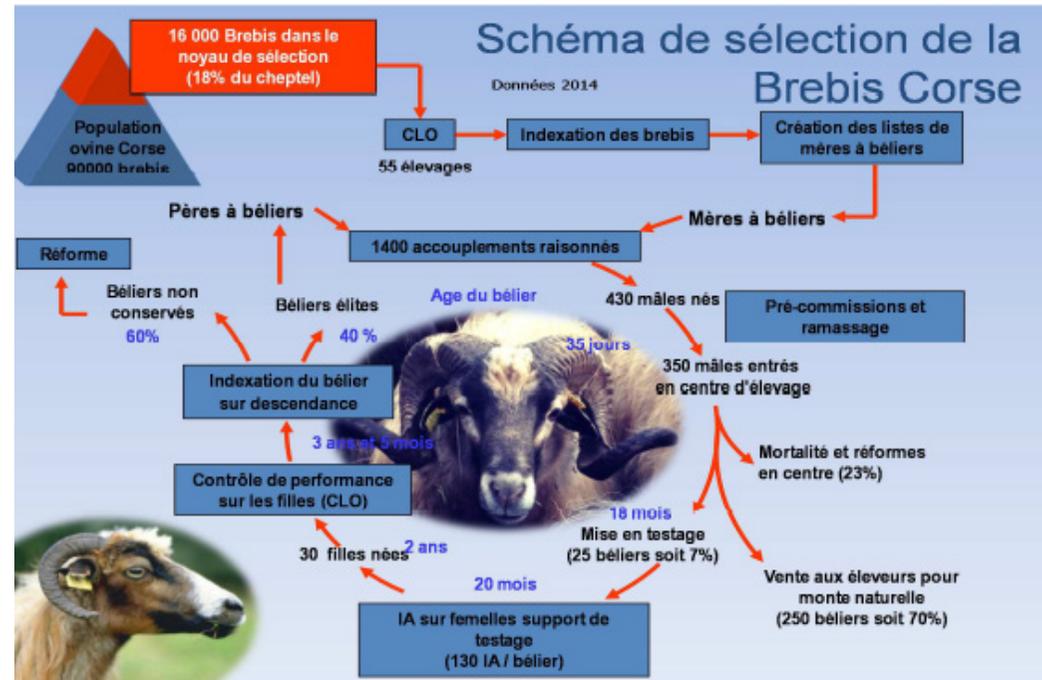
Sa moindre production laitière par rapport à d'autres races locales (compte tenu de son petit gabarit), est compensée par la richesse de son lait qui est transformé en fromage. Rapportée à son poids vif, la production laitière de la brebis corse est comparable à celle d'autres races continentales. Depuis 1998, les conditions de production imposent l'utilisation de brebis de race corse pour produire et commercialiser le Brocciu sous AOP.

Évolution

Préservée par l'insularité, la brebis corse n'a fait l'objet d'aucun croisement avec d'autres races, hormis des infusions de sang sarde qui, après avoir pris de l'ampleur au début des années 1970, ont fortement régressé par la suite. La race ovine corse a été officiellement reconnue en 1987.

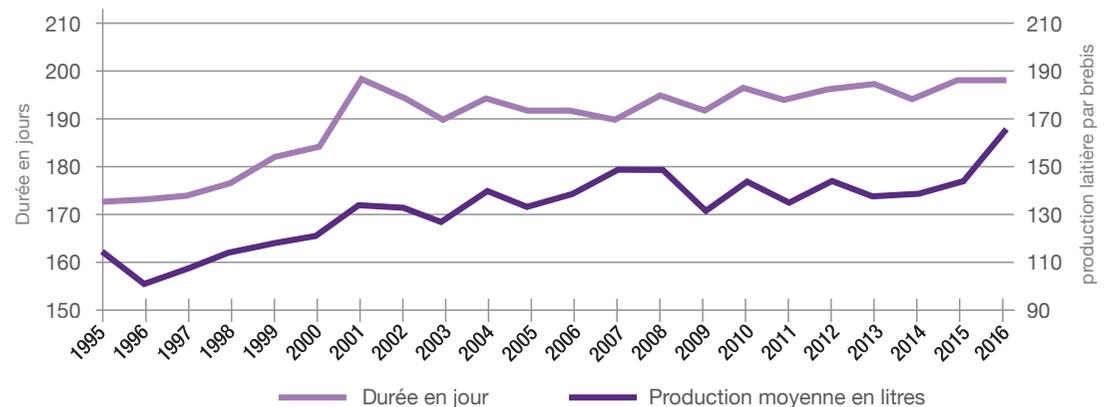
L'Organisme de Sélection Race Ovine Corse gère le schéma de sélection de la race depuis 1996. Ce schéma repose sur l'amélioration de la productivité en lait et sur la résistance à la tremblante. Il regroupe aujourd'hui environ 57 éleveurs et 17 000 brebis suivies dans le cadre du Contrôle Laitier Officiel réalisé par les services des Chambres départementales d'agriculture insulaires.

La mise en place d'un schéma de sélection a permis de faire progresser la production laitière annuelle de 114 litres en 1995 à 175 litres en moyenne pour les brebis adultes certaines années. Plusieurs élevages où la production laitière est optimisée par une alimentation adaptée atteignent des productions de plus de 200 litres par brebis adultes et par an.



Source : OS race ovine corse

Production laitière des brebis L2 et +



LA RACE BOVINE CORSE

Caractéristiques

La race bovine corse est une race rustique, ancienne, de petit format (1,20 m au garrot) encore mal connue. Elle appartient au rameau Brune de l'Atlas, essentiellement présent en Afrique du Nord.

Elle se caractérise par sa rusticité, ses facultés d'adaptation, ses facilités de vêlage et ses excellentes qualités maternelles.

Les produits issus de vaches corses s'inscrivent dans une gamme assez large qui va du veau (moins de 8 mois) au jeune bovin (de 8 à 24 mois). Ces produits peuvent être obtenus à partir de taureaux de race corse ou continentale (limousin, aubrac, gascon, etc.). Ainsi, on distingue :

- Le veau sous la mère (élevé au lait maternel et au pâturage)
- Le veau engraisé
- Le jeune bovin engraisé de moins de 12 mois
- Le jeune bovin de plus de 12 mois à longue durée de pâture et engraisé (appelé « manzu »)

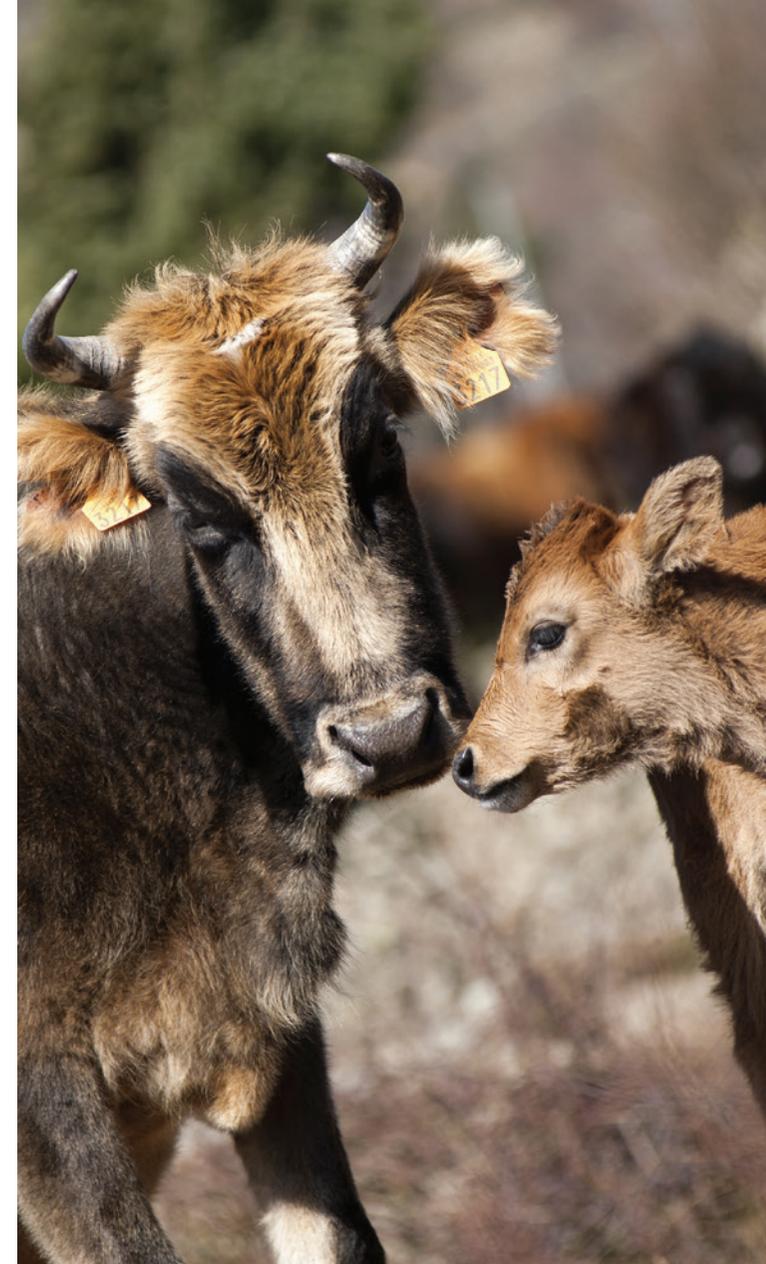
Pour les élevages en race pure, des expérimentations concernant un veau plus jeune (autour de 4 mois) sont menées par la filière. L'objectif est de mettre en cohérence la production avec les ressources naturelles présentes sur l'exploitation.

Évolution

Des études ont montré qu'en raison de son isolement pendant plusieurs millénaires, la race corse représente une population homogène stable. Toutefois, elle est aujourd'hui menacée, notamment par des croisements avec des races à viande du continent.

Plusieurs programmes de conservation de la race ont été proposés depuis trente ans, sans grandes avancées à ce jour. Un standard de la race a toutefois été défini en 2012 par Corsica Vaccaghji, l'association régionale des éleveurs bovins.

Depuis novembre 2013, la race est reconnue comme « race locale à petit effectif ». Un programme de sélection est en cours. Il vise à la création d'un livre généalogique à partir de cheptels appartenant à des « éleveurs-sélectionneurs », dont l'ouverture est prévue en 2016.



Crédit photographique : ODARC

LA RACE PORCINE CORSE

Caractéristiques

Le porc corse (porcu Nustrale) se caractérise par sa petite taille, sa robe sombre, ses oreilles à la fois longues et tombantes et son groin en pointe. C'est un animal rustique et vigoureux qui valorise bien les ressources naturelles de son milieu : châtaigneraies, chênaies et estives.

Ces porcs ont une croissance lente et sont élevés à l'extérieur toute l'année. En fonction de la nourriture disponible, ils peuvent être complémentés avec des céréales.

Ils sont abattus en hiver, lorsqu'ils atteignent des poids compris entre 80 et 120 kg équivalent-carcasse. Ils sont alors âgés de 14 à 24 mois.

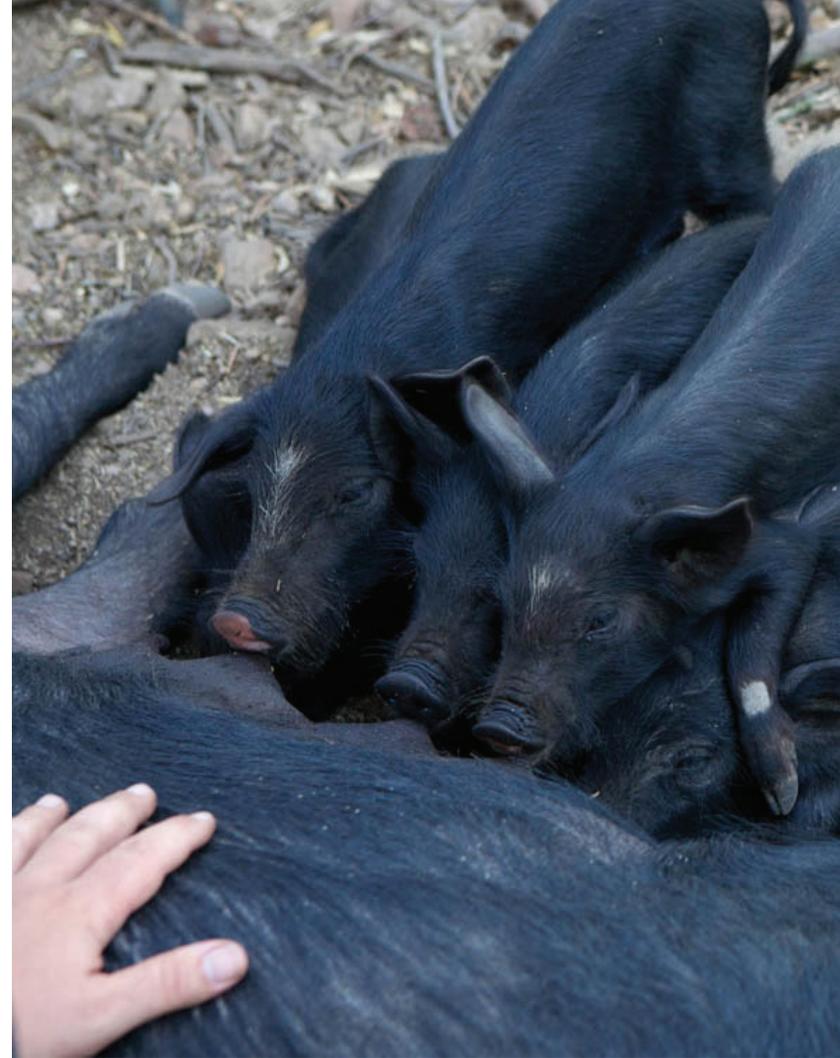
Le cahier des charges des AOP obtenues pour la charcuterie corse impose l'utilisation de viande de porc de race nustrale.

Évolution et perspective

La présence de porc est avérée sur l'île depuis des millénaires, où celui-ci était élevé traditionnellement en semi-liberté.

Dans les années 1960-1990, des croisements avec des races continentales plus productives (Large-White, Landrace, Pietrain et Duroc) éclaircissent ou roussissent la robe noire de la race locale.

Face au risque de dilution du patrimoine génétique initial, un groupe d'éleveurs s'engage dans une démarche de sauvegarde et de sélection du porc corse. En 1996, le Livre Généalogique Collectif des Races Locales de porcs (LIGERAL) est ouvert et en 1998, l'Association Régionale de Gestion de la Race de Porc Corse (ARGRPC) voit le jour. Ces efforts aboutissent à la reconnaissance de la race en 2006 par la CNAG. Un programme de préservation est initié. L'ARGRPC travaille sur l'amélioration, la diffusion et la multiplication de la race.



Crédit photographique : ODARC

LE CHEVAL CORSE

Caractéristiques

Le cheval corse est une race ancienne qui aurait notamment subi des influences de sang barbe, mais aussi espagnol et arabe. C'est un cheval dont la taille est comprise entre 1,30 m et 1,53 m. Sa robe est baie dans toutes ses nuances. Il est réputé pour être courageux, robuste, endurant, vif et pour son pied sûr. Il a longtemps été utilisé comme animal de bât ou à des fins militaires.

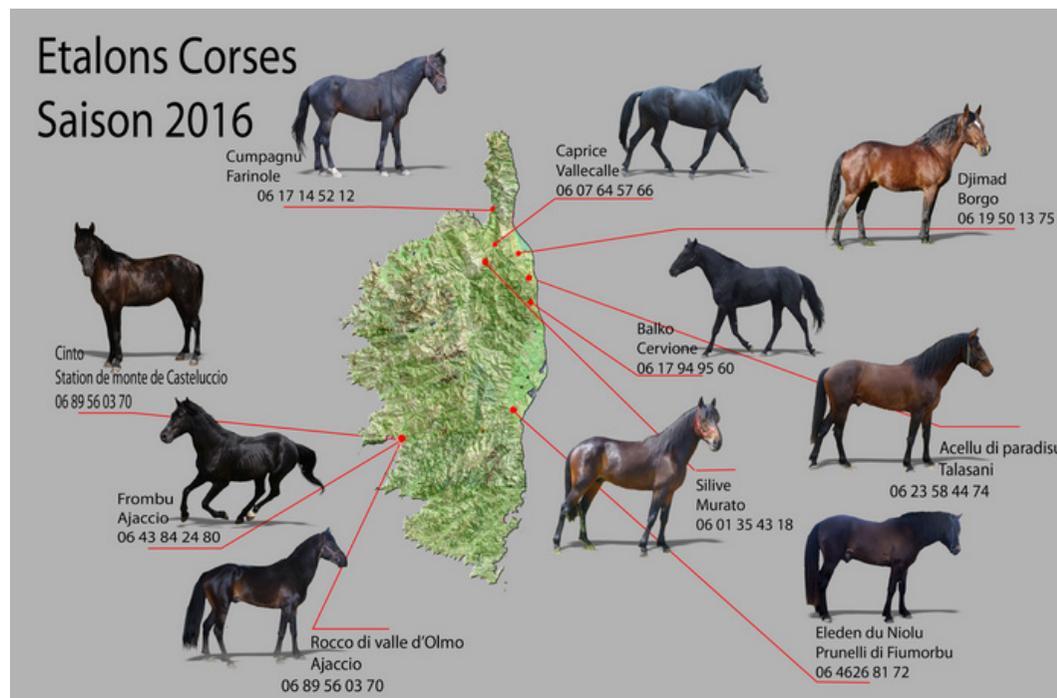
Son caractère et ses aptitudes physiques en font un cheval de selle polyvalent à même de satisfaire un large panel de disciplines de l'équitation (apprentissage, randonnée équestre, endurance, attelage...).

Évolution

Menacé d'extinction à la fin du XXe siècle, des initiatives voient le jour dans les années 1980 pour sauvegarder la race. Après trente ans de travail associatif, la race est officiellement reconnue en 2012. Un livre généalogique (*stud-book*) est ouvert depuis le 1er janvier 2013. Le cheptel comporte une centaine de poulinières et 10 étalons sont agréés à la reproduction en 2016.

Le cheval corse fait partie des races équinées françaises « *menacées d'abandon pour l'agriculture* ».

Avec l'objectif de préserver et de développer la race, l'Association Nationale de Race *U Cavallu Corsu* promeut, en lien avec le Conseil du Cheval en Corse, l'utilisation du cheval corse dans les centres équestres, dans tous les disciplines sportives et dans l'agriculture. Pour préserver la rusticité de la race, elle encourage à la pratique de la transhumance dans les estives pour les poulinières et leurs poulains et travaille en lien avec le Parc Naturel Régional de Corse.



Source : U Cavallu Corsu

LES AUTRES ÉQUIDÉS

Comme le cheval corse, l'âne corse est un animal rustique de petite taille présent sur l'île depuis très longtemps. Il était utilisé couramment comme animal de bât, mais en raison du développement de la traction motorisée au XXe siècle, ses effectifs ont fortement chuté. La race n'est pas encore reconnue mais une démarche est en cours pour permettre sa reconnaissance officielle.

Le mulet corse, produit par une jument et un âne, était encore, au début du XXe siècle, très utilisé par les cultivateurs, les bergers, les exploitants forestiers et l'armée. Avec la fin de son utilisation, ses effectifs ont fortement régressé. Une association récemment créée s'est donné comme objectif de sauvegarder cet hybride.

L'ABEILLE CORSE

Caractéristiques

L'abeille d'écotype corse *Apis mellifera mellifera corsica* est nettement différenciée de l'abeille noire du continent et parfaitement adaptée aux conditions climatiques et géographiques de l'île. Elle a la faculté de profiter au mieux de la succession des floraisons exceptionnelles tout au long de l'année.

L'abeille corse est réputée pour son ardeur à butiner et sa puissance de vol. C'est aussi une essaimeuse prompte à produire des essaims secondaires. Si l'essaimage est contrôlé, il est fréquent de trouver des colonies capables de produire 50 à 80 kg de miel par saison.

Évolution

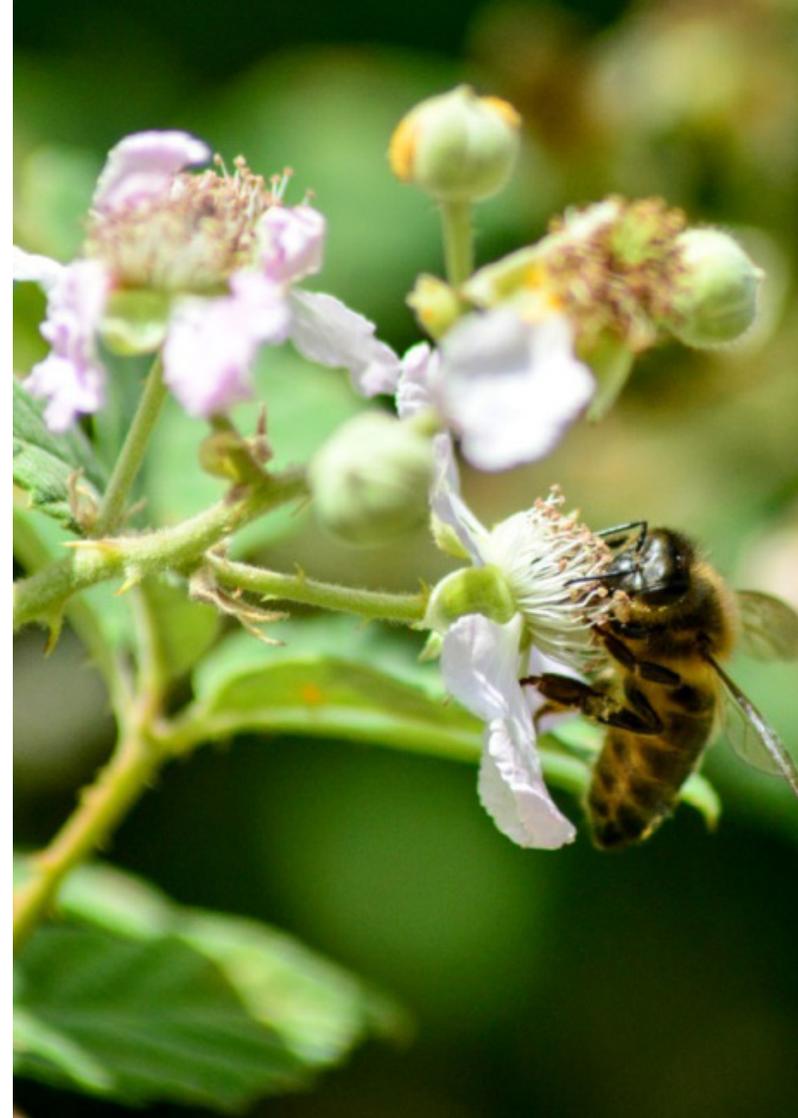
Dès 1982, un arrêté ministériel interdit l'introduction en Corse d'abeilles et de matériel apicole usagé en provenance du continent.

Parallèlement, des travaux de recherche sont entamés pour caractériser l'abeille et les miels de Corse.

Pour bénéficier de l'AOP, il est nécessaire de travailler avec des abeilles locales.

En vue de préserver et d'améliorer les caractéristiques de l'abeille corse, le Syndicat AOC « Miel de Corse - Mele di Corsica » a mis en place depuis 2005 une station de sélection et de multiplication de l'abeille corse. Le plan de sélection vise à améliorer les performances de cette abeille (productivité, essaimage) et sa résistance aux maladies.

Une déclinaison régionale du plan d'actions « France, terre de pollinisateurs » lancé en 2016 par le Ministère de l'Écologie afin de protéger les insectes pollinisateurs devrait renforcer les actions déjà menées sur l'abeille endémique.



Crédit photographique : SRISE

Terme	Développement
AB	Le label Agriculture Biologique (AB) atteste que le produit agroalimentaire est issu d'un système de production agricole spécifique qui exclut en particulier l'usage d'engrais, de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés. Le contrôle des productions biologiques est assuré en France par des organismes certificateurs agréés par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).
AGRICULTURE BIOLOGIQUE	L'agriculture biologique est un mode de production respectueux de l'environnement et du bien être animal.
AGRO-ÉCOLOGIE	L'agro-écologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes.
AOC	L'Appellation d'origine contrôlée désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen.
AOP	L'Appellation d'origine protégée désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.
AOPN	Association d'organisations de producteurs nationale.
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Il s'agit d'un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et un producteur. L'AMAP est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui paient à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie (la « saison »). Il représente une forme de « circuit court » de distribution.
AUTRES ACTIFS FAMILIAUX	Il s'agit des conjoints non coexploitants et autres membres de la famille du chef d'exploitation (et de chaque coexploitant), actifs sur l'exploitation.
BDNI	La base de données nationale de l'identification (BDNI) contient l'ensemble des informations d'identification et traçabilité des animaux de l'espèce bovine. Elle s'élargit progressivement aux ovins, caprins et porcins.
BPREA	Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole.
CCP	Le certificat de conformité des produits atteste qu'une denrée est conforme à des caractéristiques portant soit sur la fabrication, soit sur le conditionnement ou l'origine. Les normes et cahiers des charges correspondants sont élaborés par des organismes certificateurs tiers, regroupés au sein de l'association CEPRAL. Ils sont homologués par arrêtés du ministre en charge de l'agriculture.
CDA	Chambre départementale d'agriculture.
CFA	Centre de formation d'apprentis agricole.
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.
CNAG	Commission nationale d'amélioration génétique.
COEXPLOITANT	Ce terme fait appel à la notion de forme sociétaire qui permet aux agriculteurs de s'associer en Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ou en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL).
COMPTE DE L'AGRICULTURE	Les comptes de l'agriculture sont une opération de comptabilité nationale (ou macroéconomique) qui a pour but de chiffrer de manière très globale les éléments concernant la valeur de la production, des charges et des subventions des unités appartenant à la branche agriculture.
CONTRÔLE LAITIÉRIER OFFICIEL	Contrôle laitier officiel (CLO) : Structure départementale ou interdépartementale organisée en syndicat, association, coopérative ou gérée par les Chambres d'Agriculture. Il fournit à l'éleveur une connaissance individuelle de l'ensemble des animaux en production, facilitant ainsi sa maîtrise technique (alimentation) et génétique (sélection renouvellement).
CPS	Centre de promotion sociale.
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture.
CTC	Collectivité territoriale de Corse.
CULTURES FOURRAGERES	Les cultures fourragères peuvent être récoltées en vert ou pâturées. Elles comprennent : - Le maïs fourrage, le sorgho, l'avoine et l'orge fourragers dont le cycle végétatif ne dépasse pas l'année. - Les prairies artificielles (légumineuses), telles que la luzerne ou le trèfle violet, occupent le sol durant 3 à 5 ans. - Les prairies temporaires (graminées), le plus souvent ray-grass et dactyle, ont généralement moins de 6 ans.
CUMA	Coopérative d'utilisation du matériel agricole. Ces sociétés ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. Peuvent être adhérents d'une Cuma toutes personnes physiques ou morales ayant des intérêts agricoles dans la circonscription territoriale de la coopérative. L'admission de nouveaux membres est soumise à l'accord du conseil d'administration.
DEPRISE AGRICOLE	La notion de déprise agricole décrit tout abandon (définitif ou pour une longue période) de l'activité de culture ou d'élevage dans un territoire, contrairement à la jachère traditionnelle qui n'est qu'un temps provisoire de repos pour le sol. La déprise entraîne l'installation d'une végétation arbustive (maquis) puis boisée.
DIA	Déclaration d'intention d'aliéner. Notification des projets de ventes transmis par les notaires à la Safer.

DIMENSION ECONOMIQUE	Elle est déterminée à partir de la Production Brute Standard (PBS) de l'exploitation. Voir « PBS ».
DISAR	Application Web de présentation sous forme de tableau (excel) du résultat des enquêtes réalisées par le SSP (Aide à l'accès : http://agreste.agriculture.gouv.fr/ puis sur la page d'accueil d'Agreste/Données en ligne – Disar).
DJA	Dotations d'installation aux jeunes agriculteurs.
DPB	Droit à paiement de base. Le droit au paiement unique (DPU) a été remplacé à partir de 2015 par une aide en trois parties : le paiement de base (DPB), le paiement vert et le paiement redistributif. Le paiement « de base » est versé en fonction des surfaces détenues par les agriculteurs.
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.
EPLFPA (ou EPL)	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole.
ESEA	Enquête Structure des Exploitations Agricoles. Cette enquête actualise entre deux recensements agricoles des données sur les structures des exploitations agricoles. La dernière enquête a eu lieu en 2013. Environ 10 % des exploitations ont été interrogées en France métropolitaine.
EXPLOITATION AGRICOLE	L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole (recensement, enquête structure...), une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères : - elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agroenvironnementale (les PHAE existent jusqu'en 2014). - elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...) - sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.
EXPLOITATION SPECIALISEE	Une exploitation agricole est réputée « spécialisée » pour le libellé de son OTEX.
FCO	Fièvre catarrhale ovine.
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie.
FAM	France AgriMer.
FRCA	Fédération régionale des coopératives agricoles.
FRECSOV	Fédération régionale corse de sélection ovine.
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental. Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) permettent une reconnaissance officielle par l'Etat de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale. Ils constituent l'un des outils structurants du projet agro-écologique pour la France.
GMS	Grandes et moyennes surfaces.
IGP	L'Indication géographique protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.
ILOCC	Interprofession laitière ovine et caprine de Corse.
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité.
INTER BIO CORSE	Association au service du développement de l'agriculture biologique en Corse.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
LAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en date du 13 octobre 2014. Elle permet la mise en œuvre concrète de l'agro-écologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale de nos exploitations agricoles.
LABEL ROUGE	Le label rouge est un signe national qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés. La qualité, dans ce cas, se rapporte à l'ensemble des propriétés et des caractéristiques d'un produit, et lui confèrent son aptitude à satisfaire des besoins implicites ou explicites.
MANZU	Jeune bovin dont l'âge est compris entre 12 et 24 mois.
MARCHE ARTIFICIALISE	Marché foncier portant sur des terrains aménagés dédiés à l'urbanisation : destiné aux infrastructures et à l'habitat.
MIPD	Mission information pilotage désendettement (DRAAF).

MODE DE FAIRE-VALOIR	Le mode de faire-valoir des terres décrit le type de relation existant entre le(s) propriétaire(s) des terres et le responsable économique et financier de l'exploitation qui a la jouissance de ces terres. Une superficie est en fermage si elle est exploitée par une personne physique ou morale autre que son propriétaire Une superficie exploitée en faire-valoir direct est la propriété de la personne physique ou morale qui l'exploite.
ODG	L'Organisme de Défense et de Gestion est l'organisation collective chargée de la défense et de la gestion d'un produit sous signe officiel d'identification et de qualité. L'ODG peut être un syndicat professionnel ou une association loi 1901.
ORGANISME NUISIBLE DE LUTTE OBLIGATOIRE	La liste des organismes nuisibles aux végétaux ou produits végétaux est définie par arrêté ministériel du 31 juillet 2000. Deux situations sont prises en considération : les organismes nuisibles dont la lutte est permanente en tous lieux sur tous végétaux et ceux pour lesquels la lutte doit s'effectuer sous certaines conditions (végétaux, géographique, période). Les méthodes de lutte font appel à des techniques variées : piégeage, traitement chimique ou destruction. Elles sont précisées dans l'arrêté ministériel ou à défaut dans un arrêté préfectoral.
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations : la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique. Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.
OS	Organisme de sélection.
PAC	Politique Agricole Commune. Elle est pilotée par l'Union européenne avec une certaine flexibilité au niveau des États membres. Mise en oeuvre à partir de 1962 pour soutenir la production agricole, elle est régulièrement réformée. Depuis 2000, son budget est scindé en deux « piliers » : <ul style="list-style-type: none"> • le premier pilier, financé par le FEAGA, concerne essentiellement les paiements directs aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles. Pour les exploitations agricoles, il s'agit d'abord d'aides découplées et d'aides couplées. Les mesures liées au marché telles les mesures d'intervention, les restitutions à l'exportation bénéficient surtout aux industries agroalimentaires ; • le second pilier, financé par les contributions du FEADER et des fonds nationaux, couvre les programmes de développement rural. Pour la France un programme de développement hexagonal (PDRH) est complété par des programmes spécifiques à la Corse et à chacun des départements d'outre-mer. La PAC entrée en vigueur 2015 observe le principe des deux piliers, des aides couplées et découplées, renforce la règle de conditionalité au respect de l'environnement. Parmi les évolutions importantes, trois aides sont introduites : les paiements verts, les paiements redistributifs et les mesures agro-environnementales et climatiques. Cf. « aides PAC 2015-2020 ».
PADDUC	Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse.
PDRC	Programme de développement rural de la Corse. Les objectifs stratégiques visés par le PDR de la Corse sont de soutenir le développement des agriculteurs existants et ceux nouvellement installés, des industries agroalimentaires et de la filière forestière dans une logique des productions orientées vers la qualité et la protection des milieux et des ressources naturelles, ainsi que d'améliorer l'attractivité des zones rurales et de combler les déséquilibres ruraux.
PEI	Programme Exceptionnel d'Investissement. Prévu par l'article 53 de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le PEI est destiné à « aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité et à résorber son déficit en équipements collectifs et services collectifs »
PLAN D'AVENIR	Plan de soutien aux filières agricoles corses (FAM/ODARC).
PRAIRIE ARTIFICIELLES	Elles sont ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères vivaces (pures ou en mélanges). Il s'agit le plus souvent de cultures de luzerne, de trèfle violet ou de sainfoin. Ces surfaces sont généralement fauchées et occupent le sol plus d'un an, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont toujours considérées comme des prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.
PRAIRIES TEMPORAIRES	Il s'agit de superficies à base de graminées fourragères. Elles peuvent être semées en culture pure (raygrass anglais, dactyle, etc.), en mélanges de graminées fourragères ou bien de graminées fourragères mélangées à des légumineuses fourragères. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées. Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à six récoltes, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation) elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.
PMTVA	Prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes.Prime européenne versée aux éleveurs de bovins allaitants.
PBS	La Production Brute Standard décrit un potentiel de production et résulte d'une valorisation théorique des surfaces ou du cheptel selon des coefficients régionaux. L'exploitation est « petite » lorsque sa PBS est <25 000 €, « moyenne » lorsque sa PBS est comprise entre 25 000 € et moins de 100 000 €, « grande » si sa PBS est supérieure ou égale à 100 000 €.
RA	Recensement agricole. Enquête exhaustive auprès des exploitations agricoles réalisée tous les 10 ans sur l'ensemble du territoire français. Elle porte sur la structure des exploitations : surfaces, cheptels, main d'œuvre, diversification...
RCAI	Résultat courant avant impôts.
RICA	Réseau d'information comptable agricole. Mis en œuvre en France depuis 1968, le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations, représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard (cf. « PBS ») pour la France métropolitaine.
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. Les SAFER(s) ont pour mission d'améliorer les structures foncières par l'installation ou le maintien d'exploitants agricoles ou forestiers, par l'accroissement de la superficie de certaines exploitations agricoles ou forestières, par la mise en valeur des sols et, éventuellement, par l'aménagement et le remaniement parcellaires.

SAU	Surface agricole utilisée de l'exploitation. Superficie utilisée dans le cadre d'une activité agricole. Elle comprend les terres arables, les superficies toujours en herbe et les cultures permanentes.
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
SECRET STATISTIQUE	Règle régie par la loi 51-711 du 7 juin 1951 qui garantit la confidentialité des données individuelles obtenues lors d'une enquête statistique. De plus les données sont agrégées et sont soumises à des règles strictes : chaque donnée cumulée doit correspondre au moins à trois unités interrogées et aucune unité ne doit représenter plus de 85% du total.
SOLS ARTIFICIALISES	Sols bâtis, sols revêtus, sols artificialisés non bâtis. Les sols bâtis comprennent les clos et couverts comme les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, ou couverts seulement comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les serres et abris hauts leur sont rattachés. Les sols revêtus ou stabilisés comprennent les routes, autoroutes, voies ferrées, chemins forestiers et agricoles, places, squares, ronds-points, parcs de stationnement. Les cours de ferme et les sols stabilisés par le passage fréquent d'engins de chantier leur sont rattachés. Les autres sols artificialisés comprennent les mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues, ainsi que les espaces verts artificialisés : espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs, sols enherbés artificialisés.
SOLS NATURELS	Sols boisés, landes et friches, sols nus naturels, les zones humides et sous les eaux et des surfaces en herbe utilisées à des fins non agricoles.
SOMIVAC	Société d'aménagement pour la mise en valeur de la Corse. Créée en 1957, elle a permis de mener de grands travaux d'aménagement et de viabilisation sur la plaine orientale de la Corse (plaine d'Aléria).
SRAL	Service régional de l'alimentation (DRAAF).
SRCAE	Schéma régional climat-air-énergie de la Corse.
SRFD	Service régional de la formation et du développement (DRAAF).
SRISE	Service régional d'information statistique et économique (DRAAF).
STATISTIQUE AGRICOLE ANNUELLE	Statistique Agricole Annuelle : établie par tous les SRISE, elle s'intéresse à la production d'une année complète. Les données sont relatives aux statistiques d'utilisation des terres et de production agricole : superficies, rendements, quantités récoltées dans le domaine végétal, effectifs, poids ou quantités moyennes et totaux pour les productions animales (viande, œufs, lait, volailles).
SURFACE DEVELOPEE	La surface de la parcelle est comptée autant de fois qu'elle a donné lieu à une production dans l'année.
STH	Surface toujours en herbe. Les superficies toujours en herbe sont des superficies consacrées, hors assolement classique, à des productions fourragères herbacées. Elles peuvent résulter d'un enherbement naturel ou d'un ensemencement datant de six ans ou plus.
TEC	Tonne équivalent carcasse. Unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc.
UTA	Unité de travail annuel. Elle permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant 1 an. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole et des groupements d'employeurs). La mesure d'une UTA est équivalente à celle d'un équivalent temps plein (ETP).
UTANS	Unité de travail annuel non salariée. Une UTANS équivaut à la quantité de travail agricole fournie par une personne non salariée occupée à plein temps pendant une année.

Général :

Prost J.A., Casabianca F., de Sainte Marie C., La certification des produits agricoles de Corse - Eléments d'analyse d'une situation paradoxale, In La Corsica, isola problema tra Europa e Mediterraneo, Atti dell'convegno internazionale, Pubblicazioni dell'Università degli studi di Salerno, 27-29 aprile 1994.

Renucci J., L'élevage en Corse - un archaïsme menacé, Revue de géographie de Lyon, vol. 45, n°4, 1970.

Apiculture :

<http://mieldecorse.com/2015/06/03/une-histoire-vieille-comme-la-corse/>
<http://mieldecorse.com/les-fondements-de-lapiculture-corse/>

Bovins :

Avon L., A propos de la race bovine corse, Ethnozootecnie, n° 87, 2009.

Trift N., Qualification de l'origine des viandes bovines selon les manières de produire : le rôle des savoir-faire professionnels et les enjeux de leur couplage, Thèse de doctorat, INA Paris-Grignon, 2003.

Champredonde M., Casabianca F., Prost J.A., Du « veau corse » au « veau de Corse » : des qualifications façonnées par des changements territoriaux, Rev. Univ. geogr., vol. 19, n°1, Bahía Blanca, 2010.

Ovins-caprins :

Bordeaux C., Lambert A., Casabianca F., Prost J.A., Bouche R., Cabri de Corse : questions préalables à une démarche de certification, Options Méditerranéennes, Série A, n°78, 2008.

Bouche R., Bordeaux C., Savoir-faire fromagers de Corse : patrimoine

complexe à formaliser entre technique et culture pastorale, In Alter, III congreso internacional de la red sial (alimentacion y territorios), 18-21 octobre 2006, Beaza (Espagne).

Delfosse C., J.A. Prost, Transmission et appropriation des savoirs fromagers : un siècle de relations entre industriels de Roquefort et transformateurs corses, Ruralia, n°2, 1998.

Faucher D., L'évolution industrielle de l'élevage ovin en Corse, In Revue de géographie alpine, tome 11, n°1, 1923.

Hugot S., Bouche R. Regard sur les pratiques de l'élevage extensif de la chèvre corse : préalable à la mise en place d'un schéma de sélection, Options Méditerranéennes, Série A, n°38, 1999.

Porcins :

Casabianca F., Maestrini O., Elevage porcin et systèmes sylvopastoraux en Corse - Mettre en dynamique la tradition, In Pastum, Estives et territoires de Corse, Numéro double 61-62, Association française de pastoralisme, 2001.

Lacombe N., Delfosse C., Boutonnet J.P., Casabianca F., L'abattage fermier en Corse : tensions entre normes réglementaires et légitimation d'une pratique socialement acceptée, Rencontre autour des recherches sur les ruminants, n°19, Ed. Institut de l'élevage, Paris, 2012.

Lambert-Derkimba A., Inscription des races locales dans les conditions de production des produits animaux sous AOC : enjeux et conséquences pour la gestion collective des races mobilisées, Thèse de doctorat, AgroParisTech, 2007.

Molenat M., L'élevage porcin en Corse : une activité digne d'intérêt ?, Journées Rech. Porcine en France, 1980.

NOTES



DRAAF de Corse
Service Régional
de l'Information
Statistique et
Economique

